



CGAAER
CONSEIL GÉNÉRAL
DE L'ALIMENTATION
DE L'AGRICULTURE
ET DES ESPACES RURAUX

RAPPORT D'ACTIVITÉ

CGAAER

2016



Stéphane Le Foll
Ministre de l'Agriculture,
de l'Agroalimentaire et de la Forêt
Porte-parole du Gouvernement



En prenant mes fonctions à la tête du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt en mai 2012, j'ai voulu engager l'agriculture française sur une nouvelle voie conciliant performance économique, environnementale et sociale grâce au Projet agro-écologique pour la France.

Penser l'agriculture de demain, c'est penser le défi d'une mutation face aux grands enjeux de cette performance multiple. En effet, l'agriculture mondiale, devra permettre d'assurer la subsistance neuf milliards d'êtres humains en 2050. Dans ce contexte, c'est pour éviter l'épuisement des ressources naturelles renouvelables, pallier les effets du changement climatique, contenir les crises sanitaires et réduire le gaspillage alimentaire que l'agriculture doit, dès aujourd'hui, produire autrement. C'est la raison pour laquelle j'ai souhaité enclencher une dynamique de changement au profit de nouveaux systèmes de production adaptés à chaque territoire et mis en œuvre selon une démarche collective d'agriculteurs.

À cet effet, j'ai d'emblée sollicité le CGAAER pour élaborer les premières réflexions sur la loi d'avenir pour l'agriculture, l'agroalimentaire et la forêt qui a été promulguée en octobre 2014. Le Conseil a contribué à définir les principes et modalités d'application de la mesure la plus emblématique de la loi, à savoir la création des groupements d'intérêt économique et écologique (GIEE). Il a aussi été consulté sur l'adaptation que le dispositif de formation et de développement agricoles doit opérer pour faire prendre à notre agriculture le tournant de l'agro-écologie.

Le CGAAER a par ailleurs contribué à éclaircir les termes de la négociation sur la PAC 2014-2020 que j'ai cherché à rendre plus équitable, notamment au profit de l'élevage ; plus verte, mieux régulée et favorable aux jeunes agriculteurs.

En matière de politique de l'alimentation, j'ai fixé quatre priorités. La justice sociale, l'éducation alimentaire de la jeunesse, la lutte contre le gaspillage alimentaire et l'ancrage territorial ont ainsi constitué les axes du nouveau Programme national de l'alimentation que j'ai annoncé en 2015 et à l'élaboration duquel le CGAAER a participé.

Le succès de la COP21 que la France a accueillie et présidée en décembre 2015 à Paris, est une avancée sans précédent pour l'avenir de l'humanité. L'accord final reconnaît toute la place que l'agriculture et la forêt doit prendre dans la lutte contre le changement climatique ; et je salue le rapport que le CGAAER a produit sur le sujet. C'est à cette occasion que j'ai lancé l'initiative internationale du projet « Quatre pour mille » destinée à favoriser le stockage du carbone dans les sols et qui a été reprise lors de la COP22 à Marrakech.

En 2016, notre ministère a œuvré dans un contexte économique et social difficile, aggravé par une accumulation de crises et des conditions météorologiques défavorables. Pour soutenir les agriculteurs, l'État a déployé un plan de soutien à l'élevage et obtenu de Bruxelles des dispositifs de régulation des marchés. J'ai également proposé une stratégie nationale pour le bien être des animaux. Et il a fallu faire face à l'épizootie d'Influenza aviaire qui a affecté la filière volailles. Sur tous ces sujets, j'ai su apprécier l'apport du CGAAER pour réfléchir et travailler aux solutions susceptibles de surmonter ces difficultés.

Au cours de l'année, j'ai nommé Alain Moulinier vice-président du CGAAER au terme du mandat de son prédécesseur, Bertrand Hervieu, dont je salue ici l'action menée pendant les quatre dernières années.

Je tiens à remercier les membres du CGAAER ainsi que son équipe technique et administrative, pour leur engagement collectif au service de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt françaises. Leurs missions ont efficacement concouru aux politiques publiques engagées ces dernières années en faveur de la transition agro-écologique, de la bioéconomie et de la gestion des risques agricoles.

SOMMAIRE

Les faits marquants 2016 6

| | |
|---|----|
| Synthèses de rapports sur des thématiques liées aux enjeux de l'actualité..... | 11 |
| Activité interne du CGAAER..... | 12 |

Activité des sections 13

| | |
|--|----|
| Section 1 - Mission d'inspection générale et d'audit | 14 |
| Section 2 - Économie, filières et entreprises..... | 18 |
| Section 3 - Alimentation et santé | 24 |
| Section 4 - Forêts, eaux et territoires..... | 31 |
| Section 5 - Recherche, formation et métiers..... | 38 |
| Section 6 - Gestion publique et réforme de l'État..... | 44 |
| Section 7 - Prospective, société et international | 47 |

Les missions..... 54

| | |
|---|----|
| Missions d'audit et d'inspection | 55 |
| Missions de conseil, d'évaluation, d'expertise, de médiation et de gestion de crise, de prospective..... | 60 |
| Missions de jury..... | 66 |
| Missions de représentation | 69 |

Les rapports (remis en 2016)..... 74

| | |
|--|----|
| Rapports d'audit et d'inspection..... | 74 |
| Les rapports des missions de conseil, d'évaluation, d'expertise, de médiation et de gestion de crise, de prospective | 79 |
| Les rapports des présidents de jurys..... | 83 |

Glossaire des sigles 86



Ce rapport d'activité est édité par le Conseil général
de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux
(CGAAER)

251 rue de Vaugirard FR-75732 Paris cedex 15

Tél. + 33 (0)1 49 55 56 68

Fax + 33 (0)1 49 55 80 70

cgaer.diffusion@agriculture.gouv.fr

www.agriculture.gouv.fr

Mise en page : Délégation à l'information et à la communication
du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt
Crédits photos : photothèque/min.agri.fr

Photo de couverture : ©S. Cluzeau-Moulay/ITSAP



Alain Moulinier
Vice-président du Conseil général de l'alimentation,
de l'agriculture et des espaces ruraux

En août 2016, j'ai succédé à Bertrand Hervieu. Je salue ici son action à la vice-présidence du CGAAER durant les quatre dernières années et me félicite du bilan que nous pouvons présenter pour l'année écoulée.

En 2016, le CGAAER a reçu 268 missions nouvelles de conseil, d'audit, d'évaluation, d'expertise, d'inspection et de présidences de jury.

L'activité programmée du CGAAER définie dans son programme de travail prévisionnel 2015 et les missions qui lui ont été confiées en cours d'année, ont débouché sur la production de 157 rapports. Il faut y ajouter l'activité générée par les 95 présidences de jurys exercées pour le compte de l'enseignement agricole technique et supérieur sous tutelle du ministère, ainsi que les fonctions de représentation de l'État aux conseils d'administrations de nombreux établissements publics.

Les crises économiques qui ont affecté le secteur agricole, ont suscité plusieurs missions d'urgence destinées à mieux comprendre la situation économique notamment des filières animales et à recommander des mesures susceptibles de réduire la crise. Un important travail a par ailleurs été réalisé sur la compétitivité des filières agricoles.

Le CGAAER a aussi été mobilisé pour apporter un appui à la lutte contre l'épizootie d'Influenza aviaire qui s'est abattue sur les élevages de volailles.

Il a continué à contribuer à la mise en œuvre du Projet agro-écologique pour la France et a poursuivi le travail de synthèse de rapports engagé depuis trois ans sur des thématiques liées aux enjeux de l'actualité, comme les politiques de l'eau et la gestion des risques naturels.

Le CGAAER a également participé à la mise en place et au fonctionnement du Comité pour la rénovation des normes en agriculture.

L'activité à l'international a été marquée par des missions en Iran, consécutivement à la visite officielle à Paris du Président iranien, et dans les pays du bassin méditerranéen.

La collaboration avec les autres inspections et conseils généraux a été active et féconde en matière d'évaluation des politiques publiques et d'organisation de l'administration territoriale de l'État.

La mise en œuvre du projet stratégique 2014-2016 du CGAAER aura permis à notre assemblée de pairs de renouveler ses méthodes de travail au bénéfice d'un fonctionnement collégial, de la qualité de ses productions et de leur valorisation.

La première partie de ce rapport d'activité présente les faits marquants de l'année. La deuxième est consacrée à l'activité des sept sections qui composent le Conseil général. Dans la dernière partie, vous découvrirez le bilan détaillé des missions accomplies et des rapports élaborés.

J'adresse mes plus sincères remerciements aux membres et aux personnels administratifs et techniques du CGAAER, pour leur engagement dans le travail accompli et leur participation active aux chantiers que notre ministère a dû conduire au cours de cette difficile année 2016.

FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2016

En 2016, l'activité du Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAER) a résulté de l'exécution du programme de travail prévisionnel, ainsi que des événements d'actualité survenus en cours d'année et qui ont nécessité l'intervention de missions d'urgence.

La crise économique que traverse l'agriculture a suscité la création d'un important groupe de travail consacré à la compétitivité des filières agricoles, agro-alimentaires et sylvicoles, ainsi que des missions sur l'amélioration de la compétitivité de la filière lait, sur le pacte de responsabilité dans la filière porcine et sur les écarts de compétitivité liés au coût du travail entre différents pays européens dans le secteur de la viande de boucherie.

Le CGAER a aussi été mobilisé pour apporter son appui à la lutte contre l'épizootie d'Influenza aviaire qui s'est abattue à deux reprises sur les élevages de volailles.

Il a poursuivi son concours à la mise en œuvre du Projet agro-écologique pour la France.

En 2016, le CGAER a produit 157 rapports d'audit, de conseil, d'évaluation, d'expertise et d'inspection dont 46 rapports de jury. Il a engagé 268 nouvelles missions au cours de l'année.

Au cours de l'année, le CGAER a reçu 268 missions nouvelles de conseil, d'audit, d'évaluation, d'expertise, d'inspection et de présidences de jury. Ses membres ont également assuré des fonctions de représentation de l'État dans les conseils d'administration de certains établissements publics sous tutelle du ministère et au sein de diverses structures professionnelles ou interprofessionnelles.

La mission d'inspection générale et d'audit (MIGA) a poursuivi la construction de la mission ministérielle d'audit interne qui lui a été confiée en 2011. En conséquence, le CGAER a continué à réaliser un important effort de formation et de qualification de ses membres à la fonction d'audit.

La compétitivité des filières agricoles, agroalimentaires et sylvicoles

Un important groupe de travail composé d'une trentaine de membres du CGAER a été chargé de faire un diagnostic de la compétitivité des agricultures françaises et d'en tirer des recommandations susceptibles de répondre aux difficultés économiques du secteur.



La compétitivité se révèle être une notion relative.

Une première distinction doit être faite entre la compétitivité économique et la compétitivité durable. L'une se mesure en parts de marché et l'autre en biens et services rendus.

Une seconde distinction concerne les différentes filières agricoles ; pour simplifier, les filières d'élevage sont économiquement moins compétitives que les filières végétales.

Mais la compétitivité peut également varier selon les entreprises au sein d'une même filière. Les compétences des exploitants, la taille, le type d'exploitation ou les investissements sont des éléments d'explication de ces différences. La réussite des entreprises agricoles et agroalimentaires dépend en effet d'abord et avant tout de leur efficacité propre.

Globalement l'agriculture française a perdu en compétitivité économique. On observe ainsi une perte de parts de marché des produits français sur le marché international, mais aussi sur le marché français. En agriculture et agroalimentaire, ces parts de marché sont, pour l'essentiel, perdues au profit de produits d'autres pays européens, et particulièrement de l'Allemagne. Ce dernier pays - avec les Pays-Bas et le Brésil - est passé devant la France dans le classement des exportateurs mondiaux, les États Unis restant le leader incontesté.

Il existe des facteurs, communs à tous les secteurs, handicapant la compétitivité économique française, parmi lesquels : le poids des charges sociales, la fiscalité, l'insuffisance des exportations dans certaines filières, la taille trop modeste des exploitations agricoles, des entreprises agroalimentaires et sylvicoles au regard de l'insuffisance de moyens pour la modernisation et l'innovation.

Les politiques à mener ne sont pas les mêmes selon les choix fait par le pays en termes de compétitivité économique ou durable, les filières qu'il compte mettre en avant, les territoires et les emplois qu'il veut conserver, l'environnement qu'il souhaite protéger, la sécurité alimentaire et le positionnement géostratégique qu'il veut assurer. Un ordre de priorité doit être établi, tous les objectifs ne pouvant pas être atteints simultanément. Certains de ces objectifs peuvent même être contradictoires : restructuration et emploi ; compétitivité des coûts et qualité ; maintien de toutes les filières sur des territoires inadéquats...



Le CGAAER estime qu'on ne peut pas se limiter à des mesures conjoncturelles. La situation des agricultures et de l'agroalimentaire exige de réévaluer certaines politiques existantes. Des pistes nouvelles doivent aussi être explorées. C'est le cas des différentes formes de mise en commun de moyens, pour les exploitations agricoles, telles que prévues par la loi d'avenir (GAEC, GIEE) ou pour les petites entreprises agroalimentaires, telles que les plates-formes à l'exportation.

Il propose d'actionner cinq leviers de politique publique pour mettre en œuvre les priorités déterminées :

1. Les filières

Il appartient à chacune des filières de définir une stratégie propre. Sans s'y substituer, l'État peut encourager le dialogue interprofessionnel. De même, l'État peut favoriser la contractualisation en définissant le cadre juridique de l'équilibre et de l'exécution des contrats.

2. Les territoires

Face aux difficultés de la filière élevage en France, le CGAAER pense qu'il serait important d'approfondir les voies possibles de gains de compétitivité durable par des analyses filières/territoires dans le Massif Central, la Bretagne et la Lorraine. Par ailleurs la capacité des territoires à préserver, mobiliser et valoriser l'eau, devient aujourd'hui un facteur majeur de la compétitivité agricole, compte tenu de la « méditerranéisation » rapide du pays.

3. Les externalités

L'agriculture produit des externalités positives et génère des externalités négatives, économiques, sociales et environnementales. La réduction des externalités négatives peut permettre une réduction des charges opérationnelles et redonner une pérennité à des systèmes de production menacés à terme par la dégradation du capital naturel. La mobilisation des externalités positives peut permettre d'accroître et de diversifier les revenus, tout en contribuant, elle aussi, à légitimer une politique de soutien à l'agriculture et à la forêt aux yeux de la société. La question des externalités est donc importante pour l'avenir de la compétitivité de l'agriculture et de la forêt françaises.

4. La PAC

La France négocie à Bruxelles avec les autres États membres. L'État doit confirmer les priorités qu'il veut voir assigner à la PAC : la garantie de la sécurité alimentaire, l'assurance contre les risques, notamment des risques de marché, la rémunération des services environnementaux et territoriaux.

5. Le transfert des connaissances et l'innovation

L'État doit davantage orienter les référentiels de formation initiale vers l'entrepreneuriat et l'innovation. Pour ce qui concerne la formation continue, le niveau régional est le plus pertinent. Le réseau de formation du ministère doit être ouvert à des interactions avec des acteurs au sein des réseaux locaux. Assurant le pilotage de la stratégie nationale de recherche et d'innovation, l'État doit appuyer le développement des nouvelles technologies dans l'agriculture (génomique, numérique sensu largo, mais aussi ingénierie financière).

L'épizootie d'Influenza aviaire dans le Sud-Ouest

Une mission d'urgence composée de deux membres du CGAAER, avait été dépêchée en Dordogne en décembre 2015, au début de l'épizootie d'Influenza aviaire qui a affecté les élevages de palmipèdes dans le Sud-Ouest de la France. Elle avait été chargée d'apporter un appui aux services déconcentrés locaux, en lien avec la préfecture du département. Elle avait veillé à la mise en œuvre des ordres de service délivrés par la DGAL et avait assuré les relations avec les opérateurs chargés du nettoyage et de la désinfection des élevages.

En 2016, le CGAAER a apporté son expertise à l'élaboration des modalités d'indemnisation des cheptels de volailles abattues pour lutter contre l'épizootie et est intervenu dans le contrôle de la conformité des dossiers d'indemnisation. Par ailleurs, le CGAAER a participé, en qualité d'expert, au comité de pilotage du suivi de l'épizootie mis en place par la DGAL.



La mise en œuvre du Projet agro-écologique pour la France

Le CGAAER a été chargé de deux missions particulières sur la mise en œuvre du Projet agro-écologique pour la France.

La mobilisation des partenaires du projet agro-écologique

Le projet agro-écologique (PAE) repose sur un principe de co-construction avec l'ensemble des partenaires professionnels concernés.

La question de l'appropriation de l'agro-écologie par les partenaires est liée à celle de la définition de l'agro-écologie. Les positions des différents partenaires sont encore marquées par des différences sensibles. Si tous les interlocuteurs rencontrés partagent l'ambition d'une agriculture multi-performante, tous ne revendiquent pas la promotion de systèmes de productions agro-écologiques fondés sur l'autonomie des exploitations, les interactions biologiques et l'utilisation des services écosystémiques.

En définitive, la mission considère que l'organisation mise en place par le ministère pour piloter le PAE confère une assurance raisonnable quant à l'atteinte de l'objectif de mobilisation des partenaires, sous réserve d'apporter certaines adaptations à cette organisation et d'en étendre le champ d'intervention aux différents plans tels qu'Écophyto, Écoantibio, Ambition Bio 2017...

La dynamique de création des GIEE

Le CGAAER a été chargé de définir les mesures à prendre pour inscrire la dynamique de création des GIEE (Groupements d'intérêt économique et écologique) dans le temps administratif.

Le financement de l'animation se révélant à la fois crucial pour favoriser l'émergence des GIEE et déterminant pour traduire la volonté politique d'inscrire ces groupements dans la durée, la mission a notamment préconisé de pérenniser le





dispositif d'appels à projets lancés par les DRAAF pour le financement de l'animation des GIEE et de renforcer substantiellement l'aide correspondante.

La mission a enfin rappelé l'importance de la capitalisation de l'expérience et de la communication dans la dynamique de création des GIEE.

Trois missions sur l'enseignement supérieur agricole, vétérinaire et de paysage

Recrutement, formation et déroulement de carrière des enseignants-chercheurs de l'enseignement supérieur agricole

Le CGAAER a été chargé de produire un rapport sur le recrutement, la formation et le déroulement de carrière des enseignants-chercheurs de l'enseignement supérieur agricole, qui soit le pendant de celui demandé à l'IGAENR en application de l'article 74 de la loi Fioraso de juillet 2013.

Les enseignants-chercheurs sont des fonctionnaires relevant de dispositions spécifiques quant à leur recrutement et au déroulement de leur carrière. À l'université, ces procédures font intervenir le Conseil national des universités (CNU) et, au ministère, la Commission nationale des enseignants-chercheurs (CNECA). Leur formation initiale, notamment sous l'angle pédagogique, constitue un point d'attention majeur.

Les dispositions relatives au recrutement des enseignants-chercheurs (décret statutaire et arrêté du 24 janvier 1994 modifié) constituent un cadre solide pour assurer un recrutement de qualité et on peut tirer, sauf cas particulier, un bilan assez satisfaisant du fonctionnement des jurys de sélection. Le principal point de fragilité est la faiblesse du nombre de candidats aux concours : en moyenne 1,3 candidat par poste de professeur ouvert, et 5 à 6 candidats par poste de maître de conférences. La mission suggère plusieurs mesures pour y remédier, comme la modification du calendrier

de recrutement, la publicité sur les concours ouverts ou les modalités de concours.

Le déroulement de carrière des enseignants-chercheurs des établissements du ministère, plus favorable que celui des universitaires il y a une quinzaine d'années, s'en est sensiblement rapproché. Il se heurte aux mêmes obstacles à la mobilité.

Les liaisons entre l'enseignement supérieur agricole et les entreprises

Pour former les cadres efficaces qu'attendent les employeurs, l'enseignement supérieur agricole doit entretenir avec les milieux économiques des relations très étroites mais respectant une stricte indépendance intellectuelle.

Le CGAAER a été chargé d'examiner la situation et de faire des propositions d'amélioration.

La mission a constaté que les établissements entretenaient avec les entreprises des relations riches, efficaces et constamment diversifiées, selon des modalités très variables d'un établissement à l'autre. Elle a noté le développement des chaires d'entreprises.

La mission a identifié plusieurs pistes de progrès, en particulier en matière de valorisation de la propriété intellectuelle et de déontologie. Elle a formulé diverses propositions au profit des objectifs suivants :

- renforcer l'ancrage des établissements dans le monde économique,
- amplifier l'ouverture des formations sur le monde économique,
- installer une forte culture déontologique et améliorer l'application de la réglementation,
- perfectionner le pilotage de l'enseignement supérieur agricole en utilisant la contractualisation.

Le patrimoine scientifique et technique ancien des établissements d'enseignement supérieur agricole

Plusieurs établissements d'enseignement supérieur agricole disposent d'un patrimoine composé, outre leurs bâtiments et décors, de pièces anatomiques, d'herbiers et de collec-



tions d'histoire naturelle, d'ouvrages spécialisés anciens, d'instruments scientifiques et pédagogiques, de maquettes et modèles réduits de bâtiments ou de machines agricoles, d'œuvres d'art et de mobilier qui présentent un intérêt du point de vue de l'histoire des sciences naturelles, de l'agronomie, de la médecine et des techniques.

Les ministres de la culture et de l'agriculture ont confié à leurs services d'inspection une mission conjointe d'identification, d'inventaire et de valorisation de ces éléments patrimoniaux.

Les premiers constats confirment la variété et la richesse de ces éléments patrimoniaux, et leur importance dans les établissements, notamment en termes d'identité mais aussi comme outil de pédagogie. Si aucune des collections ne paraît menacée à court terme, les moyens mis en œuvre pour leur conservation demeurent modestes. La mission s'emploie à proposer des éléments de mise en cohérence des modalités de conservation, ainsi que de développement des réseaux en voie de constitution, dans la perspective d'une valorisation accrue.

La simplification et la rénovation des normes en agriculture

L'assemblée générale du CGAAER, réunie le 8 décembre dernier, était consacrée à la simplification et à la rénovation des normes en agriculture.

Odette Herviaux, sénatrice du Morbihan y a présenté son rapport sur la simplification des normes en agriculture commandité par le Ministre en mai 2016. Un membre du CGAAER a participé à cette mission essentiellement consacrée à l'existant des normes en vigueur.

Le préfet Pierre-Étienne Bisch, a fait le point des activités du Comité pour la rénovation des normes en agriculture (CORENA) qu'il préside et qui a été créé à la demande du Premier ministre après les conflits avec la profession agricole de l'année 2015. Il s'agit d'une mission interministérielle, pérenne, de concertation entre l'État et la profession agricole, chargée d'examiner les normes en devenir, et à laquelle un autre membre du CGAAER collabore étroitement. Quatorze

groupes de travail thématiques ont été constitués. Parmi les sujets à l'étude, on peut citer :

- l'anticipation des évolutions des réglementations communautaires,
- la construction des normes réglementaires,
- les usages des produits phytopharmaceutiques,
- l'expérimentation « Nitrates autrement »,
- le projet de territoire et de stockage de l'eau,
- les plans d'épandage, la gestion du phosphore,
- le statut de l'agriculteur,
- la méthanisation...

L'activité du CGAAER à l'international

SESAME 4 le 27 avril à Meknès entre COP 21 et COP 22
Le CGAAER a organisé avec le Conseil général du développement agricole du Maroc, la 4ème édition du séminaire international SESAME, à Meknès le 27 avril 2016. Entre la COP21 à Paris et la COP22 à Marrakech, l'événement a été consacré au triple défi de la sécurité alimentaire, de l'atténuation du changement climatique et de l'adaptation au changement climatique dans trois les sous-régions concernées : Europe du Sud / Méditerranée du Nord, Afrique du Nord / Méditerranée du Sud et Afrique de l'Ouest.

Les relations France-Iran dans le domaine agricole
La visite officielle à Paris du Président Rohani, en janvier 2016, a débouché sur la signature de plusieurs contrats de partenariat inter-entreprises et de trois accords de coopération institutionnelle entre la France et l'Iran. Un membre du CGAAER a été nommé « correspondant pour la mise en œuvre et le suivi de la coopération agricole France-Iran ». Sa mission était d'assurer l'interface entre les entreprises françaises du secteur agricole et les autorités iraniennes, et de faciliter les rapprochements inter-entreprises franco-iraniens.

Synthèses de rapports

En 2017, le CGAAER s'est à nouveau livré à la réalisation de synthèses de rapports consacrés à des thématiques liées aux enjeux de l'actualité. Cet exercice d'intégration et de mise en perspective des connaissances aura permis de mieux éclairer la décision publique.

La qualité de l'eau en agriculture

La synthèse des rapports publiés ces dix dernières années sur la qualité de l'eau en agriculture fait le point sur les mesures de lutte contre les pollutions d'engrais et de pesticides.

Alors que la demande sociétale se fait de plus en plus pressante, les échéances fixées par la directive cadre sur l'eau pour atteindre le bon état des masses d'eau se rapprochent rapidement. Depuis 25 ans, les politiques publiques redoublent de mesures incitatives et coercitives destinées à juguler les pollutions diffuses d'origine agricole. Pourtant les améliorations constatées sur le terrain sont très lentes. Moins de la moitié des masses d'eau superficielles et seulement 67 % des eaux souterraines atteignent le bon état chimique. Le réseau des points de contrôle des nitrates et des pesticides, révèle une tendance à la dégradation. Il ne semble possible de réduire significativement l'usage des intrants chimiques qu'en agissant sur l'ensemble du système de culture pour diminuer simultanément les besoins. Mais le revenu des exploitations agricoles doit aussi être maintenu et sécurisé face aux aléas climatiques et sanitaires. L'agro-écologie figure parmi les réponses à cet enjeu.



La mise en œuvre des politiques de l'eau et de la biodiversité

Les politiques de l'eau et de la biodiversité sont très intégrées au niveau communautaire. Elles sont définies par des directives européennes transposées en droit français, mais aussi par des priorités nationales annuelles édictées par le ministère chargé de l'écologie. Elles visent au maintien d'un bon état écologique et chimique des masses d'eaux, ainsi qu'à conservation des habitats et des espèces.

Les manquements aux directives européennes et au respect des priorités nationales sont suivis avec vigilance au regard des risques de contentieux. C'est à ce titre que le CGEDD et le CGAAER ont été chargés de réaliser une série d'audits dont les rapports ont fait l'objet d'une synthèse. Ces politiques sont territorialisées et partenariales. Leurs objectifs de résultats ambitieux appellent l'adhésion et l'implication, au niveau local, de multiples partenaires (collectivités, socioprofessionnels...). Dans les départements, les missions inter-services de l'eau et de la nature coordonnent les services et établissements publics de l'État concernés. Elles élaborent des stratégies en complétant ou adaptant les priorités nationales afin de tenir compte du contexte territorial et humain spécifique. Elles produisent aussi des plans de contrôle. Le pilotage régional des politiques fonctionne globalement bien et les complémentarités avec les services départementaux s'affirment.



Les risques technologiques et naturels

Une mission interministérielle a été chargée de réaliser une synthèse des onze audits réalisés au niveau régional sur les risques naturels et technologiques en 2013 et 2014. Elle conclut que le dispositif d'audit régional est très utile et mérite d'être poursuivi, après les améliorations proposées à mettre en œuvre et avec un suivi des suites données aux recommandations, en particulier aux administrations centrales.





À droite : En 2016, le CGAAER a édité un flyer en français et en anglais, qui permet à ses membres de présenter l'institution aux interlocuteurs, notamment étrangers, rencontrés pendant les missions. »

ACTIVITÉ INTERNE DU CGAAER

Le nouveau projet stratégique 2014-2016 du CGAAER

2016 aura été la deuxième année d'exercice de l'application opérationnelle du projet stratégique du CGAAER, grâce auquel ce dernier aura renouvelé ses méthodes de travail au bénéfice de la qualité de ses productions et de leur valorisation.

Créé en 2006 à l'occasion de la fusion des trois structures d'inspection et de contrôle généraux d'origine (Conseil général du GREF, Conseil général vétérinaire, Inspection générale de l'agriculture), le CGAAER avait élaboré en 2008 un premier projet stratégique qu'il était devenu nécessaire de réviser.

La réflexion interne engagée depuis 2012 a débouché sur un nouveau projet stratégique 2014-2016 dont le ministre a approuvé les principales options.

L'objectif est d'adapter les statuts, le positionnement et le fonctionnement du Conseil aux nécessités de ses missions, en l'inscrivant dans une démarche de professionnalisation rendue nécessaire par les évolutions rapides que traverse notre environnement professionnel.

De nouvelles dispositions inscrites dans la loi d'avenir de l'agriculture ont renforcé le positionnement institutionnel du CGAAER auprès du ministre. Elles l'ont doté de nouveaux statuts portant sur le périmètre et les modalités de ses interventions.

En particulier, le processus commun des missions aura été renouvelé et le fonctionnement collégial du Conseil aura été renforcé.

Le programme de formation interne des membres du CGAAER

La formation des membres du CGAAER doit permettre l'acquisition de méthodologies et d'outils nécessaires à

l'exercice de nouveaux métiers tels que ceux de l'audit, de l'évaluation des politiques publiques ou du conseil. Cette professionnalisation est garante de la qualité des travaux conduits par le CGAAER.

Elle facilite également l'intégration des nouveaux membres dans la communauté de travail. Ainsi, un parcours de 13 jours de formation a été proposé aux nouveaux arrivés en 2016, répartis dans l'année qui a suivi leur prise de fonctions.

En outre, des sessions de perfectionnement ont été programmées, notamment, pour mieux maîtriser les techniques de l'audit interne.

Au total, 59 % des personnels du CGAAER ont suivi une formation en 2016.

La communication du CGAAER

Les objectifs de communication du CGAAER ont résulté du nouveau projet stratégique du CGAAER. Ils reposent sur une valorisation systématique du travail du CGAAER : amélioration de la publication des rapports, exploitation des travaux des sections, des groupes de travail et des assemblées générales...

Des délégués à la communication nommés dans chaque section participent à un groupe de travail permanent chargé de la communication et animé par un président.

Ils collaborent à la production de la lettre électronique mensuelle du CGAAER qui est diffusée à 10 000 abonnés de l'environnement professionnel et institutionnel. Son contenu éditorial est centré sur la valorisation des travaux du Conseil.

Le secrétariat général du CGAAER contribue à la mise en œuvre de l'activité de communication du CGAAER.

ACTIVITÉ DES SECTIONS

>



Agro-écologie : le CGAAER a réalisé une mission d'audit sur la mobilisation des partenaires du projet agro-écologique.

SECTION 1

MISSION D'INSPECTION GÉNÉRALE ET D'AUDIT (MIGA)

La mission d'inspection générale et d'audit (MIGA) pilote l'ensemble des missions d'audits, d'inspection et de contrôle.

Travaux de la mission d'inspection générale et d'audit en tant que mission ministérielle d'audit interne (MMAI)

Les audits internes sont effectués dans le cadre du décret du 28 juin 2011. Ce décret établit les bases d'une organisation harmonisée des travaux d'audit interne dans chaque ministère et prévoit en particulier la création d'une mission ministérielle d'audit interne (MMAI) et d'un comité ministériel

d'audit interne (CMAI). Au sein du ministère, les missions de la MMAI sont exercées par la MIGA du CGAAER, qui assure par ailleurs le secrétariat du CMAI. Présidé par le ministre ou le directeur de cabinet, il s'est réuni à deux reprises en 2016.

► L'ACTIVITÉ DE LA MIGA EN TANT QUE MMAI

Les temps forts récurrents de la MIGA-MMAI sont l'analyse de la cartographie ministérielle des risques et la préparation de la programmation des audits internes qui donnent lieu à un séminaire d'une demi-journée regroupant une vingtaine de personnes du CGAAER, représentant toutes ses sections. Par ailleurs, comme chaque année, en application du protocole qu'elle a signé avec la Cour des comptes, la MIGA-MMAI lui a fourni les éléments lui permettant, dans le cadre de la certification des comptes de l'État, de procéder à une évaluation de la fonction d'audit au ministère.

La MIGA-MMAI a centré ses travaux en 2016 sur la poursuite de l'élaboration des fiches de procédure de l'audit interne, sur l'autoévaluation de la fonction d'audit qu'elle exerce sur la base d'une grille élaborée par le Comité d'harmonisation de l'audit interne (CHAI) et sur la présentation des rapports d'audits internes avec l'objectif d'en tirer les enseignements en termes de méthode.

Lors de leurs deux réunions en 2016, le CMAI

- a examiné la cartographie des risques 2016 sur laquelle il a constaté la poursuite des améliorations en matière notamment de cotation de leur maîtrise,
- a adopté le programme d'audits internes pour 2016, soit 9 audits,
- a validé le processus de suivi des recommandations des rapports d'audit qui constitue une des obligations au titre de la norme du cadre de référence de l'audit interne de l'État (CRAIE). Chaque audit réalisé au titre de la MMAI fera l'objet d'un audit de suivi réalisé par un membre de l'équipe initiale. Le suivi sera réalisé à deux échéances : à un an et à deux ans ou à l'échéance du plan. C'est le CMAI sur la base des conclusions des auditeurs qui décide soit de clore définitivement l'audit initial, soit de demander des éléments complémentaires, soit de programmer un nouvel audit ou une mission de conseil,
- a examiné les quatre premiers audits de suivi du plan d'action sur les 14 qui ont été lancés et a décidé la clôture de deux d'entre eux.
- a validé l'autoévaluation de la fonction d'audit interne au ministère et le principe de l'élaboration d'un plan d'assurance et d'amélioration qualité.

► PARTICIPATION DE LA MIGA-MMAI AU COMITÉ D'HARMONISATION DE L'AUDIT INTERNE

La MIGA, en tant que mission ministérielle d'audit interne a participé régulièrement aux travaux du comité d'harmonisation de l'audit interne (CHAI) qui réunit tous les responsables de missions ministérielles d'audit interne. Il a tenu en 2016 quatre réunions dont deux consacrées à la démarche de la Cour des comptes d'évaluation des politiques ministérielles de maîtrise des risques à travers le déploiement du contrôle interne et de l'audit interne.

Par ailleurs, elle a participé activement à l'élaboration de guides d'audit et au partage d'expériences. Elle a ainsi contribué en tant que co-rapporteur aux rapports sur l'autoévaluation de la fonction d'audit et sur les communications et informations à fournir aux Comités ministériels d'audit interne.

LE POINT SUR LES AUDITS INTERNES

Six audits internes étaient en cours de réalisation en 2016. Les audits programmés sont parfois l'objet de décalage dans le temps notamment au regard de la pression existant déjà sur les services.

En 2016, deux audits internes ont été publiés :

- **l'audit comptable et financier de l'École nationale supérieure du paysage de Versailles (ENSPV)**, conduit en partenariat avec la mission « risque audit » de la direction générale des finances publiques, a formulé dix recommandations, cinq sont adressées à la direction générale de l'établissement et cinq sont adressées aux services qui en assurent la tutelle,
- **l'audit de la mobilisation des partenaires du projet agro-écologique** a formulé onze recommandations regroupées et articulées en trois axes portant respectivement sur la priorité accordée au projet agro-écologique, le fonctionnement du comité de pilotage et le contenu du plan d'actions du projet.

Autres missions d'audit

CHAMBRES D'AGRICULTURE

Après avoir élaboré les manuels des différents audits à mettre en place en 2016, en s'inspirant des fiches de procédure MMAI et en tenant compte des évolutions importantes du contexte (échelle régionale, transfert de l'autorité de région...), le groupe des auditeurs du CGAAER a réalisé les audits inscrits au programme de travail validé en décembre 2015. Les audits de suivi des recommandations des audits de chambres d'agriculture ont concerné les seules chambres départementales (Aisne, Drôme et Loire) alors que les audits initiaux avaient pris en compte un binôme, composé de la chambre régionale et d'une des chambres départementales de la région. Ces trois missions ont montré la qualité du travail réalisé par les chambres d'agriculture pour respecter le cadre réglementaire de leur fonctionnement. Les audits de suivi des recommandations des audits de la mission de service public liée à la politique de l'installation déléguée aux chambres d'agriculture ont concerné l'Aube, la Haute-Loire, le Lot et Garonne, la Manche, la Vendée et le Nord-Pas de Calais. Le rapport de synthèse sera publié courant 2017, dès que le rapport de l'audit relatif au département du Lot et Garonne sera achevé. Néanmoins, les premières analyses montrent les progrès réalisés en matière d'actions correctrices même si la pertinence d'une partie des recommandations est fortement atténuée par le nouveau contexte lié au transfert de l'autorité de gestion.

Six audits de la mission de service public liée à la politique de l'installation déléguée aux chambres d'agriculture ont été réalisés concernant l'Aude, la Dordogne, l'Isère, le Jura, le Loir et Cher et le Morbihan. Afin de tenir compte du calendrier un peu particulier avec la mise en place, par les conseils régionaux, de la nouvelle programmation, les audits 2016 ont concerné la seule période 2007-2013. La synthèse des rapports sera publiée au début du 2ème trimestre 2017 afin de faire apparaître les bonnes pratiques adoptées ainsi que les points de vigilance pour la programmation en cours tout en proposant les évolutions possibles à partir des constats 2016.

COMPTE D'AFFECTATION SPÉCIALE « DÉVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL »

Dans le cadre de la mission permanente d'audit de conformité de l'utilisation des crédits du CASDAR confiée au CGAAER, sept audits ont été programmés en accord avec les directions d'administration centrale concernées sur divers organismes et programmes (programmes régionaux de développement agricole et rural, programmes annuels d'instituts techniques et appels à projets spécifiques) inscrits dans les PNDAR 2009-2013 et 2014-2020.

Pour le programme 775 « Développement et transfert en agriculture » :
– Trois audits du programme 2015 PRDAR de Chambres d'agriculture.

Pour le programme 776 « Recherche appliquée et innovation en agriculture » :

– Un audit du programme 2015 d'un Institut technique,
– Trois audits d'appels à projet.

À l'exception d'un cas particulier, les auditeurs ont pu assurer le ministre de la conformité de l'utilisation des crédits du CASDAR et n'ont pas conclu à des révisions des subventions accordées. Ils ont généralement constaté que les réalisations étaient conformes aux objectifs affichés, même si des efforts restent à accomplir par les organismes subventionnés comme par les directions d'administration centrale dans le suivi des dossiers, l'alimentation des indicateurs, le respect des délais fixés et la qualité des documents produits.

Les audits des programmes régionaux de développement agricole et rural ont montré une amélioration de la gouvernance politique et technique sous l'impulsion des chambres régionales d'agriculture, une qualité croissante des livrables produits, mais une capitalisation régionale des résultats obtenus encore insuffisante. Concernant les appels à projet, la généralisation et l'efficacité de la gestion partenariale sont relevées positivement par les auditeurs dans la conduite technique des projets ; toutefois, les pilotes éprouvent souvent des difficultés à réguler leurs partenaires en matière de gestion administrative et financière. La question de l'établissement et du plafonnement des coûts salariaux directs et des charges indirectes est récurrente.

ORGANISMES PAYEURS ET FONDS EUROPÉEN DES PÊCHES

FONDS EUROPÉEN DES PÊCHES

Au sein de la Commission interministérielle de coordination des contrôles (CICC), autorité d'audit pour les fonds structurels et d'investissement européens, le CGAAER est chargé des travaux d'audits portant sur le Fonds européen pour la pêche (FEP 2007-2013) et sur le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP 2014-2020).

Concernant le FEP, les travaux d'audits ont porté sur la réalisation des derniers audits d'opérations sur un échantillon statistiquement représentatif des dépenses certifiées au titre de la fin du programme opérationnel FEP (année 2015 et premier trimestre 2016). Soixante opérations ont été contrôlées, représentant 33 % de la dépense certifiée. Ces contrôles d'opérations ont été réalisés par des membres du CGAAER (24 opérations), par le CGEDD (28), par des unités contrôle des SGAR (5) et par l'IGAM (3). Le rapport annuel de contrôle FEP 2015/2016 sera intégré au rapport de clôture du programme opérationnel FEP 2007-2013 qui sera produit début 2017.

Concernant le FEAMP (2014-2020), le CGAAER a piloté l'audit de désignation des autorités de gestion (MEEM/DPMA) et de certification (ASP/SCEI). Cet audit a examiné le descriptif de gestion et de contrôle mis en place par ces deux autorités et a conduit la CICC a formulé un avis sans réserve sur la désignation de ces deux autorités. Sur la base de cet avis, le Premier ministre a désigné ces deux autorités le 21 décembre 2016.

AUDITS EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT

Ces audits ont été menés en partenariat avec la section 4 (Cf. p.31).

– **La synthèse des audits de la mise en œuvre des politiques de l'eau et de la biodiversité**, dont le commanditaire est le ministre chargé de l'écologie (direction de l'eau et de la biodiversité et DGPR), permet d'analyser les conditions, l'efficacité et l'efficacité de la mise en œuvre, dans les départements, des politiques et des polices de l'eau et de la biodiversité.

– **La synthèse des audits de la mise en œuvre des politiques de prévention des risques naturels et technologiques** réalisées à la

demande du ministre chargé de l'écologie (direction générale de la prévention des risques), présente l'analyse des conditions, de l'efficience et de l'efficacité de la mise en œuvre des politiques de prévention des risques.

AUDITS DU FONCTIONNEMENT ET DE L'ORGANISATION DES DIRECTIONS DÉPARTEMENTALES INTERMINISTÉRIELLES (DDI)

Ces missions sont menées en partenariat avec la section 6 (Cf. p.44).

Le comité de pilotage des inspections et corps de contrôle intervenant dans le champ des directions départementales interministérielles (DDI), institué conformément à l'instruction 1590/11/SG du Premier ministre, a programmé au titre de l'année 2016 l'audit de 14 DDI où le ministère est partie prenante :

– 9 DDT(M) : de Charente-Maritime ; de Seine-et-Marne ; des Ardennes ; du Val-d'Oise ; des Bouches du Rhône ; de la Manche ; de la Meurthe et Moselle ; de la Côte-d'Or et du Rhône ;

– 2 directions départementales de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSP) de la Lozère et de la Haute-Marne ;

– 3 directions départementales de la protection des populations (DDPP) de l'Hérault ; de la Somme et de la Vienne.

MISSIONS D'INSPECTION

Aucune intervention de la MIGA n'a été diligentée en urgence au titre de l'inspection générale en 2016.

Le groupe de travail piloté par les sections 6 et 1, constitué en 2015 afin d'approfondir périmètre et méthode de l'inspection générale, a poursuivi ses travaux (voir section 6).



SECTION 2

ÉCONOMIE, FILIÈRES ET ENTREPRISES

La section « économie, filières et entreprises » est compétente en matière d'économie des entreprises et des filières agricoles, d'élevage, halieutiques, aquacoles et agroalimentaires, ainsi que des politiques publiques qui y contribuent.

Ses activités sont réparties dans les six domaines suivants : Politique agricole commune, filières, industrie agroalimentaires, bioéconomie (avec la section 4), exploitations agricoles et foncier, outre-mer.

Dans un contexte marqué par une conjoncture instable pour de nombreux secteurs, la section s'est impliquée dans la conduite de missions de conseil, de médiation et de prospective dans ces principaux champs.

Elle a également poursuivi une réflexion de fond sur la compétitivité des agricultures et de l'agroalimentaire français.



Politique agricole commune (PAC)

La section est impliquée dans le suivi permanent de la mise en œuvre de la PAC 2014-2020.

Par ailleurs, le Ministre a demandé une mission sur la gestion des risques en agriculture. Celle-ci est destinée à dresser un état des lieux des outils actuels permettant de renforcer la résilience des exploitations et de gérer les différents risques d'aléas pouvant intervenir, et à examiner les conditions dans lesquelles l'épargne de précaution pourrait être mise en œuvre dans le cadre de la PAC 2020.



Filières

La section 2 a engagé un état des lieux approfondi sur les interprofessions agroalimentaires, en centrant plus particulièrement ses travaux sur les filières oléoprotéagineuses, viticoles, viande, lait et fruits et légumes. Par ailleurs, sur la filière lait, un rapport a été élaboré sur la contractualisation et sur la stratégie de la filière.

Mission sur les stations expérimentales de fruits et légumes

L'objet de cette mission était de présenter des propositions argumentées, à la fois aux responsables professionnels et aux pouvoirs publics, pour assurer un avenir aux activités de Recherche-Développement-Innovation menées au sein des stations régionales d'expérimentation fruits et légumes frais, activités affirmées comme « point clé de l'avenir de la filière fruits et légumes frais ».

Une analyse stratégique du fonctionnement et de la gouvernance du réseau de ces stations a été opérée :

1. Elles disposent d'atouts à valoriser : outre le volume global de leurs capacités, leur maillage territorial est favorable à la transversalité entre espèces, indispensable, compte tenu de leur grand nombre, pour diminuer les coûts. La proximité des producteurs favorise la réactivité du réseau par rapport à leurs questions, et la diffusion des résultats sur des produits à grande sensibilité et non stockables. L'existence même du CTIFL et les complémentarités existantes et à développer avec lui, le tissu dense de relations techniques qu'elles ont établies, leur capacité à s'adapter aux évolutions en termes de recherches de financement, de regroupements de stations... sont autant de leviers sur lesquels elles peuvent s'appuyer.
2. Leur principale faiblesse est l'absence de gouvernance professionnelle globale, qui est un préalable pour résoudre la plupart des difficultés auxquelles elles sont confrontées. Faut de cette gouvernance professionnelle commune, se sont développés sans concertation deux modèles « antagonistes » de stations qui freinent la mise en place de stratégies nationales partagées, elles éprouvent des difficultés croissantes à faire face à la baisse des crédits publics par un financement professionnel suffisant, et elles n'ont pas réussi à mettre en place une structuration scientifique et technique qui assure leur légitimité à moyen terme. Elles sont faiblement orientées vers et par l'aval où se joue une bonne partie des enjeux de la filière. Et l'évolution des modalités d'aide publique, par la généralisation des appels à projets et la multiplication des financeurs, est de moins en moins adaptée au maillage territorial.

Les stations régionales ont des opportunités à saisir : l'orientation forte des politiques européennes sur l'innovation, une décentralisation favorable au maillage territorial, le financement interprofessionnel majoritaire récent du CTIFL qui devrait être de nature à faciliter l'émergence d'une gouvernance professionnelle de l'ensemble, des gains forts d'efficacité liés à un réseau unique CTIFL-stations, et des attentes sociétales fortes sur les produits de la filière.

À partir de cette analyse stratégique, la mission fait les propositions suivantes :

- Clarifier l'articulation des compétences entre les interprofessions (filières), les OP (production) et le réseau des chambres (territoires) :
- Une gouvernance professionnelle pour un réseau unique d'expérimentation Fruits et Légumes organisé au niveau régional sur un projet partagé au niveau national (stratégie à cinq ans portée par le CTIFL) et régional (des clusters régionaux RDI, des comités régionaux INTERFEL, des stratégies et des contrats régionaux d'objectifs multifinanciers).
- Adapter les modes de financement aux évolutions de la gouvernance professionnelle, du cadre d'intervention publique et des prestations aux entreprises.
- Structurer l'activité scientifique et technique du réseau, en « musclant » les GIS, autour d'un système d'information unique pour l'ensemble du réseau, et grâce à une procédure d'évaluation des programmes, des actions et des projets sous l'égide du CSU.



La section 2 est également compétente pour des missions dans les domaines halieutique aquacole.

Mission sur les Comités en charge des pêches, de la conchyliculture et de la pisciculture - bilan et perspectives

Le CGAAER et le CGEDD ont été saisis pour réaliser une mission sur les comités des pêches, de la conchyliculture et de la pisciculture. Les missionnés se sont attachés à rencontrer les présidents des comités nationaux, régionaux et départementaux des trois secteurs d'activité afin d'écouter les points de vue de leurs membres. La mission s'est concentrée sur deux aspects : le financement et l'organisation des comités considérant qu'il n'était pas nécessaire de remettre en question la définition des missions des comités. Il est apparu que l'organisation -de façon distincte selon les secteurs d'activité- doit être revue afin que les structures soient plus robustes financièrement et plus visibles pour jouer pleinement le rôle de corps intermédiaires.

Les comités des pêches

L'organisation professionnelle de la pêche comprend 27 comités répartis entre les niveaux national, régional, départemental ou interdépartemental ; elle emploie 162 salariés. La mission recommande de renforcer les comités des pêches à l'échelon des nouvelles régions administratives et politiques et de conforter le comité national qui doit apporter non seulement des avis argumentés aux pouvoirs publics mais aussi des services à valeur ajoutée et manager les structures infra nationales. La mission considère aussi qu'ils doivent mieux s'articuler avec les autres acteurs du monde de la pêche et entre eux. Elle n'a pas omis d'évoquer la nécessité de consolider leur financement. La situation financière de certains comités étant préoccupante, il y a urgence à les restructurer au niveau régional.

Les comités conchylicoles

Le Comité national de la conchyliculture (CNC) et les sept comités régionaux de la conchyliculture (CRC) représentent 75 équivalents temps plein (ETP) et le secteur économique plus d'un demi-milliard d'euros (en 2012). Ces éléments quantitatifs ont conduit la mission à s'interroger sur la meilleure organisation possible pour les comités de la conchyliculture dans un contexte normatif perçu comme très contraignant. Une action d'accompagnement par un cabinet de consultants pour animer une réflexion sur les missions et les

fonctions support à partager entre les comités devrait être entreprise. Ces comités doivent prendre conscience de leurs forces et faiblesses pour à l'avenir fonctionner différemment. La mission a listé un certain nombre d'axes de progrès qui pourraient leur permettre d'être plus efficaces sans changement immédiat de structure.

Elle a aussi cherché à analyser les propositions faites par le CNC en matière de réforme de financement des comités de conchyliculture. Le secteur de la conchyliculture est assez peu médiatisé et les services de l'État le connaissent davantage lors des crises liées aux fortes mortalités des élevages. Aussi, les membres des comités s'épuisent parfois à essayer de mieux faire connaître leurs activités souvent situées dans des zones touristiques où la pression économique liée aux prix de l'immobilier s'exprime fortement.

Le comité interprofessionnel des produits de l'aquaculture

L'interprofession que constitue le Comité interprofessionnel des produits de l'aquaculture (CIPA) représente les différents secteurs de production aquacoles ainsi que les fabricants d'aliments et les transformateurs. Dans les faits, il convient de distinguer l'aquaculture continentale, encore prédominante mais en régression et l'aquaculture en milieu marin à l'état embryonnaire au regard de l'étendue de la façade maritime française. Le chiffre d'affaires HT atteindrait 330 millions d'euros en globalisant les différents secteurs. Les moyens dont dispose l'interprofession, soit cinq salariés, ne sont pas en rapport avec les enjeux de ces deux secteurs. Une reconquête du marché national aujourd'hui largement dominé par des produits d'importation est nécessaire. L'Union européenne et le gouvernement ayant identifié cette question, la mission recommande un accompagnement par les services de l'État tant du point de vue du dialogue afin d'allier les contraintes environnementales et le développement économique, que du point de vue financier avec la mobilisation du FEAMP. Au niveau des professionnels, la mission recommande la formalisation d'un véritable réseau régional, en maintenant le CIPA à sa tête. Une coordination entre les ministères en charge de l'environnement et de l'agriculture est déterminante, afin de porter ce secteur économique sur le devant de la scène. Il est porteur d'emploi et de valeur ajoutée y compris en milieu rural.



Exploitations agricoles et questions foncières

Les travaux sur l'exploitation agricole, sa structure et son environnement, ont été poursuivis en 2016. Le rapport « transmission en agriculture, quatre scénarios pour 2025 » du chantier prospectif sur la transmission des exploitations a été remis en début d'année.

Le groupe de travail a contribué aux réflexions sur la compétitivité de l'agriculture et de l'agroalimentaire français, pour mettre en exergue la contribution du premier maillon des filières à la compétitivité de celle-ci.

Enfin sur les questions foncières, le CGAAER a suivi les travaux de mise en place des dispositifs de compensation des pertes de surface agricoles prévue dans la loi d'avenir pour l'agriculture. La mission de conseil pour accompagner la régionalisation des SAFER s'est poursuivie avec l'appui du CGE. Enfin, une mission sur l'accaparement des terres agricoles a été conduite.

Bioéconomie

En association avec la 4^{ème} section, la 2^{ème} section a engagé d'importants travaux sur le champs de la bioéconomie.

Appui à l'élaboration d'une stratégie nationale de la bioéconomie

Souhaitant rapidement un plan d'actions pour le développement de la bioéconomie, le ministre de l'agriculture a voulu saisir le Conseil des ministres, créer un Comité stratégique de la bioéconomie et engager la France dans la révision de la stratégie européenne dès 2017 en s'appuyant sur une stratégie nationale. Cette stratégie est fondamentale pour garantir une cohérence à l'ensemble des démarches engagées et éviter qu'elles n'entrent en concurrence en créant des conflits d'usage de la biomasse.

Les ministères en charge de l'environnement, de l'éducation, de la recherche, de l'économie y ont travaillé en lien avec les acteurs professionnels, considérant que la bioéconomie est un atout important de notre pays.

Mission sur les vins de Sauternes

Le Ministre a saisi le CGAAER d'une mission concernant la crise du vignoble des vins doux de la Gironde.

La mission a étroitement impliqué les principaux partenaires et acteurs concernés. Ont été analysés :

- les perspectives de marché,
- la redéfinition du cahier des charges des appellations d'origine, l'évolution du projet de coopérative.

Les principales difficultés rencontrées par les vins de Sauternes ont été recensées :

- La faible compétitivité de nombreuses exploitations, due notamment aux surfaces mises en œuvre, trop petites pour assurer un revenu professionnel suffisant.
- Les contraintes du cahier des charges des vins de Sauternes, exigeant en termes techniques. Ces contraintes entraînent des coûts de production élevés. De nombreux viticulteurs ne maîtriseraient pas les processus techniques de production et notamment la botrytisation.
- La concurrence de vins doux dont les coûts de production sont moins élevés. Pour l'essentiel les « appellations de la rive droite » et Monbazillac, sont en réalité en concurrence avec les Sauternes, sans avoir les mêmes contraintes. Sur les mêmes types de marché, ils bénéficient de coûts de production estimés inférieurs de 20%, de rendements plus élevés et de davantage de possibilités de diversification de productions de vins (secs, rouges...) compte tenu de leur possibilité de bénéficier d'autres appellations.

• Le marché est peu porteur pour ce type de vins. Il s'agit de « vins à forte sucrosité » dans un marché à la recherche de vins fruités et légers. Les vins s'exportent difficilement, le marché national est limité (consommation saisonnière) et en recul; les vins liquoreux apparaissent comme un produit « historique ». Au delà des concurrences entre les différents vins liquoreux, il y a une concurrence forte avec des produits différents plus demandés par le marché : blancs secs, rosés...

• La viticulture ne vend pas son vin dans de bonnes conditions : en témoignent la forte proportion de vrac (jusqu'à 40%), l'absence d'organisation ou de compétences pour une vente directe au château (oenotourisme pas valorisé).

• Enfin, en général, les équipements des caves sont vieillissants et inadaptés. En termes humain, on ne sent pas une volonté collective de résoudre l'ensemble des difficultés précitées, ni un leadership entraînant et stratégique.

Ces difficultés sont de nature différentes, mais elles s'additionnent. Un plan d'ensemble prenant en compte tous les volets, doit être mis en œuvre. À cette fin, les acteurs ont dressé un état des lieux et avancé différentes solutions sur les trois thèmes prédéterminés.



Le CGAAER a apporté son appui à cette entreprise, en particulier par la réalisation d'un état des lieux des démarches conduites par les États membres moteurs sur ce sujet (Allemagne et Pays-Bas principalement), et d'un historique des initiatives françaises ayant contribué à l'émergence de la bioéconomie depuis vingt ans.

Leader en Europe avec 14 milliards d'euros de chiffre d'affaires, la France dispose déjà de filières structurées et d'importantes ressources agricoles, forestières et maritimes pour des débouchés nouveaux sans entraver le potentiel alimentaire, la combinaison des usages renforçant leur compétitivité. Les parts de marché des nouvelles bio-filières, 5 % à 6 % aujourd'hui, pourraient doubler en 2030 (et quadrupler en 2050...) selon les estimations européennes.

Outre-mer

Les missions ont porté en 2016 sur l'impact du Régime spécial d'approvisionnement (RSA) du POSEI, sur la méthode de calcul du prix de la canne en Guadeloupe et sur la situation de la Chambre de l'agriculture et de la pêche de Mayotte. Une mission a été engagée sur la mise en œuvre du RDR 3 dans les DOM.



Mission sur les GIEE (Groupement d'intérêt économique et environnemental)

Les GIEE, créés par la Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014, sont des collectifs d'agriculteurs et, le cas échéant, d'autres partenaires qui s'engagent dans un projet pluriannuel de modification ou de consolidation de leurs pratiques qui vise la triple performance. A ce titre, ces groupements constituent un outil de politique publique structurant pour la mise en œuvre du projet agro-écologique.

La mobilisation collective pour l'agro-écologie, installée en 2013 à titre exploratoire et dotée d'un budget significatif, a permis les années suivantes l'émergence des premiers GIEE. Depuis, d'autres GIEE se sont constitués mais dans un environnement budgétaire beaucoup plus contraint.

C'est dans ce contexte que le Ministre a chargé le CGAAER d'une mission sur les mesures à prendre pour inscrire la dynamique des GIEE dans le temps administratif. Mi septembre 2016, on comptait plus de 300 GIEE reconnus dans toute la France. Ce chiffre traduit un intérêt certain pour cette nouvelle démarche, mais la mobilisation s'avère inégale selon les acteurs et les territoires. La mission a donc encouragé l'ensemble des DRAAF à renforcer fortement le travail partenarial avec les Conseils régionaux, en faveur de l'agro-écologie et des GIEE. Cette démarche est essentielle dans un contexte où les Régions sont désormais "autorités de gestion" du FEADER (financement du second pilier de la PAC).

En matière de financement, la première difficulté évoquée par l'ensemble des interlocuteurs de la mission est l'absence de moyens nouveaux, particulièrement pour l'animation. La mission préconise de pérenniser les appels à projets lancés par les DRAAF pour le financement de l'animation et de renforcer substantiellement l'aide correspondante.

L'absence de financement de la prise de risques liée au changement de pratiques agricoles est également mentionnée comme frein à l'innovation. La mission suggère de lancer une réflexion sur cette problématique et sur les dispositifs d'accompagnement envisageables.

En matière de dynamique d'émergence, la genèse des projets découle généralement d'une dynamique de groupe préexistante. Enfin, en vue d'inscrire pleinement dans le paysage la démarche visant au développement des GIEE et de favoriser une réelle dynamique partenariale entre les différents organismes de développement agricole impliqués, la mission suggère de créer une structure légère tel un groupement d'intérêt public (GIP) pour assurer une communication globale sur le sujet, dans le cadre d'une gouvernance équilibrée entre acteurs publics et professionnels, et avec une forte implication des ministères de l'agriculture et de l'environnement.



Mission sur l'avenir des systèmes de polyculture-élevage en Lorraine

La polyculture-élevage caractérise un système d'exploitation agricole traditionnel, basé sur l'association étroite entre l'élevage et les productions végétales de grandes cultures.

La seconde moitié du X^{ème} siècle a vu progressivement régresser ce système de production en France, fortement impacté par les mécanismes de soutien des productions agricoles mis en place au niveau européen qui ont été plus favorables à l'intensification des productions et à la simplification des systèmes.

Le Grand Est n'a pas échappé à l'évolution générale de l'agriculture française, marquée par la concentration des exploitations et leur spécialisation.

La polyculture-élevage conserve néanmoins toute sa modernité et reste une force dans ces territoires caractérisés par la place importante des prairies permanentes dans la sole agricole, notamment dans les Ardennes, en Haute-Marne, en Lorraine et dans certaines zones du nord et du sud de l'Alsace.

Malgré tous ces avantages, la question de l'équilibre précaire entre les grandes cultures et l'élevage se pose, au vu de la diminution du nombre de fermes de polyculture-élevage dans la région, corrélée avec une baisse des surfaces toujours en herbe.

Si l'on veut maintenir l'élevage, en Lorraine en particulier, et notamment l'élevage laitier, il convient d'apporter des solutions adaptées aux polyculteurs-éleveurs pour les soulager des contraintes liées à l'élevage, d'améliorer la compétitivité de leurs exploitations agricoles et de mieux valoriser en local leurs productions agricoles, soit à travers leur transformation dans les entreprises agroalimentaires de la région, soit à travers de nouveaux marchés de proximité.

Il apparaît également nécessaire d'encourager les exploitants agricoles à s'engager dans des nouveaux modes de travail faisant appel à plus de mutualisation dans la gestion de leurs exploitations, qu'il s'agisse des bâtiments d'élevage, du matériel agricole, des assolements et des conduites culturales, ceci afin de réaliser des économies d'échelle et de temps.

Un accompagnement de ces évolutions par les socioprofessionnels élus, relayés par les politiques locaux, est fondamental, afin de bien affirmer l'intérêt de maintenir le système de polyculture-élevage, en en faisant le pilier de l'agriculture lorraine. Il s'agit de bâtir un projet régional, destiné à renforcer les filières de production agricole, leur ancrage territorial et de mieux garder la valeur ajoutée au niveau local, afin de préserver l'emploi et une occupation rationnelle du territoire.

Ce projet devrait intégrer les objectifs de modernisation des ateliers de production animale et végétale ainsi que la mise en commun d'outils de production et le développement de l'agriculture de précision qui, par le biais des outils d'aide à la décision, permet une gestion plus fine des exploitations, tant au niveau des ateliers grandes cultures qu'élevage.

La création d'une plate-forme d'expérimentation et de recherche, pilotée par la chambre régionale d'agriculture et d'un réseau de démonstration de pratiques innovantes à travers un maillage de GIEE adossés aux fermes expérimentales, permettrait de constituer des pôles stratégiques de recherche-vulgarisation proches du terrain.

Les dynamiques innovantes de valorisation des productions sont à renforcer à travers le développement de marques régionales et l'organisation de nouveaux marchés de proximité, ainsi qu'à travers le développement des collaborations au sein du secteur agro-industriel, voire des regroupements dans le secteur coopératif, de façon à créer une entité économique puissante dans le domaine de la transformation des productions végétales et animales.



SECTION 3

ALIMENTATION ET SANTÉ

La section « alimentation et santé » contribue à l'évaluation des politiques publiques conduites par le ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt dans les domaines de la protection des végétaux, des politiques publiques de l'alimentation, de la santé et la protection animales, la qualité sanitaire et nutritionnelle des aliments.

Les travaux de la section « alimentation et santé » s'articulent autour de trois types d'actions :

- la production de rapports de missions de conseil et d'expertise,
- des fonctions de représentations ou de pilotage d'actions,
- des actions internes de réflexions collectives : groupes de travail, réunions de sections et assemblées générales du CGAAER.

Rapports de missions publiés

En 2016, la section a remis 20 rapports de mission au cabinet du ministre. Les principaux rapports publiés sont les suivants.

Parangonnage sur les moyens affectés par différents pays à la politique de sécurité sanitaire des aliments

Le CGAAER a comparé la situation française à celle de différents pays de l'UE (Allemagne, Danemark, Italie, Pays-Bas, Pologne, Royaume-Uni) et hors UE (Brésil, Japon, USA), en termes de moyens, notamment humains, de volume et d'affectation, ainsi qu'en termes de performance du dispositif français par rapport à celle des autres États membres.

La mission a constaté une grande hétérogénéité de moyens et d'organisation parmi les pays étudiés. Tous les cas de figure existent en matière de gouvernance (pilotage par un ou plusieurs ministères, par un ministère ou par une agence, centralisé ou décentralisé...), de coordination (nationale ou décentralisée), de périmètre et de réalisation des missions (nombre, qualité et statuts des personnels, nombre et qualité des interventions effectuées, délégation ou pas...).

La mission a conclu qu'il existe des fragilités du système de surveillance et de contrôle français. Elle a constaté un déficit quantitatif des moyens humains affectés, comme dans les abattoirs, mais aussi qualitatif du fait d'une insuffisance ou d'une disparition de compétences. Le secteur de l'abattage et la gestion de crises doivent être remis au centre des préoccupations des autorités compétentes, responsables des politiques.

La mission a recommandé une évaluation de la répartition des compétences pour assurer une bonne couverture du territoire, ainsi qu'une réelle coordination par le niveau régional et une supervision effective des missions déléguées.

Les maladies du bois de la vigne

L'objectif assigné était de dresser un état des lieux de la recherche et des moyens consacrés à la lutte contre les maladies du bois de la vigne afin de proposer des solutions pour en améliorer l'efficacité.

La mission a réalisé des entretiens auprès des acteurs au niveau national, et au niveau de cinq grandes régions viticoles, Alsace, Bordeaux, Champagne, Cognac et Languedoc.

Lors de ces échanges il a été réaffirmé la très grande préoccupation de l'ensemble des acteurs quant au fonctionnement de la recherche et à son organisation pour répondre au défi maintes fois développé, d'un manque de production de plus d'un milliard d'euros par la viticulture nationale.

En terme de recherche, les recommandations de la mission visent pour le court terme à identifier dans chaque région les moyens à mettre en œuvre pour assurer le transfert des acquis de la recherche qui permettra de faire évoluer les pratiques culturales (taille...). Pour le long terme, la co-construction d'une feuille de route par tous les acteurs est préconisée. Elle devra intégrer une réflexion approfondie sur le sujet des ressources génétiques nécessaires pour le futur.

En terme de surveillance, les dispositifs de réseaux d'acteurs parfois déjà existants, doivent se structurer, coordonnés par les services de l'État, pour une meilleure efficacité, efficience et adéquation avec les réseaux de santé végétale.

La production de plants, en quantité et qualité suffisante, est un enjeu que toute la filière viticole, dont le niveau pépinière, doit porter afin de mieux répondre aux attentes de production.



Les visites sanitaires en élevage

Les visites sanitaires d'élevages ont été initiées dans la filière bovine en 2005. Elles sont conduites par le vétérinaire de l'exploitation et financées par l'État. Le CGAAER a été chargé d'en réaliser un état des lieux.

Récemment, elles ont été étendues aux filières avicole, porcine, aux petits ruminants et aux abeilles.

La mission a proposé des recommandations selon trois axes :

- Les objectifs de la visite sanitaire doivent être revus pour en faire un outil privilégié pour maintenir et renforcer la relation vétérinaires-éleveurs-administration et évoluer pour être un véhicule de mise en œuvre des règlements européens de santé animale et d'hygiène.
- La déclinaison opérationnelle du dispositif des visites sanitaires doit prendre en compte l'approche globale de la politique sanitaire en élevage et en particulier l'exploitation des données sanitaires ou de production pertinentes disponibles. Ces données doivent correspondre à une utilisation prédéfinie et discutée entre l'administration, les vétérinaires et les différents gestionnaires des données. La mission a formulé également des propositions relatives à la périodicité des visites, la rédaction de bilans opérationnels présentés par les directions départementales ou par les groupements techniques vétérinaires, le choix des thématiques intéressant les acteurs et le regroupement avec d'autres missions du vétérinaire sanitaire.
- La nécessité de valoriser, de contrôler et d'évaluer les bilans quantitatifs et qualitatifs des visites.

Les visites sanitaires représentent un budget annuel d'environ 14 millions d'euros toutes espèces confondues. Elles doivent atteindre un double objectif de résultats : l'amélioration du niveau sanitaire de chaque élevage grâce à une relation éleveur-vétérinaire renforcée et l'amélioration du niveau sanitaire collectif en valorisant les données collectées.



Anticiper et prévenir la perte de patrimoine génétique en cas de crise sanitaire ; application aux races ovines

La France comporte un grand nombre de races ovines. Cette diversité apparaît, aujourd'hui, être un atout majeur pour répondre aux besoins de l'agro-écologie. La contrepartie de cette situation est un effectif relativement limité de certaines de ces races, couplé parfois avec la persistance de petits troupeaux concentrés géographiquement. Les épisodes récents de fièvre catarrhale ovine ont sensibilisé les organisations professionnelles à cette situation de grande vulnérabilité de certaines des races ovines françaises. Elles souhaitent que ces races soient préparées pour affronter dans les meilleures conditions possibles ces risques sanitaires qui ne manqueront pas de survenir dans les prochaines années.

Les missionnaires ont tout d'abord souligné l'intérêt de compléter la cryobanque nationale par les races menacées de disparition dans un premier temps, suivi par l'ensemble des races ovines locales dans un second temps.

Concernant l'identification, la mission recommande que la Base de données nationales de l'identification intègre les données raciales.

S'agissant de l'évaluation des risques sanitaires la mission a fait le constat que la « méditerranéisation » du climat en France augmente le risque d'introduction et de propagation de maladies vectorielles représentant la majorité des maladies « exotiques ». Il est nécessaire de mettre en place une surveillance dans les meilleurs délais.



Prescription hors examen clinique

Pour pouvoir prescrire sans examiner le ou les animaux dont la chair ou les produits sont destinés à la consommation humaine ou élevés à des fins commerciales, le décret n°2007- 596 du 24 avril 2007 prévoit que le vétérinaire assure un suivi permanent de l'élevage qui comporte :

- la réalisation d'un bilan sanitaire d'élevage ;
- l'établissement et la mise en œuvre d'un protocole de soins ;
- la réalisation de visites régulières de suivi ;
- la dispensation régulière de soins, d'actes de médecine ou de chirurgie.

Cependant, dès l'origine, le cadre réglementaire n'a pas réussi à s'imposer à la prescription sans examen clinique y compris lorsqu'elle concerne les antibiotiques. Un formalisme excessif a fait perdre de vue aux vétérinaires et aux éleveurs la finalité du dispositif réglementaire : les supports documentaires (bilan sanitaire d'élevage et protocole de soins) sont aujourd'hui quasiment toujours présents. En revanche, ce qui doit constituer le cœur du dispositif en faisant vivre le suivi sanitaire permanent est, lorsqu'il existe, réduit à sa plus simple expression. Il en est ainsi des échanges d'informations sanitaires entre éleveur et vétérinaire, des visites de suivi et des soins réguliers assurés par le vétérinaire.

Les recommandations formulées par la mission visent globalement à simplifier les dispositions réglementaires afin de les recentrer sur leur objectif premier : lier la prescription sans examen clinique à l'existence d'un suivi sanitaire permanent assuré en partenariat par le vétérinaire et l'éleveur et à renforcer leur caractère contractuel (limitation stricte à un vétérinaire unique désigné par l'éleveur pour le suivi sanitaire permanent d'une espèce et d'un type de production, fixation dans le protocole de soins du nombre de visites de suivi et des critères d'alerte les mieux adaptés à l'élevage et à l'éleveur). Des bilans annuels de prescriptions d'antibiotiques devraient être faits pour prévenir l'apparition d'antibiorésistance.

Enfin la mission préconise la remise en pratique de contrôles ciblés.

Note de synthèse sur le maillage territorial vétérinaire

À partir des rapports sur des activités vétérinaires encadrées par l'État, la prescription hors examen clinique, les prophylaxies collectives, les visites sanitaires, a été produite une note de synthèse sur les politiques publiques qui contribuent à maintenir l'activité des cabinets vétérinaires ruraux.

Si, des trois activités vétérinaires encadrées par l'État, seule la prescription hors examen clinique a un impact significatif sur les revenus du vétérinaire rural, indépendamment de l'aspect rémunération du vétérinaire rural, ces politiques publiques ont des ambitions plus vastes :

- C'est sur les prophylaxies collectives réalisées sur la base d'une analyse de risque pertinente que repose le statut sanitaire de la France ;
- Les visites sanitaires participent à l'information des éleveurs sur des thématiques d'intérêt public ou d'avenir et contribuent à consolider les liens vétérinaires- éleveurs- administration ; elles devraient également conduire à une amélioration du niveau sanitaire collectif par une valorisation des données collectées ;
- La prescription hors examen clinique doit permettre au vétérinaire d'investir le champ du conseil technique dans lequel son savoir faire sera mieux valorisé et d'initier sur l'exploitation une approche de la pathologie basée sur les facteurs de risques.

En parallèle, il apparaît que la circulation des données des élevages avec un bénéfice collectif renforcé, reste un projet inabouti, ce qui fragilise l'ensemble du dispositif sanitaire français avec des conséquences économiques fortes. Enfin, la réflexion sur la redéfinition des référentiels de formation des jeunes vétérinaires vise à remettre la santé publique vétérinaire et le rôle du sanitaire dans la compétitivité de la ferme France au cœur du cursus de formation. À cet égard les stages tutorés en milieu rural, mis en place depuis trois ans, sont un succès puisqu'ils ont permis l'installation des vingt cinq étudiants.

Cette synthèse a été présentée lors de la constitution du groupe de travail « Le vétérinaire, la carte et le territoire » mise en place par le ministre.



Fonctions de représentation ou de pilotage d'actions

PARTICIPATION À LA GESTION DE LA CRISE DE L'INFLUENZA AVIAIRE

Seul État membre de l'Union européenne à compter un cheptel de palmipèdes d'importance, la France ne pouvait s'appuyer sur l'expérience de pays voisins. Une stratégie nouvelle a donc dû être imaginée : définition d'une zone de restriction couvrant les départements à forte densité de palmipèdes, dépopulation progressive, vide sanitaire collectif puis repeuplement maîtrisé de cette zone. Elle a été complétée par une politique de modernisation des élevages, de renforcement de la biosécurité, de formation tant des éleveurs que des contrôleurs, de développement de la recherche. Le CGAAER a ainsi contribué à définir et à décliner cette stratégie.

NOMINATION D'UN COORDINATEUR « STRATÉGIE SANITAIRE EN CONCHYLICULTURE »

Le ministre de l'agriculture, en accord avec le secrétaire d'État chargé de la mer, a demandé au vice-président du CGAAER de désigner un « coordinateur national de la stratégie sanitaire et zoonositaire en conchyliculture et coquillages de pêche ». Le coordonnateur œuvre avec les professionnels à la définition d'une structure de gouvernance sanitaire pérenne dans les filières, et à la mise en place d'un dispositif de surveillance rénové, performant et partagé avec les acteurs. Il a présenté en fin d'année un plan stratégique réorganisant le suivi sanitaire des coquillages.

PARTICIPATION AUX RÉUNIONS DU CONSEIL NATIONAL DE L'ALIMENTATION (CNA)

Instance consultative indépendante créée en 1985, le CNA est « consulté sur la définition de la politique de l'alimentation et émet des avis à l'attention des décideurs publics et des différents acteurs de la filière alimentaire. » Ses travaux portent sur l'adaptation de la consommation aux besoins nutritionnels, la sécurité alimentaire des consommateurs, la qualité des denrées alimentaires, l'information des consommateurs de ces denrées, la prévention des crises et la communication sur les risques, cinq membres du CGAAER participent aux réunions plénières ou aux groupes de travail (retours sur la crise ESB, étiquetage nutritionnel..)

PARTICIPATION AU RÉSEAU DES CITÉS DE LA GASTRONOMIE

Chargée par trois ministres « d'établir les conditions favorables à l'émergence de cet équipement culturel », la Mission française pour le patrimoine et la culture alimentaire (MFPCA) a suscité plusieurs candidatures. En 2013, au terme du processus de sélection quatre des cinq dossiers proposés ont été retenus: Dijon, Tours, Paris-Rungis et Lyon, en les invitant à se constituer en réseau.

Formellement installé par les ministères de l'agriculture et de la culture en décembre 2014, le Comité de pilotage du réseau, auquel participent deux représentants des ministères de la culture et de l'agriculture (CGAAER) se réunit deux fois par an, accueilli à tour de rôle par les Cités. Ces rencontres, cette année à Lyon en mai et à Paris et Rungis en novembre, permettent d'échanger expérience et bonnes pratiques, y compris avec des intervenants extérieurs, français ou étrangers, et de faire le point sur l'état d'avancement des projets des Cités. Tours est depuis le mois de septembre 2016 la première Cité à disposer de (premiers) locaux ad hoc, les travaux en cours à Lyon et Dijon devraient permettre une ouverture des Cités en 2018 ; les perspectives pour Paris-Rungis étant plus tardives.

En tout état de cause, la dynamique du réseau est telle que, même en l'absence de nouvel appel à candidatures, plusieurs villes ont fait connaître leur souhait de le rejoindre un jour, un projet ayant même, dans un cas, été déposé à cette fin.

PARTICIPATION AUX TRAVAUX DE NORMALISATION

La normalisation se définit comme une activité d'intérêt général dont l'objet est de fournir des documents de référence élaborés de manière consensuelle par toutes les parties intéressées, portant sur des règles, des caractéristiques, des recommandations ou des exemples de bonnes pratiques, relatives à des produits, des services, des méthodes, des processus ou des organisations, visant à encourager le développement économique et l'innovation tout en prenant en compte des objectifs de développement durable. Les normes sont par définition – sauf cas exceptionnels – d'application volontaire.

La fonction de responsable ministériel aux normes (RMN) pour le ministère chargé de l'agriculture, créée par le décret n° 2009-697 du 16 juin 2009 relatif à la normalisation, est exercée depuis l'origine par un membre du CGAAER.

Le RMN du MAAF participe aux instances décisionnelles du Système français de normalisation (Groupe ministériel des normes auprès du ministre chargé de l'industrie, et Comité de coordination et de pilotage de la normalisation, auprès du conseil d'administration de l'AFNOR), ainsi qu'aux principaux comités stratégiques (CoS) intéressant directement les missions du ministère (CoS Agroalimentaire - Santé et sécurité au travail - Grand cycle de l'eau - Environnement et responsabilité sociétale).

Le RMN participe en outre directement à un certain nombre de commissions de normalisation sur différents thèmes techniques (fertilisation, machinisme agricole et génie rural, produits alimentaires,...) ou plus généraux (développement durable et responsabilité sociétale des entreprises, traçabilité et sécurité des aliments...).

En interne au ministère, suite au changement de titulaire, l'année 2016 a permis de confirmer les relations de travail avec les experts « Normalisation » des Services centraux concernés (SG/SAFSL/SDTPS/BSST, DGPE et DGAL) et d'identifier des actions qui pourront être mises en œuvre en 2017.

Deux membres de la section président des comités sectoriels : U47A « méthodes d'analyse en santé animale » et U 47D « décontamination des bâtiments d'élevage après un épisode infectieux ».

POURSUITE DE L'EXPERTISE TUBERCULOSE

La mission d'expertise technique et juridique mise en place en 2012 auprès de la DGAL s'est poursuivie en 2016. Par ailleurs une mission d'évaluation du plan national d'action déployé par la DGAL, conduite dans huit départements confrontés à une recrudescence de l'infection, a identifié les difficultés locales de mise en œuvre et proposé, pour chaque département, des pistes d'amélioration.

POURSUITE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN APICULTURE

Le Ministre a lancé en février 2013 un plan de développement durable de l'apiculture française (PDDA) dont la coordination est assurée par un membre du CGAAER. C'est un plan ambitieux et global pour la filière apicole dont l'objectif est de faire de la France un des grands pays apicole de l'Union européenne. Le développement d'une filière apicole, économiquement viable et porteuse de projets pour l'avenir est en marche. Elle est intégrée au sein du projet pour l'Agro-écologie. De nombreux grands chantiers sont en cours notamment pour résoudre le problème primordial de santé des abeilles. L'Anses et l'Inra sont mobilisés pour mieux en comprendre les causes. Des actions majeures ont été conduites pour diminuer l'exposition aux néonicotinoïdes (retrait AMM, moratoire européen, refonte du guide d'homologation de l'EFSA). Un observatoire des mortalités et des affaiblissements dans les colonies d'abeilles et un observatoire des résidus de pesticides ont vu le jour, ils sont en phase pilote. Les vétérinaires et les nouveaux techniciens sanitaires apicoles (créés par la loi d'avenir) sont mobilisés dans une stratégie nationale de lutte contre Varroa. Une expérimentation est en cours pour mettre au point une méthode de lutte contre le frelon asiatique.

BIEN ÊTRE ANIMAL

Des travaux ont été conduits pour la prise en compte du bien être animal en abattoir lors des abattages avec dérogation sur l'étourdissement.

Par ailleurs, deux membres de la section ont animé des groupes de travail avec les différentes parties prenantes pour faire des propositions sur la mise en place d'un centre national de référence sur le bien être animal et sur l'évolution des pratiques en élevage.

Actions internes

Les réflexions collectives suivantes ont été menées lors d'assemblées générales, de réunion de section et de groupe de travail..

ALIMENTATION

L'alimentation plaisir – Programme national de l'alimentation

Au cours de l'assemblée générale consacrée à l'alimentation, Francis Lefèvre, secrétaire général de la Semaris a exposé comment le marché de Rungis s'est positionné sur le haut de gamme, et a insisté sur l'approche en termes de fraîcheur des produits. Les grossistes présents sur le carreau des producteurs, apportent aux agriculteurs une contribution à la valorisation de leurs produits, en leur permettant de se rapprocher du marché national et européen. Les producteurs franciliens sont devenus des acteurs influents du Marché de Rungis. Ils proposent des produits anciens, rares ou tendance (vinaigre de cidre, safran, huiles de sésame, bières de Brie, du Gâtinais et du Vexin, miels et pain d'épices, menthe poivrée de Milly, cresson, moutarde rouge d'Ile-de-France, lentilles vertes de la Brie, variétés anciennes de pommes et poires, légumes anciens, jeunes pousses...). Les restaurateurs s'y rendent ainsi que des acheteurs venus de Londres et de toute l'Europe, attirés par cette exception française.

Florent Quellier, maître de conférences à l'université de Tours, est venu traiter du péché de gourmandise, de son histoire et de sa perception. Si la gourmandise reste l'un des sept péchés capitaux codifiés par la chrétienté médiévale, sa place dans la hiérarchie a fortement décliné au cours des siècles. En remontant de l'estomac vers le palais, le plaisir alimentaire s'est en quelque sorte rapproché du cerveau et a perdu en gravité. D'instinct primitif devant être contrôlé, comme en témoignent les prescriptions alimentaires de Grégoire VII, la manière de se nourrir est progressivement devenue un art de société, qu'il est de bon ton de cultiver. Le mouvement s'est accéléré à partir des XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles : au gloton médiéval succède le mangeur ; le terme de « gourmet » est d'usage dans les cours européennes, et bientôt la figure du gourmand fera le bonheur de la littérature bourgeoise, avant de céder la place au gastronome. Le plaisir pris à s'alimenter, devenu licite, ne reste plus un péché que s'il est pratiqué avec excès. Recommandation qui rejoint celles de la politique publique contemporaine de l'alimentation...

La direction générale de l'alimentation a présenté les quatre axes du programme national de l'alimentation du ministère.

Évolution des comportements alimentaires

Pierre Combris, directeur de recherches au laboratoire de l'alimentation et des sciences sociales de l'INRA, a fait observer que la consommation des glucides baisse et que celle des protéines et des lipides augmente corrélativement avec le niveau de développement. S'agissant de la consommation de calories, il rappelle que les Français, amateurs de viande et de fromages, sont les premiers consommateurs de calories animales par personne et par an. A titre de comparaison sur la période récente, l'Europe du nord a diminué sa consommation de calories par habitant, l'Europe de l'ouest stagne, celle du sud a augmenté pour stagner, et la Chine est en croissance forte. Il souligne que, comparés au prix des années 1960, les produits très caloriques sont de moins en moins chers, quand les moins caloriques, notamment les fruits et légumes, le sont de plus en plus. Il établit un lien entre cette situation et la prévalence de l'obésité qui prend des proportions inquiétantes. Globalement, la part de l'alimentation dans le budget des ménages baisse depuis de nombreuses années et ne représente actuellement que 15 % des dépenses des Français. Il signale à cet égard que le niveau de consommation de produits frais est proportionnel au revenu.



SANTÉ VÉGÉTALE

SANTÉ ANIMALE

Antibiorésistance

Jean-Yves Madec de l'ANSES de Lyon est intervenu en réunion de section sur le sujet de l'antibiorésistance. L'agriculture utilise la plus grande quantité pondérale d'antibiotiques dans le monde, et l'antibiorésistance a fortement augmenté chez l'animal ces dernières années. Sa contribution directe à la résistance chez l'Homme reste débattue, le lien Homme-animal ne pouvant se résumer au simple transfert d'un compartiment vers l'autre. En outre, de nombreux exemples de transmission de l'antibiorésistance de l'Homme vers l'animal sont décrits. L'essentiel des initiatives (et donc des résultats) contre l'antibiorésistance animale se situe en Europe (Danemark, Pays-Bas, France...). Certains pays, même parmi les plus développés, n'ont pas ce niveau d'engagement (USA). D'autres, où les faibles niveaux de maîtrise sanitaire s'ajoutent à l'absence de contrôle de l'usage des antibiotiques chez l'animal, constituent des réservoirs massifs de résistances (Inde). Environ la moitié des pays adhérents à l'Office international des épizooties utilise les antibiotiques comme facteurs de croissance en élevage (ce n'est plus le cas en Europe depuis bientôt 10 ans). Enfin, les échanges commerciaux mondialisés des animaux et des denrées alimentaires brouillent les cartes pour identifier les leviers d'action possibles. Aujourd'hui, le sujet doit être considéré à l'échelle des écosystèmes, et transversalement aux disciplines, puisque le point critique majeur est l'enrichissement inexorable des flores commensales et environnementales en gènes de résistance.

La résistance des bio-agresseurs

Christophe Délye, chargé de recherche à l'INRA à Dijon, et Annie Micoud, responsable de l'Unité Résistance aux produits phytosanitaires du laboratoire de l'ANSES à Lyon, ont présenté un exposé sur le phénomène de résistance des bio-agresseurs (ravageur, agent pathogène, adventice...) aux produits phytopharmaceutiques (PPP).

Le problème est d'importance. Peu de substances ayant des modes d'action nouveaux seront commercialisées dans la décennie à venir, alors que des substances anciennes, devenues inefficaces, sont régulièrement retirées du marché.

La résistance d'un bio-agresseur aux produits phytopharmaceutiques (PPP) se caractérise par deux facteurs : l'intensité et le spectre. L'intensité de la résistance est le rapport entre la quantité de PPP requise pour avoir le même effet sur un individu résistant que sur un individu sensible. Le spectre de la résistance est la gamme de substances auquel un bio-agresseur sera résistant. Le caractère de résistance est génétiquement transmissible d'une génération de bio-agresseurs à une autre, car il est déterminé par une ou plusieurs modifications du génome.



SECTION 4

FORÊT, EAUX ET TERRITOIRES

La section « forêts, eaux et territoires » s'intéresse aux thématiques de la forêt et du bois, de l'eau, des milieux naturels et de la biodiversité en lien avec l'agriculture, l'aménagement et le développement des territoires ruraux et des risques naturels qui les menacent.



La vie de la section

Groupe de travail Forêt-bois

Le groupe de travail forêt-bois du CGAAER fonctionne depuis de nombreuses années. Il réunit des membres du CGAAER, du CGEDD et du CGEJET. la sous direction du MAAF chargée de la forêt et les établissements publics œuvrant dans ces secteurs (ONF, CNPF, FCBA). Il permet de partager les enjeux, les résultats des travaux des uns et des autres et d'identifier les pistes de travail pour l'avenir.

Les principales thématiques abordées en 2016 ont été les suivantes :

- Les exportations de grumes et le déséquilibre de la balance de la filière forêt-bois française, qui ont fait l'objet d'une mission parlementaire en 2015 appuyée par le CGAAER.
- La mission "Innovation filière bois 2015", confiée à quatre organismes (FCBA, INRA, CNPF et CDC), et qui fera l'objet d'une mission de conseil du CGAAER en 2017.
- Le Contrat d'objectifs et de performance de l'ONF pour la période 2016-2020. Le président de la Fédération nationale des communes forestières (FNCOFOR) a fait part des engagements et des observations des COFOR sur ce contrat.
- L'action de l'ONF en matière de bois énergie, en particulier au regard de la gestion forestière durable, et les problèmes opérationnels que pose la mobilisation et la valorisation des différents types de produits (bûches, plaquettes, granulés).
- La dynamique des forêts françaises à large échelle, et en particulier sa simulation, étudiée par l'Institut national d'informations géographiques et forestières (l'IGN). Une réflexion prospective sur le futur de cet organisme sera conduite conjointement par le CGEDD et le CGAAER en 2017.

Création du groupe de travail bioéconomie

La bioéconomie recouvre les activités de production et de transformation des ressources biologiques, renouvelables et recyclables, pour la production durable de biens et services. Alternative à l'économie fossile, elle fournit simultanément des services climatiques, environnementaux et de la valeur dans nos territoires.

Répondant aux préoccupations de la COP21, la bio économie est un enjeu fort pour le ministère en charge de l'agriculture et de la forêt, puisqu'elle considère transversalement la performance des filières alimentaires et non alimentaires, et la durabilité des bio ressources dans l'intérêt économique, social et environnemental de notre planète, de notre pays et de nos territoires.

À l'image d'un think tank, ce groupe de travail du CGAAER se penche sur la stratégie nationale et la stratégie européenne de la bio économie, celles des autres États membres, les innovations tant écosystémiques qu'industrielles, les leviers du développement comme la reconnaissance des externalités positives de cette économie alternative, l'éducation à cette nouvelle vision systémique du vivant, et, d'autre part, sur la mobilisation de ressources supplémentaires selon des techniques diverses parmi lesquelles figurent l'installation de retenues.

Groupe de travail Eau et sol

Le groupe de travail Eau - Sol, installé en 2015, a principalement axé ses travaux en 2016 sur la définition d'une vision stratégique pour le ministère en matière d'adaptation de l'agriculture et de la politique de l'eau face au changement climatique et à ses conséquences.

Évolution vers des pratiques agricoles plus économes, modification des systèmes d'exploitation, développement de l'irrigation sous contrat, mobilisation de ressources en eau supplémentaires, notamment par la création de retenues dans les régions les plus tendues, telles sont les principales pistes de réflexion et d'action à mettre en œuvre pour faire face à une situation de manque d'eau croissant, comme le prédit le dernier rapport du GIEC. Un point d'étape a été réalisé fin 2016 sur cette mission, qui devra se poursuivre en 2017.

Sur la thématique Sol, la réflexion s'est engagée sur les suites à donner pour la mise en œuvre du « 4 pour 1000 ». Une mission conjointe CGEDD-CGAAER a par ailleurs rendu ses conclusions sur une évaluation stratégique du Groupement d'intérêt scientifique GIS Sol.

Groupe de travail Territoires

Avec des surfaces agricoles et boisées occupant respectivement 51% et 31% du territoire national, les activités qui en découlent ont un impact

direct sur le développement économique des territoires, l'emploi en milieu rural, la gestion des milieux et des ressources, la qualité des paysages... À l'inverse, les acteurs des secteurs agricoles et forestiers sont fortement tributaires des conditions de travail et de vie, déterminées par des politiques publiques relevant d'autres secteurs et par les stratégies des collectivités territoriales.

Dans ce contexte, le groupe Territoires a débuté ses travaux en 2016 dans l'objectif de contribuer à la relance d'une politique de revitalisation des territoires ruraux.

Trois axes en matière de développement territorial l'ont particulièrement mobilisé :

- l'impact des récentes lois (MAPTAM, NOTRe, GEMAPI) sur les activités et les organes de gouvernance;
- l'ingénierie en espace rural (directive nationale d'orientation, nouveau conseil au territoire, AIDER);
- les recherches et les études menées au niveau français et international (IRSTEA, OCDE, Observatoire des territoires).

Parallèlement, plusieurs missions ont été construites sur des études de territoires: une mission sur la préservation des territoires d'élevage en milieu humide, des missions interministérielles de développement et d'expertise en espace rural (AIDER) qui ont concernées l'Ariège, la Lozère, la Nièvre, le Limousin.



Les rapports de synthèse

Synthèse des rapports du CGAAER sur l'eau et l'agriculture – aspects qualitatifs

Peut-on réduire efficacement les effets indésirables des engrais et des pesticides utilisés en agriculture sur la qualité des ressources en eau ? Quelles pistes d'actions sont envisageables ? Quelles recommandations faire aux pouvoirs publics ? Une mission du CGAAER s'est penchée sur une décennie de rapports émanant tant du CGAAER (21 rapports) que d'autres organismes publics de contrôle (22 rapports) pour en faire l'analyse et recommander des lignes d'action ou de progrès.

Depuis 25 ans, les politiques publiques redoublent de mesures incitatives et coercitives. Pourtant les améliorations constatées sur le terrain sont très lentes. Moins de la moitié des masses d'eau superficielles et seulement 67 % des eaux souterraines atteignent le bon état chimique. Les succès ponctuels obtenus localement ne suffisent pas à ce jour

à infléchir la tendance globale à la dégradation. La généralisation des changements de pratiques agricoles s'impose. Pour cela, trois leviers d'action publique sont envisageables :

Premier levier : le soutien aux mesures volontaires. Elles n'ont suscité qu'une adhésion limitée de la profession (moins de 20 % des SAU concernées) qui craint que le risque de préjudice économique ne soit insuffisamment compensé. La contractualisation entre collectivités ou sociétés responsables de la distribution d'eau potable et agriculteurs concernés par les aires d'alimentation des captages pourrait être développée.

Deuxième levier : un renforcement des contraintes réglementaires et des conditionnalités. Cependant l'État hésite à imposer des contraintes plus importantes. Il en découle une perte d'efficacité. Politique agricole et politique environnementale doivent être mieux coordonnées pour gagner en cohérence au plan national et surtout au niveau européen.

Troisième levier : le soutien du progrès technique pour accélérer et généraliser les changements de pratiques. L'enjeu est la production de référentiels techniques économes en intrants et performants aux plans de la production. Les secteurs-clés de l'innovation à privilégier sont la création variétale, l'agriculture de précision, le bio-contrôle et la gestion durable des adventices. Le conseil aux agriculteurs doit impliquer les filières aval (coopératives, organismes de collecte) et ne peut passer que par une certification des pratiques agro-écologiques.

Une nouvelle intensification de l'agriculture est nécessaire, non pas dans sa consommation d'intrants, mais dans sa composante « ressource humaine » qui sera plus sollicitée en unités d'œuvre et en compétences. L'agro-écologie peut répondre à ce challenge, mais elle doit pour cela être plus largement mise en œuvre.

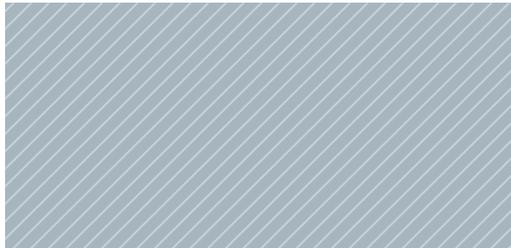
Bilan des audits territoriaux CGEDD-CGAAER de la mise en œuvre des politiques de l'eau et de la biodiversité

Ces audits ont pour objectifs d'évaluer l'organisation collective, l'adéquation des moyens aux enjeux territoriaux, la qualité et la pérennité des compétences, le respect des engagements communautaires et la mise en œuvre des priorités nationales fixées par la direction de l'eau et de la biodiversité et la direction générale de la prévention des risques.

Entre 2010 et 2015, 33 départements ont ainsi été audités et les commanditaires de ces audits ont demandé un bilan approfondi de cette démarche, pour engager ensuite une réflexion sur les modifications souhaitables, compte tenu des évolutions du contexte institutionnel (réforme territoriale, futures agences régionales de la biodiversité).

Les audits ont été utiles aux services en les aidant à définir ou à conforter leurs stratégies, en leur suggérant des améliorations dans le pilotage local des politiques, en leur proposant des pistes de progrès (à proposer également aux services non audités). En revanche, ils n'ont que très partiellement permis de répondre à la question du risque de non atteinte des objectifs des directives communautaires, et à celle de l'évaluation de la mise en œuvre des politiques de l'eau et de la biodiversité sur le territoire.

Les rapporteurs suggèrent d'intégrer le littoral, le milieu marin et à terme les inondations dans le spectre des audits "eau et biodiversité", d'en organiser un suivi systématique, de valoriser les bonnes pratiques et de cibler davantage la programmation. Ils recommandent de concevoir un nouveau référentiel d'audit pour tenir compte des équilibres territoriaux résultant des nouvelles régions et des lois confiant de nouvelles responsabilités aux collectivités territoriales.



Rapport de synthèse des audits sur lesrisques naturels et technologiques

Alors que pendant quinze ans (1997-2012), les audits sur les risques naturels et technologiques ont été réalisés au niveau départemental, il a été décidé en 2012 de réaliser en cinq ans un cycle d'audits à l'échelle régionale.

Une synthèse des onze audits réalisés à mi-parcours (2013-2014) du programme, élaborée conjointement avec le CGEDD et le CGE, a permis :

- d'évaluer l'appropriation de la méthode par les auditeurs et par les services concernés,
- d'analyser les recommandations s'adressant aux services et à la Direction générale de la prévention des risques (DGPR).

Cette nouvelle approche au niveau régional, complétée par des investigations dans les départements, est appréciée par l'ensemble des acteurs. Il apparaît cependant opportun, surtout depuis la création des nouvelles régions, de l'améliorer : (i) en ciblant mieux le champ thématique des audits, (ii) en associant d'autres directions ou ministères, (iii) en donnant rapidement suite aux recommandations, (iv) en approfondissant les réflexions sur certains domaines sensibles comme le risque sismique dans certaines régions.

Quelques missions

Le bilan des Plans pluriannuels régionaux de développement forestier (PPRDF)

La loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014 a prescrit l'élaboration du programme national de la forêt et du bois (PNFB). Il devra être relayé par des programmes régionaux de la forêt et du bois (PRFB).

Ces programmes devront renforcer les synergies entre l'ensemble des acteurs des filières forêt-bois régionales, dans le cadre d'une gestion durable de la forêt et dans un contexte de changement climatique.

Avant leur élaboration, il semblait utile de faire un bilan détaillé des PPRDF. Tel était l'objet de la mission confiée au CGAAER, qui a recueilli les synthèses financières annuelles établies depuis 2012 par les DRAAF, qu'elle a complétées par un questionnaire. D'une façon générale, la mission a relevé les effets positifs des PPRDF sur la structuration des interprofessions régionales, avec un renforcement du dialogue entre les différents acteurs et une animation forestière mieux ciblée, au profit des propriétaires privés.

Au vu de ses différents constats, la mission a formulé plusieurs recommandations, à destination du MAAF et des commissions régionales de la forêt et du bois :

- L'animation demeure indispensable en forêt privée, et les PRFB devront en prévoir le maintien avec une visibilité suffisante pour les maîtres d'ouvrage bénéficiaires. Elle doit davantage cibler le type de propriété forestière : la mission propose qu'elle se concentre sur celles de plus de 4 hectares. Elle doit davantage associer les acteurs économiques régionaux (experts, coopératives, ETF,...).
- Une sélection des actions d'animation devra être faite, pouvant aller jusqu'à l'abandon de certaines d'entre elles. Les actions visant le regroupement de l'offre de bois, la création de desserte et le regroupement de gestion, qui se sont avérées les plus efficaces dans le cadre des PPRDF, sont à privilégier. Elles doivent être associées à des investissements.
- Le pilotage des actions des PRFB devra être renforcé par rapport à celui des PPRDF.
- Il est nécessaire de répartir plus équitablement les moyens du fonds stratégique de la forêt et du bois issus de la TATFNB entre les régions.

Enfin, la mission confirme l'intérêt des appels à projets nationaux ou régionaux pour des actions débouchant directement sur une mobilisation supplémentaire de bois, plus particulièrement celles adossées à des investissements forestiers sur les peuplements ou les infrastructures.

Dynamique des emplois dans les filières de la bioéconomie

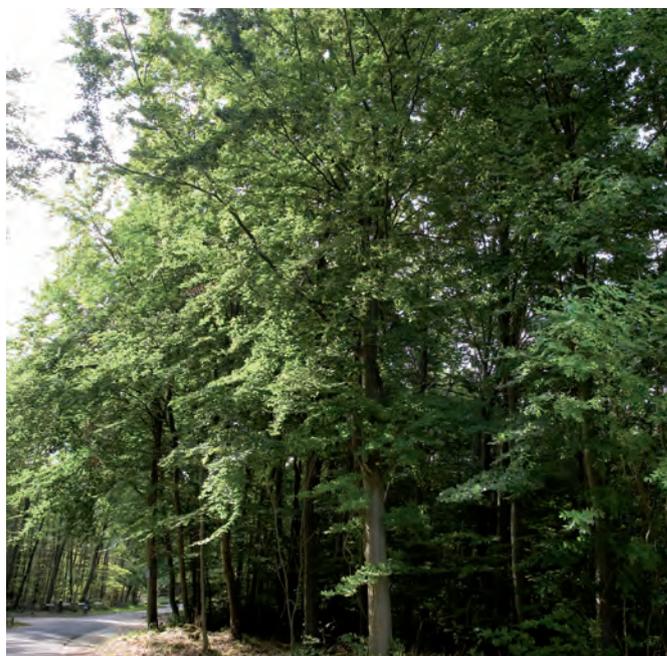
Les nouvelles filières de la bioéconomie ont créé 100 000 emplois directs en 20 ans dans les secteurs de la chimie du végétal, des bioplastiques et composites, des biocarburants et biocombustibles, des biodéchets et sous produits.

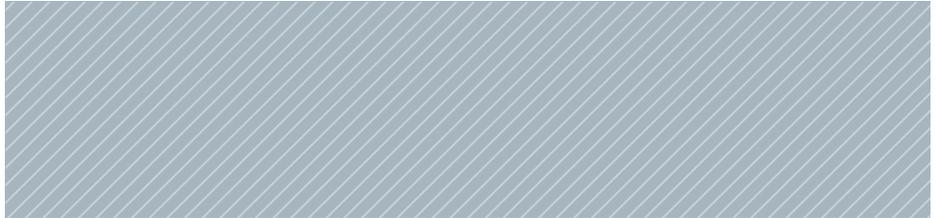
Après avoir consolidé un ensemble de données concernant l'emploi dans les différentes biofiliales françaises en développement, la mission du CGAAER a tenté d'analyser les dynamiques de création de ces emplois, tant au plan économique et quantitatif que dans leurs aspects qualitatifs et territoriaux, ainsi que les problèmes relatifs à leur recrutement.

Elle a également esquissé une projection indicative globale des potentiels d'emplois bioéconomiques supplémentaires à l'horizon 2030, soit environ 90 000 emplois supplémentaires directs bruts, sur la base notamment des objectifs prévisionnels de la transition énergétique et des engagements de la France pour la COP 21.

Le CGAAER recommande :

1. de prendre en compte l'emploi dans les mécanismes d'arbitrage public (et dans les analyses de cycles de vie ou les études d'impact), au même titre que les indicateurs économiques et écologiques,
2. de valoriser le facteur emploi (sous forme d'allégations certifiées et de marquage) comme atout marketing, afin de promouvoir des bioproduits ou des bioénergies sur leurs marchés,
3. d'encourager la recherche dans l'économie des externalités, dont l'emploi,
4. de mobiliser l'enseignement agricole pour préparer aux emplois nouveaux liées à la bioéconomie,
5. de développer impérativement l'éducation et la communication relatives à la bioéconomie et à son approche systémique.





La journée internationale « Nitrates »

Au titre de la mission « Analyse de la mise en œuvre de la directive nitrates par d'autres États membres de l'Union européenne », le CGAAER et le CGEDD ont comparé la mise en œuvre de la directive nitrates dans quelques pays de l'UE : Allemagne, Belgique (Flandre), Danemark, Espagne (Catalogne) Irlande et Pays-Bas. Un rapport a été publié par les deux ministères à la fin 2015. Il a été traduit en anglais, les collègues étrangers ayant été très intéressés à connaître les conclusions (à Bruxelles, le comité nitrates ne permet guère de d'échanges de ce genre, et le temps est toujours mesuré).

Il apparaît également que les autorités françaises ont trouvé là des éléments utiles pour leurs négociations avec la Commission européenne, quant au différend qui nous séparait. La menace d'une sanction est écartée. Le rapport diffusé, les interlocuteurs étrangers, après l'avoir étudié, ont souhaité continuer les échanges: une journée de travail a donc été organisée le 30 juin 2016, qui fait l'objet d'un rapport en français, en ligne également. Ce rapport prolonge les enseignements de la mission.

« Eau, agriculture et changement climatique : statu quo ou anticipation » : point d'étape fin 2016

Comment l'agriculture française doit-elle s'adapter au changement climatique en cours à un horizon de 15 à 20 ans ?

Comment gérer la ressource en eau, condition essentielle de son maintien sur le territoire ? Quelles régions pourraient être menacées de déprise agricole ou de perte de compétitivité si aucune mesure corrective n'est prise ?

Pour répondre à ces questions, le CGAAER s'est vu confier une mission de prospective visant à élaborer des recommandations pour une stratégie de gestion quantitative de l'eau en vue de l'adaptation de l'agriculture au changement climatique.

Cette mission a été réalisée à partir de six cas d'études représentatifs de territoires agricoles à enjeux diversifiés pour la gestion de l'eau en France. Pour chacun de ces territoires, des scénarios ont été élaborés, visant à mettre en évidence les conséquences possibles aux plans économique, social et environnemental d'un défaut d'anticipation et à l'inverse, d'une adaptation au changement climatique, ainsi que les pistes de solutions envisageables.

L'analyse des impacts du statu quo institutionnel et réglementaire, illustrée au travers de ces six études de cas, montre que la hiérarchie des usages

de l'eau et les approches des politiques environnementales, françaises et européennes, fondées sur le seul triptyque « pressions, état, réponses » conduisent à une impasse.

La mission suggère d'élargir ces approches :

- en s'appuyant sur les différents axes du développement durable, par une méthode de type « besoins, ressources, biens et services » ;
- en élargissant le domaine des biens et services à celui de la bioéconomie, vue comme une économie générale de la photosynthèse ($6\text{CO}_2 + 6\text{H}_2\text{O} + \text{énergie solaire} \rightarrow \text{C}_6\text{H}_{12}\text{O}_6 + 6\text{O}_2$) source d'alimentation, mais aussi de bioénergies, de biomatériaux et de chimie verte.
- en considérant l'impact de ces biens et services sur l'atténuation du changement climatique, tant par les effets de stockage de carbone et de bioclimat, que de substitution aux énergies, matériaux et produits d'origine fossile.

Elle propose enfin d'actionner différents leviers pour rattraper les retards et mettre en œuvre une gestion de l'eau adaptée au changement climatique déjà constaté et qui prenne pleinement en compte le triangle « bioéconomie – climat – territoires » : leviers politiques, scientifiques, financiers, éducatifs et de communication, tant il est vrai que ce sujet relève d'un véritable choix de société.



Évaluation stratégique du GIS Sol

La qualité des sols, en particulier sous l'angle biologique, est un élément crucial pour la transition agro-écologique, et plus largement pour le développement de la bioéconomie et la lutte contre le changement climatique. Une mission conjointe CGAAER/CGEDD a réalisé en 2016 une évaluation stratégique du Groupement d'intérêt scientifique (GIS) Sol, dont la mission est justement la connaissance des sols et de leur fonctionnement, sur la période 2012-2016.

Le GIS remplit ses missions, a su construire et faire vivre dans la durée un dispositif d'observation de grande qualité, et veille à répondre aux attentes sur la connaissance des sols et de leurs fonctions environnementales. Les quatre programmes du GIS ont significativement avancé, même si la cartographie au 1/250 000 de l'IGCS et l'analyse des dernières données du Réseau de mesures de la qualité des sols ont pris quelque retard. Si la gestion des données s'est grandement professionnalisée, il reste des marges de progrès sur l'interopérabilité des bases de données avec d'autres bases environnementales, sur la capitalisation, la sécurisation juridique et l'utilisation des données, et sur la communication des résultats. Pour soutenir la future stratégie nationale sur les sols, la mission recommande d'élaborer un schéma national des données sur les sols (SNDS). Alors qu'à ce jour le GIS Sol ne porte que sur les sols agricoles et une partie des sols forestiers, le SNDS concernerait la totalité des sols (agricoles, forestiers, urbains et péri-urbains y inclus les sols pollués) et leurs occupations. Deux scénarios de mise en œuvre sont possibles. Dans un premier scénario, le GIS se concentrerait sur la gestion d'un SI spécialisé sur les sols agricoles et forestiers, s'inscrivant à terme dans le futur SNDS. Dans un second scénario, le GIS deviendrait le maître d'œuvre du SNDS en s'ouvrant à de nouveaux membres. Les ministères et les agences siègeraient alors au sein du comité stratégique du SNDS et contractualiseraient avec le GIS des programmes pluriannuels. Compte tenu de l'importance de la connaissance des sols dans les politiques publiques (PAC, bioéconomie, eau, changement climatique...) dont ils ont la charge, les ministères doivent fortement s'impliquer pour orienter ces choix. Avec les agences qui relaient la mise en œuvre de ces politiques, ils doivent s'engager à soutenir dans la durée le programme qui aura été arrêté.

Les missions AIDER

Le comité interministériel aux ruralités du 13 mars 2015 a instauré un dispositif d'appui interministériel au développement et à l'expertise en espace rural, intitulé AIDER. Constatant la demande d'ingénierie de la part des collectivités dans les territoires ruraux, suite au retrait de l'Etat, le dispositif AIDER consiste à demander à des inspecteurs ou ingénieurs généraux de venir assister, le temps d'une mission, des territoires très ruraux pour les faire bénéficier de leurs compétences, de leur expérience et de leur réseau professionnel.

Le ministère de l'agriculture, au travers du CGAAER, s'est engagé résolument sur les trois sites expérimentaux, compte tenu de son intérêt pour les liens entre les activités agricoles et forestières et ces territoires. Ces « sites » sont :

- La communauté de communes du pays d'Olme et celle de Mirepoix (Ariège),
- La commune de Florac-Trois-Rivières et la communauté de communes de Florac Sud Lozère,
- Le département de la Nièvre.

Les missions ont développé une expertise spécifique selon les territoires. La méthode a été adaptée aux interlocuteurs et aux thématiques traités.

Une évaluation de cette expérimentation faite par l'Inspection générale de l'administration a permis d'en dégager les traits marquants :

- L'intervention des missionnaires à différents stades des projets permet aux collectivités d'avoir un interlocuteur unique, là où il aurait fallu « assembler » plusieurs intervenants.
- Les équipes AIDER apportent un regard neutre, extérieur et ne se substituent ni aux élus, ni aux autres acteurs de l'État ou des collectivités. Ils ont au contraire la capacité à faire travailler ensemble tous les acteurs, de mobiliser les énergies en s'affranchissant des postures de principe.
- L'apport de compétences, l'ouverture sur un réseau de compétences complémentaires, le travail en mode projet sont vécus positivement. Ils permettent, le cas échéant, d'élargir la vision du développement du territoire.

Ce type de mission conduit cependant à s'interroger sur l'articulation des politiques portées tant par l'État que par les collectivités territoriales, et sur l'existence et les capacités d'une ingénierie de projets aux différents niveaux territoriaux. Cette question pourrait faire l'objet d'une mission spécifique en 2017.

Exemple : la commune de Florac et la Communauté de communes Sud Lozère

La commune de Florac, unique sous-préfecture de Lozère, compte 2 029 habitants et voit sa population tripler en période estivale. La communauté de communes Florac Sud Lozère regroupe 12 communes et 4 500 habitants. Les problématiques sont la dévitalisation (les « volets clos ») du centre bourg, et l'attractivité du territoire. La mission a examiné les projets en cours et les finances des collectivités, chiffré les opérations potentielles. Elle a fait appel à un communicant pour recueillir les attentes de la population. Cela a permis aux élus d'établir des priorités d'actions et de raisonner leurs dépenses.

Pour la rénovation du centre bourg, un cabinet d'architecte urbaniste va établir un programme pluriannuel d'aménagement incluant la résorption d'îlots d'habitats insalubres, la mise en état du réseau d'assainissement, la révision de la circulation et la réfection des espaces publics. La remise en état d'îlots d'habitation est engagée, sous l'impulsion de la commune, de l'établissement public foncier et des bailleurs sociaux, afin d'amorcer concrètement un mouvement de rénovation plus vaste qui devra impliquer les propriétaires privés.

En matière d'attractivité du territoire Sud Lozère, l'effort a porté notamment sur la création d'un atelier de fabrication de jeans, la reprise d'établissements d'hébergement, le partenariat autour d'un office du tourisme inter-communautaire, qui constituera également la vitrine du Parc national des Cévennes et du Bien Unesco « Causses et Cévennes »...

L'évolution du périmètre des communes et des communautés de communes perturbe à ce stade la stratégie arrêtée.



SECTION 5

RECHERCHE, FORMATION ET MÉTIERS

La cinquième section « recherche, formation et métiers » est compétente pour les questions relatives à la recherche et à l'enseignement supérieur, à l'innovation et au développement, à l'emploi et à la protection sociale, à l'enseignement technique et à la formation professionnelle agricoles, en lien avec l'évolution des métiers et la transformation du système éducatif.

Au cours de l'année 2016, la section a organisé son activité autour de six axes :

- la mise en œuvre du dispositif d'innovation et de développement agricoles,
- les évolutions de l'enseignement supérieur et de la recherche agronomique et vétérinaire,

- l'adaptation du dispositif de l'enseignement technique agricole,
- l'analyse et l'anticipation des modifications des métiers et des compétences,
- les questions sociales et l'emploi,
- la contribution aux évaluations des personnes et aux concours.

Elle a par ailleurs contribué à la réflexion engagée par le CGAAER sur la compétitivité des agricultures et de l'agroalimentaire français, pour ce qui concerne l'innovation et la formation.

L'innovation et le développement agricoles

Comme les années précédentes, la section s'est impliquée dans la mise en œuvre de plusieurs volets relevant du Programme national de développement agricole et rural 2014 -2020 (PNDAR) financé par le Compte spécial d'affectation développement rural (CASDAR), et coordonné par la DGER en étroite collaboration avec la DGPE et la DGAL.

Ainsi, le CGAAER assure la présidence et la participation de quatre de ses membres au jury chargé d'évaluer les réponses à l'appel à projets Innovation et Partenariat, géré par la DGER. Sur des thèmes tels que la conception et la conduite de systèmes de production innovants ainsi que l'organisation économique et la valorisation des productions, l'appel à projets invite les différents acteurs de la recherche appliquée et du développement agricoles à contribuer au projet agro-écologique. Il encourage les projets conduits en partenariat pour la mise au point de nouveaux outils et méthodes dans des domaines techniques, économiques, commerciaux ou relevant de l'organisation du travail, y compris en proposant des outils d'aide à la décision. Chaque année, environ vingt projets sont retenus parmi la centaine de propositions évaluées.

Dans ce même cadre du PNDAR, le CGAAER est également engagé dans :

- la présidence et la participation au comité de pilotage de l'évaluation à mi-parcours du PNDAR, confiée à un cabinet privé, portant sur la période 2014-2016 du programme, et concernant l'ensemble des acteurs et la totalité des dispositifs mis en œuvre sur financement CASDAR et dont l'objectif est de dégager des enseignements et recommandations utiles à la révision du PNDAR pour la période 2018-2020 .

- la participation au groupe de travail piloté par le GIS Relance agronomique et chargé d'élaborer le cahier des charges de deux chantiers nationaux : stratégie pour la capitalisation des données et résultats, stratégie pour la validation et la diffusion des résultats.

Le CGAAER a par ailleurs mis en place, à la demande de la DGPE, un pool d'experts chargé d'aider les régions à évaluer les projets qui leur sont soumis au titre des appels à projets relatifs au Partenariat européen pour l'innovation (PEI) financé par le Fonds européen pour l'agriculture et le développement rural (FEADER) dans le cadre du Réseau rural français.

En 2016, six régions ont sollicité cette expertise pour 37 projets, dont 11 en phase d'émergence. Ces projets portaient majoritairement sur la santé des plantes et le biocontrôle, l'agro-écologie, ensuite sur les productions et filières végétales et animales, enfin la forêt, la biomasse, la santé animale et l'alimentation. Environ 2/3 des projets ont reçu un avis favorable.

Les évolutions du système d'enseignement supérieur et de recherche

La section a conduit sept missions dans ce domaine qui ont porté sur :

- le recrutement, la formation et le déroulement de carrière des enseignants-chercheurs des écoles de l'enseignement supérieur agronomique et vétérinaire,
- les relations entre établissements d'enseignement supérieur et entreprises, notamment sous l'angle des nouvelles formes de coopération et des garanties de nature à assurer l'indépendance des établissements,
- les événements festifs étudiants,
- la conservation et la valorisation du patrimoine scientifique et technique des écoles de l'enseignement supérieur agricole public,
- la formation dans les écoles vétérinaires par des méthodes de simulation,

- la structuration de l'offre française des plateaux techniques mobilisables pour l'industrie des agroéquipements,
- l'état de la recherche sur les maladies de la vigne et du bois.

Elle a en outre participé :

- à la mission confiée par le CIRAD à la présidente d'Agreenium sur l'accueil des étudiants des pays du Sud dans les écoles de l'enseignement supérieur agricole et les organismes de recherche,
- et à la mission confiée à Michel Desvignes sur la participation de l'École nationale supérieure de paysage de Versailles à la création de l'institut méditerranéen de la ville et des territoires.

Par ailleurs, la section a continué d'assurer ses missions de présidence des jurys d'enseignement supérieur : diplômes de techniciens supérieurs de l'enseignement agricole (BTSA) et d'ingénieurs des établissements privés d'enseignement supérieur agricole.

De même le groupe de travail des présidents de jury contribuent aux réflexions en cours, au sein de la DGER, sur l'évolution des diplômes de techniciens supérieurs, notamment l'expérimentation sur la mise en compatibilité avec le dispositif européen (LMD).

La section assure également le suivi des chefs de projet de partenariat en établissements d'enseignement technique, en articulation avec des projets de thèse. Sept jeunes IAE ont bénéficié de ce dispositif en 2016.

Elle a enfin contribué aux évaluations des projets dans le cadre des dispositifs de coopération internationale BRAFAGRI et ARFAGRI. Toujours sur le plan international, un membre de la section assure la coordination d'un projet de coopération bilatérale avec la Chine, en matière d'enseignement professionnel agricole, pour le compte de la DGER.

L'adaptation de l'enseignement technique agricole

La section a conduit six missions relatives :

- à l'évaluation de la rénovation de la voie professionnelle dans l'enseignement agricole,
- à l'articulation des CHSCT de l'enseignement agricole et des commissions d'hygiène et sécurité des EPLEFPA,
- à la prise en compte de la politique ministérielle de sécurité des systèmes d'information par la messagerie de l'enseignement agricole MELAGRI,
- au développement du travail en réseau et des groupements d'établissements pour les EPLEFPA,
- à la coordination de la participation des établissements de l'enseignement agricole à l'appel d'offres « Territoires numériques d'éducation » dans le cadre du PIA (Programme d'investissements d'avenir),
- au dispositif permettant l'accès à des écoles d'ingénieurs pour les titulaires du baccalauréat professionnel.

Les questions sociales

La section a conduit ou participé à deux missions, dont une avec l'IGAS. Elles ont porté sur :

- la prévention de la pénibilité dans le secteur agricole,
- les voies de réforme du régime d'assurance vieillesse des non salariés agricoles.



L'analyse et l'anticipation des modifications des métiers et des compétences du ministère

Les membres du CGAAER participent régulièrement aux travaux de l'OMM. En 2016, ils ont ainsi présidé à cinq études portant sur :

- les métiers du numérique dans l'enseignement agricole,
- les compétences en santé et protection des végétaux,
- la gestion des compétences de la filière technique au regard du renouvellement des générations,
- les métiers de l'inspection sanitaire en abattoir,
- l'actualisation du répertoire ministériel des métiers et son élargissement à de nouveaux opérateurs du ministère (IFCE, IRSTEA et IGN).

La contribution aux évaluations des personnes, aux examens et aux concours

Les membres du CGAAER contribuent à l'évaluation des personnes et au recrutement des cadres du MAAF.

Ils assurent la présidence des jurys de recrutement des inspecteurs et enseignants de l'enseignement agricole, ainsi que la présidence des commissions de sélection des personnels de direction des EPLEFPA (directeurs d'exploitation, de CFPPA et de CFA). Ils président et participent aux jurys de recrutement des IAE, des IPEF et des ISPV.

Enfin, le groupe de travail « Formation complémentaire par la recherche (FCPR) » du CGAAER évalue les sujets et les candidats au regard de la cohérence des propositions avec les thématiques prioritaires définies chaque année par les directions générales et de l'apport futur des acquis scientifiques attendus aux services du ministère. Il propose, in fine, les candidats potentiels au secrétariat général pour un recrutement de trois années en FCPR.

En 2016, il a vu sa mission redéfinie par une lettre de mission conjointe du secrétariat général et de la DGER. Aux termes de celle-ci, dans le respect des orientations en matière de formation et de parcours professionnels qualifiants des cadres du ministère, le groupe « Formation complémentaire par la recherche (FCPR) » est chargé :

- d'une part, d'apporter une aide à la décision en matière de FCPR et de contribuer à l'animation générale et au fonctionnement du dispositif :
 - en participant à la circulation de l'information
 - en sensibilisant les candidats potentiels et les structures qui les accueillent,
 - en identifiant en amont les besoins et les priorités,
 - en assurant l'évaluation des candidatures (FCPR), au plan scientifique et au regard des critères d'employabilité et d'adaptabilité,
 - en contribuant à un suivi des doctorants en FCPR;
- d'autre part, de participer à la réflexion sur la politique du ministère en matière de formation par la recherche. A ce titre, il apporte son expertise sur l'analyse prospective des compétences scientifiques et technologiques correspondant aux missions et besoins du ministère.



Recrutement, formation et déroulement de carrière des enseignants-chercheurs de l'enseignement agricole

Situés au cœur du dispositif de l'enseignement supérieur, les enseignants-chercheurs sont des fonctionnaires relevant de dispositions très spécifiques dans les procédures de recrutement et de gestion de leur déroulement de carrière. À l'université, ces procédures font intervenir le Conseil national des universités (CNU) et, au MAAF, la Commission nationale des enseignants-chercheurs (CNECA). Leur formation initiale, notamment sous l'angle pédagogique, constitue un point d'attention majeur. Alors que la CNU est souvent critiquée et que l'article 74 de la loi Fioraso de juillet 2013 demandait un rapport sur le recrutement, la formation et le déroulement de carrière des enseignants-chercheurs de l'université, il fallait opérer un état des lieux de même nature pour l'enseignement supérieur agricole.

La mission fait d'abord le constat que la situation prévalant dans l'enseignement supérieur agricole public relativement au recrutement, à la formation et au déroulement de carrière des enseignants-chercheurs apparaît plus satisfaisante que celle décrite dans le rapport de l'IGAENR sur l'université. Les dispositions relatives au recrutement constituent un cadre solide pour assurer un recrutement de qualité. Le principal point de fragilité est la faiblesse du nombre de candidats aux concours. La mission suggère plusieurs mesures pour y remédier, comme la modification du calendrier de recrutement, la publicité sur les concours ouverts, la révision des modalités de concours...

La mission recommande de rendre obligatoire la formation pédagogique initiale des enseignants-chercheurs nouvellement recrutés.

Le déroulement de carrière des enseignants-chercheurs des établissements du ministère, plus favorable que celui des universitaires il y a une quinzaine d'années, s'en est sensiblement rapproché. Il se heurte aux mêmes obstacles à la mobilité. Sur la question de l'évaluation, la mission constate que, malgré les efforts faits, les fonctions d'enseignement sont pas prises en compte à leur juste mesure. La mission recommande, pour l'évaluation des activités de recherche, l'adoption explicite d'une grille de critères rénovée (de type EREFIN) démontrant une acception enrichie de la recherche, en phase avec la loi du 23 juillet 2013 et avec le décret statutaire.

Plateaux techniques pour agroéquipements

Le CGEJET, l'IGAENR et le CGAAER ont été chargés d'une mission de cartographie et d'analyse des besoins en matière de plateaux techniques pour agroéquipements, mission pouvant initier une meilleure structuration de l'offre française.

Le marché mondial des agroéquipements est dominé par les grands tractoristes. Son développement devrait se poursuivre. La France, hors plusieurs usines des tractoristes, compte quelques ETI (entreprises de taille intermédiaire) spécialisées disposant d'un leadership international, et une grosse centaine de producteurs locaux. Globalement, son offre industrielle n'est pas à la hauteur des atouts que son agriculture lui confère. La révolution technologique (numérique, robotique, agronomique) que le secteur aborde avive l'utilité d'un dispositif efficient de soutien de l'évolution de l'offre des agroéquipementiers, dispositif dont les plateaux techniques pour agroéquipements font partie.

Après avoir établi un état des lieux, la mission traite les questions conditionnant l'avenir du dispositif global et formule plusieurs recommandations.

Celles-ci portent en particulier sur le besoin des agroéquipementiers, dont l'expression est inférieure à ce qu'elle devrait être ; la mise en réseau des plateaux techniques, qui doit être mieux coordonnée pour optimiser le dispositif ; la couverture des besoins process, en appelant à une initiative collective de la profession.

Elles abordent le passage à la réception européenne des agroéquipements, et pointent un danger de désarmement de la collectivité nationale et de perte de compétitivité hors prix du secteur industriel, l'insertion des plateaux techniques dans l'ensemble recherche-formation-développement. Pour ces aspects, le dispositif en place court un risque de sous-criticité.

La mission formule enfin une recommandation "clé de voûte" : la mise en place d'un Comité stratégique de filière en soutien de la nécessaire mobilisation des acteurs eux-mêmes.

Adaptation de l'appareil public d'édition dans l'enseignement et la recherche agricole

L'appareil public d'édition dans l'enseignement et la recherche agricole comprend deux maisons d'édition, Educagri Éditions pour l'enseignement technique agricole et Quae créée pour les éditions scientifiques et techniques sous la forme d'un GIE par l'INRA, l'IFREMER, l'IRSTEA et le CIRAD. Le marché de l'édition évoluant rapidement et Educagri Éditions, placée au sein de l'institut Eduter d'AgroSup Dijon, ayant connu une baisse d'activité en 2014 et 2015, la mission confiée au CGAAER visait à évaluer l'adaptation de ces établissements et notamment d'Educagri Éditions à l'évolution globale du marché et à l'évolution des besoins de l'enseignement technique agricole.

Selon les données publiées par le Syndicat national de l'édition (SNE) pour 2014, le chiffre d'affaires de ces secteurs connaît depuis les dernières années une évolution à la baisse.

La part des productions numériques dans le total des ventes reste à un niveau modeste, même si les ventes concernant le numérique sont en progression. Dans ce contexte, les ventes d'Educagri Éditions ont baissé de 17 % entre 2013 et 2015, sans être compensées par les productions numériques.

La mission a étudié deux possibilités d'évolution pour Educagri Éditions : i) la poursuite des activités avec un recentrage de celles-ci et un pilotage structuré ; ii) le transfert d'activités avec à moyen terme l'arrêt des activités d'édition et une orientation vers une activité de veille et d'assemblage via une plate-forme de services.

Le choix d'un scénario durable impose de disposer d'une étude de marché et d'une enquête de satisfaction, afin de préciser l'image de la maison, sa capacité de pénétration, l'utilité de ses produits, son adaptation aux besoins. La mission recommande de faire réaliser cette étude et cette enquête par des prestataires externes.

En l'absence de ces données, le constat de besoins de produits spécifiques aux thématiques du ministère et d'une situation financière similaire à celles d'autres éditeurs, conduit la mission à recommander la poursuite et le recentrage des activités d'Educagri Éditions avec un pilotage structuré, et avec l'élaboration d'un plan d'actions concernant les activités d'édition, la gouvernance de la maison d'édition, le pilotage par la DGER et la prise en compte du numérique éducatif.

Évaluation de la rénovation de la voie professionnelle dans l'enseignement agricole

La rénovation de la voie professionnelle (RVP) a été mise en place à partir de la rentrée scolaire 2009, dans l'enseignement agricole comme à l'éducation nationale. En réduisant à trois ans la durée du cursus conduisant au baccalauréat professionnel, cette voie de formation a été harmonisée avec les voies générale et technologique. Auparavant, ce diplôme résultait des deux ans du cycle BEP et des deux ans du cycle professionnel soit quatre ans au total.

Les objectifs de cette réforme étaient d'accroître le flux de bacheliers professionnels, de limiter les sorties sans qualification, et de favoriser la poursuite d'études supérieures courtes et de contribuer à l'insertion professionnelle.

Chargé de réaliser une évaluation de la rénovation de la voie professionnelle dans l'enseignement agricole, le CGAAER devait apprécier, cinq ans après, si les objectifs assignés en 2009 ont été atteints.

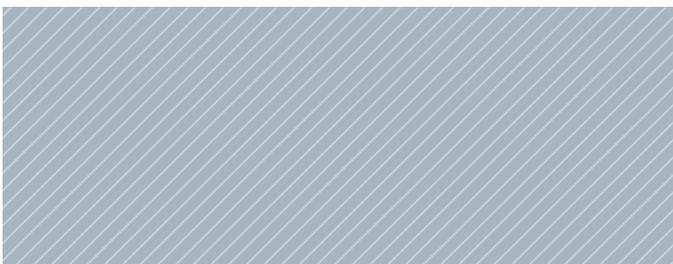
Au plan quantitatif, la rénovation de la voie professionnelle a incontestablement atteint les objectifs annoncés : le flux de bacheliers professionnels a augmenté de 62 % dans l'enseignement agricole ; la proportion d'élèves entrés dans le cycle qui obtiennent le baccalauréat est passée de 32 à 57 % ; parmi ceux-ci, 30 % poursuivent en cycle préparant au brevet de technicien supérieur agricole, contre 22 % auparavant. Ces résultats sont analogues à ceux de l'éducation nationale.

La mission a relevé également le bon fonctionnement des passerelles qui améliorent la fluidité des parcours pour certains élèves.

En revanche, l'appréciation est plus mitigée en ce qui concerne l'efficacité du cycle professionnel : la part d'élèves entrés en première professionnelle qui ont obtenu le baccalauréat a baissé de 76 % à 70 %. La réussite des bacheliers professionnels en cycle BTSA n'a pas progressé : seulement un bachelier sur deux obtient le diplôme en deux ans.

Afin d'améliorer l'efficacité de la voie professionnelle dans l'enseignement agricole, la mission suggère :

- de renforcer la cohérence et l'attractivité de la voie professionnelle en insistant sur la capacité des cycles CAP agricole et baccalauréat professionnel, à préparer les jeunes à l'insertion professionnelle directe, tout en favorisant la poursuite d'études. Le taux d'insertion reste, en effet, dans les secteurs relevant du MAAF, bien supérieure à la moyenne nationale,
- de conforter les dispositifs d'individualisation, élément clé d'une meilleure réussite de nombreux élèves et de relancer la dynamique d'accompagnement personnalisé dans chaque établissement.
- enfin de relancer un accompagnement soutenu des équipes des établissements pour aider les enseignants à s'approprier tant les démarches capacitaires que les outils d'individualisation.



L'articulation des CHSCT de l'enseignement agricole et des commissions d'hygiène et sécurité des EPLEFPA

Une mission du CGAAER a été chargée d'analyser le fonctionnement des Comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail régionaux de l'enseignement agricole (CHSCTREA) et leur articulation avec les Commissions d'hygiène et de sécurité (CoHS) des établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle. L'objectif était de vérifier si l'ensemble des missions dévolues aux CHSCT sont effectivement complètement assurées pour l'enseignement agricole et de proposer des évolutions d'organisation.

La mission a mis en évidence une insatisfaction quant au fonctionnement et à l'articulation des CHSCT régionaux de l'enseignement agricole et des commissions hygiène et sécurité des EPLEFPA avec une prise en compte insuffisante, notamment au niveau local, du sujet des conditions de travail des personnels.

L'analyse des textes existants et le suivi des recommandations de la DGAFP ont conduit la mission à proposer que le rôle de la commission locale hygiène et sécurité de l'EPLEFPA soit conforté et explicité afin d'inclure le sujet des conditions de travail des personnels dans l'ensemble de ses prérogatives.

La mission a également considéré que le niveau régional CHSCTREA peut voir sa compétence reconnue pour l'examen des questions communes transversales intéressant les EPLEFPA de la région tout en respectant la compétence locale sur le sujet des conditions de travail des personnels.

Pour ce faire, la mission a recommandé de mieux expliciter les deux niveaux d'actions des CoHS, d'une part auprès des personnels des EPL en incluant le sujet des conditions de travail et d'autre part auprès des apprenants pour la dimension hygiène et sécurité, et de positionner le niveau local comme compétent pour traiter des conditions de travail de l'ensemble des personnels au sein des EPLEFPA et en précisant les missions transversales confiées aux CHSCTREA.



Les événements festifs étudiants dans les établissements de l'enseignement supérieur agricole

Les événements festifs étudiants sont une tradition ancienne des grandes écoles et, en l'occurrence, des dix huit écoles sous tutelle du ministère : les périodes d'accueil des nouveaux arrivants, les soirées dansantes, les galas de fin d'année ou de remise de diplômes, les manifestations sportives comme les Inter-Agros, les Inter-Vétos ou les Ovalies...

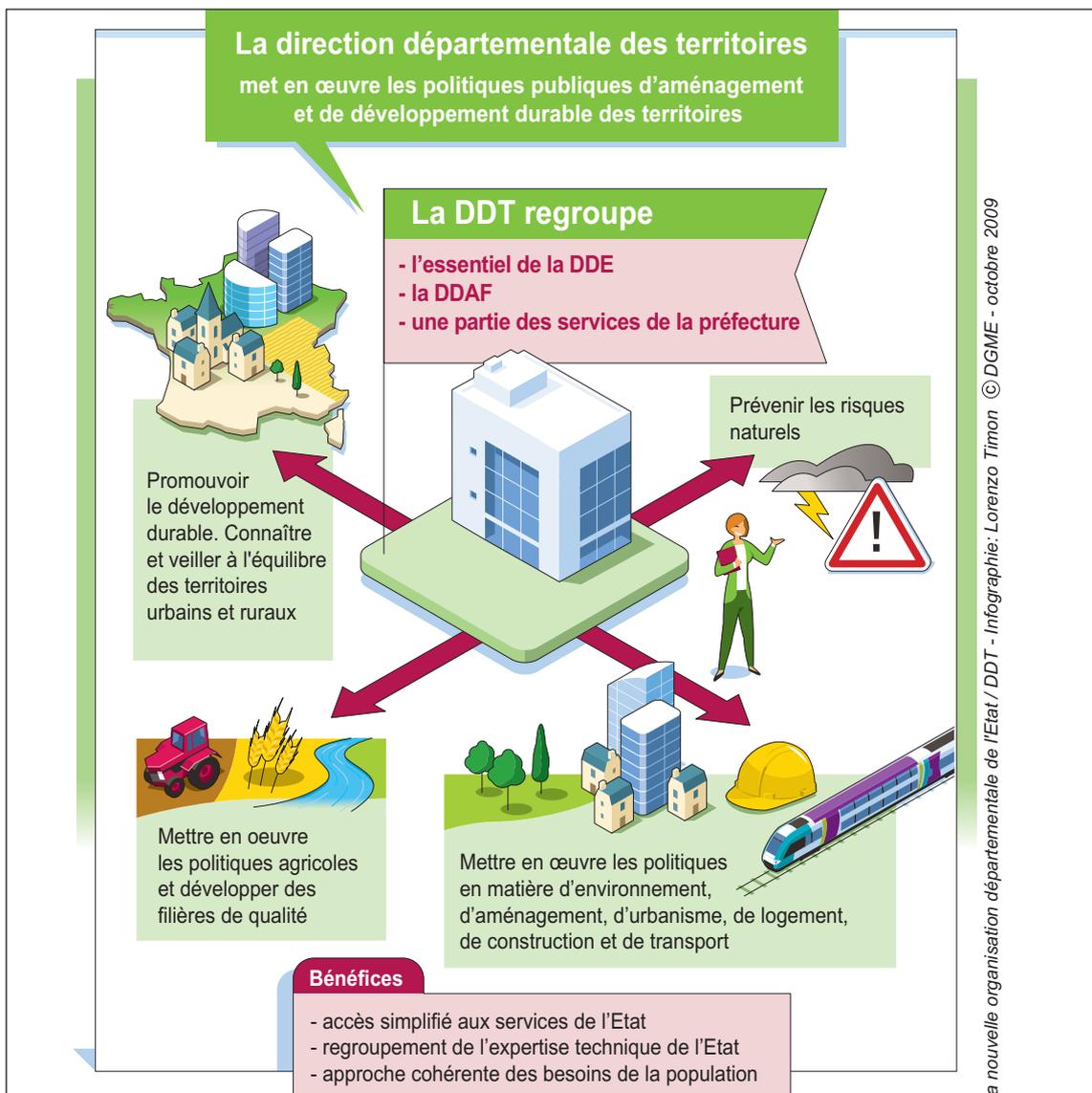
Si l'activité festive des étudiants de l'enseignement supérieur agricole est toujours intense, très peu d'événements graves sont survenus au cours des dernières années. Pour autant cette vie festive n'est pas dépourvue de risques.

Ces risques sont principalement liés à une consommation excessive d'alcool. La nouvelle génération de jeunes est aujourd'hui traversée par deux tendances a priori contraires : la banalisation d'une consommation précoce et massive d'alcool (binge drinking), d'une part, et la tempérance induite par une société de plus en plus sécuritaire, d'autre part.

Des dispositifs de prévention des risques, plus ou moins complets, sont à l'œuvre partout et de façon assez satisfaisante même si certains points faibles ont été identifiés.

Cependant, ces mesures de prévention sont rendues vulnérables par le phénomène de « préchauffes » et d'« afters » qui amplifie l'alcoolisation des événements festifs et qui échappe au contrôle des écoles.

La mission considère que l'éthique, le pragmatisme et la responsabilité éducative des écoles commandent de ne pas faire reposer toutes les responsabilités sur les seules épaules des étudiants. La mission recommande d'établir et de faire adopter par tous les établissements un socle commun de mesures de prévention dont certaines impliqueraient directement les étudiants. En matière juridique, la mission recommande d'améliorer la formation juridique des chefs d'établissement, des personnels en charge de la vie étudiante et des étudiants responsables des associations en charge de l'organisation des événements festifs et de faire analyser précisément, au cas par cas, le lien juridique entre les établissements et ces mêmes associations.



SECTION 6

GESTION PUBLIQUE ET RÉFORME DE L'ÉTAT

La section « gestion publique et réforme de l'État » est compétente en matière de gouvernance publique, d'organisation administrative, de modernisation, d'optimisation des ressources et performances, ainsi que de simplification. Lui est également rattachée le domaine de l'hygiène, de la sécurité et des conditions de travail du ministère, la présidente du CHSCT ministériel étant membre de la section.

Elle contribue par ses travaux d'analyse et de capitalisation à appuyer les membres du CGAER pour la réalisation des missions qui lui sont confiées. Ainsi deux guides ont été réalisés sur l'année, l'un relatif à la délégation de missions de service public, l'autre sur la revue

des opérateurs de l'État au titre de l'exercice de la tutelle, deux domaines d'actualité en matière de gestion publique.

Elle assure également à l'intention de ses membres une veille documentaire sur les sujets de son ressort.

La réforme de l'État et l'organisation administrative territoriale

> La section, en coopération avec la MIGA, participe activement aux missions d'examen de l'organisation et du fonctionnement des directions départementales interministérielles (DDI) sous la coordination du Comité de pilotage inter inspections et conseils généraux des DDI. Au titre du programme 2016, ses membres ont participé à 14 missions portant sur 9 DDT(M) et 5 DD(CS)PP. Ils ont contribué au rapport de synthèse des missions réalisées depuis l'automne 2015 qui concernent 16 départements et 10 des 13 nouvelles régions. Ce rapport, établi sous l'égide du président du Comité de pilotage à partir de l'ensemble des directions examinées, met en avant les acquis de l'interministérialité mais aussi les limites à son avancée et certains facteurs de fragilité.

> Dans le cadre du comité de pilotage, une mission transverse a été engagée sur le sujet particulier de la qualité du dialogue social et de la prévention des risques psychosociaux (RPS) dans les DDI. La section a participé à la mission d'évaluation qui a réalisé près de 1 000 entretiens dans 42 DDI. Pour améliorer la qualité du dialogue, la mission recommande de le recentrer sur l'organisation et le fonctionnement des directions, de maintenir des équipes support de proximité suffisamment étoffées et de reconnaître aux secrétaires généraux, cheville ouvrière du dialogue social, leur rôle primordial. Les cadres intermédiaires doivent être mieux préparés à être la courroie de transmission du dialogue social entre les instances de direction et les agents. Sur le volet RPS, les facteurs ressentis sont multiples : les exigences de travail, les exigences émotionnelles, l'absence d'autonomie et de marge de manœuvre et les conflits de valeurs sont fréquemment constatés. La mission souligne que réduire les RPS passe aussi par la priorisation des missions et l'étude d'impact sur le bien-être au travail des projets de changement. Dans la suite de ce rapport, il a été décidé de diligenter une nouvelle mission interministérielle portant plus spécifiquement sur l'encadrement intermédiaire.

> La section a également intégré dans ses points de vigilance le suivi des nouveaux modes de management dans la Fonction publique et de l'accompagnement des cadres pour développer leurs compétences managériales. Plusieurs réunions de section ont été consacrées à la présentation du coaching et de l'innovation managériale, à l'organisation des nouvelles DRAAF suite à la réforme territoriale de l'État. La transformation des organisations, l'utilisation des outils de connexion à distance, la multiplication des structures à sites multiples induisent de nouveaux modes de management qui seront amenés à être évalués.

La simplification

Deux chantiers complémentaires ont été engagés sur la simplification des normes en agriculture.

> Le premier le fut au travers d'une mission parlementaire confiée par le Premier Ministre à Odette Herviaux, Sénatrice du Morbihan, entourée d'une équipe de trois experts du ministère de l'agriculture dont un membre du CGAAER. Portant sur les normes en vigueur, la mission s'est attachée à identifier celles qu'il paraissait possible de faire évoluer, notamment en substituant, là où cela était envisageable, des obligations de résultats aux actuelles obligations de moyens. Elle a également axé ses recherches sur les simplifications relevant du travail interministériel.

La mission émet trois recommandations générales et dix huit préconisations opérationnelles de nature à alléger les contraintes des agriculteurs, soit dans des dispositifs horizontaux (aides, déclarations...), soit dans des dispositifs particuliers à certaines filières ou territoires.

Ce travail, dont l'ambition n'est pas l'exhaustivité, se situe dans l'initiation d'un changement de paradigme concernant le rapport que la profession agricole entretient avec la société et l'État.

> Le second est relatif à la mise en place du Comité pour la rénovation des normes en agriculture (CORENA). Présidé par le Préfet Pierre-Étienne Bisch, il bénéficie de l'appui d'un membre du CGAAER. Cette mission interministérielle mise en place après les conflits en 2015 avec la profession agricole travaille sur les normes en devenir. Quatorze groupes de travail thématiques ont été ouverts. Les travaux ont en particulier avancé sur les sujets de l'usage des produits phytosanitaires, de l'expérimentation nitrates autrement et de l'anticipation de l'évolution des réglementations européennes.

Le CGAAER sollicité dans des services touchés par des événements graves

Dans le passé, le CGAAER a dû réaliser des missions d'inspection suite à des événements graves. Compte tenu de l'importance des enjeux, tant humains que juridiques, de ces missions, et du fait qu'elles sont souvent décidées en urgence et dans un climat de forte tension, le CGAAER a anticipé en professionnalisant ses membres à la conduite de telles missions. C'est pourquoi il a constitué un groupe de travail qui s'est réuni à plusieurs reprises pour approfondir divers éléments de la méthodologie spécifique à ce type de mission. Les missionnaires potentiels ont ainsi pu compléter leur formation, en lien avec d'autres structures d'inspection, et développer une culture commune permettant d'améliorer la qualité du travail d'inspection à venir.



La délégation de mission de service public

Le CGAAER contribue à la mise en œuvre d'une meilleure efficacité des politiques publiques. A cet égard, le thème de la délégation de mission de service public a fait l'objet d'un travail d'analyse approfondie dans le cadre d'un groupe de travail au sein de la section 6 ayant donné lieu à la rédaction d'un guide. Préfacé par le vice-président du CGAAER, le « Guide d'aide à la décision en matière de délégation de mission de service public » s'adresse à ceux qui sont amenés à mettre en œuvre ce mode d'intervention de l'État notamment les directions d'administration centrale mais aussi aux membres du CGAAER qui seraient appelés à examiner les délégations mises en place.

Le guide traite la notion de délégation de service public dans son acception large, équivalente à celle de dévolution de service public, et examine ses trois formes de délégation de service public : la délégation par des dispositions normatives spéciales (à caractère unilatérale), la concession et le marché (qui sont de nature contractuelle).

La première partie du guide porte sur le corpus juridique constituant les trois formes de délégation, dans sa dimension normative et jurisprudentielle (communautaire et de droit interne), la deuxième présente sous une forme ordonnée les sept points-clé à examiner lorsque l'on envisage de déléguer, que l'on organise une délégation, et que l'on contrôle cette délégation. La problématique posée par chacun des points-clé est traitée de manière approfondie dans les sept fiches associées.

Le guide répond ainsi à trois visées :

- énoncer les principes fondamentaux régissant la délégation de mission de service public, à la lumière des éléments juridiques qui gouvernent le sujet ;
- constituer un guide d'aide à la décision aux différentes étapes stratégiques ;
- apporter des conseils sur l'analyse, la mise en œuvre et le contrôle d'une délégation.

La tutelle des opérateurs du ministère

La circulaire du Premier ministre du 23 juin 2015 relative au pilotage des opérateurs demandait aux ministres de mettre en place un plan d'action pour professionnaliser et renforcer la fonction de tutelle au sein de leur département ministériel. Elle demandait que ce plan d'action prévoit un exercice de revue d'opérateur à l'occasion du renouvellement de leur contrat d'objectif et de performance (COP).

Le ministère de l'agriculture a élaboré son plan en octobre 2015. Ce plan comprend 28 actions, dont cette revue des opérateurs, cet exercice étant confié au CGAAER.

Action 28 : Confier au CGAAER la réalisation d'une revue périodique des opérateurs sous tutelle de la mission AAFAR, en amont du renouvellement de chaque COP, visant à réaliser un bilan de l'activité et du contrat en cours ainsi que des propositions d'évolutions en vue de préparer le COP suivant. Fin 2016 le CGAAER a reçu les lettres de mission pour la réalisation de la revue de cinq opérateurs (Agence BIO, FAM, INAO, ODEADOM et ANSES). Pour l'ANSES, s'agissant d'un organisme multi tutelles, la revue a été confiée conjointement au CGEDD, à l'IGAS et au CGEFI. Par ailleurs, le CNPF dont le rapport a été remis en 2016, l'IFCE et l'IGN ont fait l'objet d'une démarche spécifique.

Dans cet objectif, le groupe de travail tutelle a construit une méthodologie ad hoc, formalisée dans un document intitulé « Guide méthodologique d'évaluation des opérateurs de la mission AAFAR » permettant de mettre en œuvre une démarche commune.

Ce guide est constitué de 16 fiches thématiques opérationnelles (objectifs, documents à utiliser, questions) pour dresser un état détaillé de la situation de l'organisme (stratégie, gouvernance, finances, ressources humaines, dialogue social, achats, immobilier, ...), tirer le bilan du COP et proposer des axes d'évolution pour le prochain COP.

Chaque équipe chargée de ces revues comprend au moins un membre du groupe de travail afin de valoriser pleinement les résultats de son travail. Le groupe, élargi à l'ensemble des missionnés, a vocation à être en 2017 un lieu d'échanges et de coopérations pour la réalisation de ces revues. Conjointement, toujours dans le cadre de l'exercice de la tutelle, le CGAAER a été chargé d'une mission plus spécifique sur le pilotage et l'évolution de la masse salariale des opérateurs ; les résultats de ses travaux seront partagés au sein du groupe de travail.



SECTION 7

PROSPECTIVE, SOCIÉTÉ ET INTERNATIONAL

La section « prospective, société et international » conduit principalement des activités de conseil, d'expertise et d'évaluation dans les domaines suivants : enjeux climatiques, sociétaux, scientifiques et techniques, études et évaluation des politiques publiques, prospective et questions internationales portées par le ministère de l'agriculture.



International

Groupe de travail sur le CGAAER à l'international

Les membres du CGAAER conduisent de nombreuses missions à l'international, que ce soit à la demande des ministères de l'agriculture, des affaires étrangères, de l'environnement, des finances ou de la Commission européenne ou d'autres partenaires.

Afin d'avoir une vision plus nette de ces actions et d'en tirer des conclusions prospectives pour les années à venir, le vice-président du CGAAER a demandé à la section de constituer un groupe de travail qui produise un rapport présentant :

- un bilan qualitatif et quantitatif des missions;
- une analyse de la cohérence des missions avec la stratégie à l'international du MAAF ;
- une évaluation des résultats de ces actions internationales, avec la définition, le cas échéant, d'indicateurs pertinents ;
- une analyse de la stratégie du CGAAER dans le domaine de l'international en répondant aux questions suivantes :
 - Quels sont les objectifs que le CGAAER pourrait se fixer dans ce domaine ?
 - Le CGAAER a-t-il un rôle à jouer dans l'élaboration du prochain plan stratégique international du ministère ?
- l'intérêt de mettre en place une « task force » dédiée constituée de spécialistes de zones géographiques ;
- une analyse des relations entre le CGAAER et les GIP Adecia et FVI ;
- la définition d'une politique de communication à mettre en œuvre pour améliorer la visibilité des actions internationales du CGAAER.

Des membres fortement impliqués dans les activités internationales ont dressé un bilan de 10 ans d'activité internationale, décrit les partenaires qui ont bénéficié du concours du CGAAER, le type de concours apporté, les résultats financiers, les forces et faiblesses du dispositif actuel et proposé une meilleure cohérence et visibilité de ces actions, qui participent au rayonnement et à la compétitivité de la France.

Le bilan de ces dix dernières années peut être résumé ainsi :

- le CGAAER a répondu à des demandes nombreuses, variées et de provenances diverses: ministères de l'agriculture, environnement et des affaires étrangères, Commission européenne (via ADECIA et FVI), AFD, ANSES, AVSF ;
- le spectre géographique d'intervention est très vaste. Il déborde largement les pays du voisinage, fussent-ils méditerranéens ;
- exprimée en hommes jours, l'activité est importante : 4200 « hommes jours » sur 10 ans pour ADECIA et FVI confondus.

Les propositions faites par ce groupe de travail seront discutées avec la DCPE et les autres directions concernées.

Appui du CGAAER à la relation bilatérale France-Iran dans le domaine agricole

Depuis la rencontre entre Stéphane Le Foll et son homologue iranien, Mahmood Hojati, en mai 2014, la relation bilatérale France-Iran dans le domaine agricole a pris un nouvel essor, ouvrant la voie à une coopération intégrant des partenariats inter-entreprises.

La DGPE a sollicité l'appui du CGAAER pour assurer la mise en œuvre et le suivi de cette coopération.

L'originalité de cet appui tient au positionnement du membre du CGAAER dans ce dispositif, qui assure la liaison entre la conseillère agricole régionale en poste à Beyrouth, le/la chargé(e) de mission géographique de la DGPE, les entreprises françaises, l'ADEPTA, l'ambassade d'Iran à Paris, l'ambassade de France en Iran et les autorités iraniennes.

Pour ce faire, plusieurs missions ont été conduites en Iran, aboutissant à l'organisation du premier Comité agricole France-Iran, des déplacements de délégations ministérielles françaises ont été organisés et de nombreuses délégations officielles iraniennes ont été reçues en France, dont celle conduite par le président Rohani en janvier 2016.

Parallèlement, des visites d'étude ont été organisées à la demande de l'ambassade d'Iran à Paris et des réunions bilatérales se sont tenues en marge de réunions multilatérales. Dans toutes ces actions, le rôle du CGAAER a été déterminant, car fédérateur.

À l'occasion de ces différents événements, des lettres d'intention et des accords de partenariats ou de coopération entre des entreprises iraniennes et françaises et des accords de coopération institutionnelle ont été signés.

On peut ainsi citer :

1. l'intensification de la production ovine
2. le projet de mise en place d'une ferme pilote « caprin lait »
3. le renforcement du système de certification et d'enregistrement des semences
4. le projet de création de centre de sélection ovine
5. le projet de centre de sélection bovin
6. la « joint-venture » pour la mise en place d'une d'une écloserie d'œufs embryonnés de truites
7. la « joint-venture » pour la mise en place d'unité de production d'autovaccins pour l'aviculture et la pisciculture
8. le projet de mise en place de 50 ha de serres
9. le projet de création d'une filière « maraîchage sous abri »
10. le partenariat pour mise en place d'un salon de l'élevage en Iran
11. les trois accords de coopération signés entre les deux ministères de l'agriculture dans les domaines suivants : phytosanitaire, recherche et vétérinaire.

Ce type de relation illustre parfaitement les nouvelles orientations du ministère de l'agriculture en matière de coopération internationale, soit une diplomatie au service de l'économie.

Les Jumelages européens

Le CGAAER est impliqué dans de nombreux jumelages institutionnels européens sur le pourtour de la méditerranée. Les jumelages institutionnels européens sont des partenariats techniques de 6 à 24 mois pendant lesquels un État membre de l'Union européenne, seul ou en consortium, accompagne une administration homologue de la zone de pré-adhésion (Balkans, Turquie) ou de voisinage de l'Europe (Sud et Est) dans la mise en place de réformes dans un domaine régalién. Ces programmes sont financés par l'Union européenne.

Le ministère mène plusieurs jumelages en consortium avec les États membres de l'UE (Italie, Hongrie, Allemagne, Pays-Bas). Le CGAAER pilote ou co-pilote les jumelages suivants, avec l'appui des GIP ADECIA et FVI :

- renforcement du dispositif de reconnaissance des appellations d'origine et des indications géographiques des produits agricoles algériens,
- appui aux services vétérinaires et renforcement des laboratoires d'analyse vétérinaire algériens,
- appui institutionnel à la réforme de la recherche agricole égyptienne,
- appui à la mise en place d'un dispositif de contrôle des produits phytopharmaceutiques, des matières fertilisantes et des supports de culture marocains, appui institutionnel au ministère tunisien de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche,
- appui aux services vétérinaires azerbaïdjanais,
- appui aux services vétérinaires serbes
- appui aux services vétérinaires turcs.

Algérie : L'objectif du premier jumelage, qui implique l'INAO, est de doter l'Algérie d'un dispositif de reconnaissance, de contrôle, de protection et de promotion des produits agricoles sous appellation d'origine et indications géographiques dans le cadre de sa politique de développement agricole et rural. Trois produits pilotes ont ainsi été « labellisés » : l'olive de Sig (Oranais), la figue de Béni Maouche (Kabylie) et la datte de Tolga (Sahara). L'objectif du second jumelage est double: renforcement de la capacité de contrôle des services vétérinaires en vue de les rapprocher des standards européens et internationaux et mise à niveau des laboratoires de l'Institut national de la médecine vétérinaire.

Azerbaïdjan : Ce jumelage vise à appuyer les services vétérinaires azerbaïdjanais pour une mise à niveau selon des standards européens de la surveillance et du contrôle des maladies animales et des zoonoses. Le Conseiller résident de jumelage (CRJ) est un membre du CGAAER détaché à Expertise France.

Égypte : C'est le seul jumelage en cours dans le domaine de la recherche. Il concerne la réforme du principal centre de recherche agricole égyptien, qui comprend 28 instituts et laboratoires centraux et emploie 10 000 chercheurs et scientifiques.



Maroc : Dans le cadre du « statut avancé » de ce pays vis à vis de l'UE, ce projet vise à appuyer l'Office national de sécurité sanitaire des produits alimentaires, qui souhaite renforcer le dispositif réglementaire et les contrôles des intrants agricoles.

Tunisie : Ce jumelage vise à soutenir le ministère de l'agriculture tunisien dans la phase de transition politique que connaît le pays. L'objectif est de renforcer ses capacités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des politiques agricoles et d'insister sur le caractère inclusif et participatif de ces politiques sur le long terme, comme le prévoit la nouvelle constitution tunisienne.

Serbie : Ce jumelage vise à appuyer les services vétérinaires serbes, dans le cadre du processus de pré adhésion, pour une mise à niveau selon les standards européens des contrôles officiels, de la lutte contre les zoonoses et de la réglementation des sous-produits.

Turquie : Ce jumelage vise à appuyer les services vétérinaires turcs pour une mise à niveau selon les standards européens des contrôles officiels, des mesures de protection animale, de la lutte contre les zoonoses et de la réglementation des sous-produits. La Conseillère résidente de jumelage (CRJ) est une inspectrice générale de santé publique détachée à Expertise France.



Mission « Agreenium » sur le rôle du CIRAD dans la formation au Sud, pour le Sud et avec le Sud

Le CGAAER a participé à la mission Agreenium sur le positionnement du CIRAD au regard de la question de la formation avec et pour les pays du Sud dans les domaines du développement agricole et de la gestion durable de l'environnement.

Cette mission a identifié cinq configurations possibles de nature à permettre au CIRAD de participer, dans ses domaines de compétences, à la réponse aux besoins de formation supérieure de la population jeune des régions chaudes, de formation continue des professionnels, ONG et organisations publiques, le tout s'inscrivant dans le contexte général du changement climatique et des tensions tant démographiques qu'économiques de ces pays.

- Dans la première configuration, le CIRAD demeure limité à son champ actuel d'intervention ; il reste attaché à la formation à/par la recherche et à la diffusion des résultats des travaux de recherche et développement de ses équipes. Toutefois par rapport à la situation actuelle il améliore son organisation pour mieux connaître, connecter et évaluer ses contributions aux activités de formation externe.
- Dans la seconde, il élargit ses modes de diffusion des résultats de ses recherches et de participation à la formation en développant ses activités de formation professionnelle au sein d'une structure qu'il devra identifier, promouvant activement son offre auprès des acteurs privés, publics et associatifs. Dans ce contexte révisé il vendra ces prestations à coût complet.
- Dans la troisième, le CIRAD encourage la mobilisation des experts du CIRAD comme intervenants dans des formations organisées par d'autres acteurs. À cet effet il passe des conventions avec ces derniers (Institut Pasteur, Agreenium, CNAM, WUR...) et explicite dans les contrats et évaluations de ses chercheurs la prise en compte de ces interventions. Dans ce contexte également il établit la connaissance de leur coût complet.
- Dans la quatrième, le CIRAD s'appuie sur l'Isite ou le collectif de Montpellier pour développer une offre commune avec des établissements diplômants sur des thèmes de compétence de ce campus et à destination de publics du Sud.
- Dans la cinquième, le CIRAD joue l'équipe agro-véto France pour développer une offre couvrant tous les champs et niveaux (Bac+3, Bac+5, Bac+8), impliquant des interventions en priorité au Sud, à la demande des partenaires nationaux ou régionaux dans le cadre de demandes solvables.

La mission a par ailleurs recommandé au CIRAD de développer la formation continue sur un mode indépendant basé sur un modèle économique à coûts complets, et les formations diplômantes en partenariat avec le Sud et/ou le Nord, en privilégiant au Nord Agreenium.

Enjeux climatiques, scientifiques et techniques

Étude prospective Eau, climat et agriculture

Dans le nouveau contexte du dérèglement climatique, le maintien et le développement de systèmes agricoles et d'un secteur agro-alimentaire compétitifs, à forte teneur en emplois et producteurs d'externalités positives (stockage de carbone, emplois, paysages et biodiversité...), passeront, dans de nombreux territoires, par une capacité à anticiper les évolutions annoncées et à mieux gérer l'eau, les sols et les systèmes de cultures.

Les évolutions annoncées peuvent être résumées ainsi :

- Un bilan hydrique fortement dégradé depuis 30 ans : augmentation de l'évapotranspiration potentielle (> 200 mm)
- Des sécheresses agricoles « extrêmes » annoncées par Météo France dès 2080 sur la majeure partie du territoire national, avec des durées à ce jour totalement inconnues ;
- Une baisse de productivité fourragère des régions périméditerranéennes (- 30% à Lyon et - 20% à Millau sur la période 1980-2006) ;
- Le passage d'un climat méditerranéen sub-humide à un climat méditerranéen semi-aride dans les plaines languedociennes. La

sécheresse de 2016 a entraîné une perte de plus de 110 millions pour la seule viticulture ;

- Une stagnation des rendements en blé au niveau national malgré la poursuite du progrès génétique observée depuis une quinzaine d'années¹.

Le sujet « eau, agriculture/alimentation et changement climatique » va donc devenir un sujet d'importance cruciale, tant au niveau national qu'europpéen et mondial. Ceci nécessite du ministère en charge de l'agriculture d'afficher une vision stratégique et de promouvoir des outils adaptés aux territoires à enjeu « irrigation ». Telle est la raison d'être de la mission confiée au CGAAER en mai 2016.

Cette mission a élaboré plusieurs documents :

- État de l'art de la problématique au niveau mondial, régional (Afrique, Méditerranée, Europe) et national. Il s'appuie sur la lecture de nombreux documents récents, issus du GIEC et de la communauté scientifique, d'études prospectives et de rapports parlementaires.

- Rapports territoriaux sur six territoires :

1 en voie d'aridification : la plaine du Languedoc

3 en voie de rapide méditerranéisation : la Lozère, la Drôme et le bassin de la Boutonne en Poitou-Charentes

2 bassins de production du nord : la nappe de Beauce et les Hauts de France, où l'irrigation, à partir de prélèvements dans les nappes, a pris une grande importance.

- Note d'étape présentée début 2017 au Cabinet du Ministre, qui s'appuie sur les documents cités plus haut.

Cette note d'étape montre que le sujet va bien au-delà du seul secteur agricole. L'enjeu est en effet celui de la sécurisation de nos systèmes alimentaires et du développement durable de nos territoires.

Elle alerte sur les risques de « non durabilité » constatés dans les six territoires et au niveau national, montre les efforts déjà réalisés ou en cours et met en exergue les atouts du pays pour des scénarios de développement durable, tout en soulignant les risques d'inégalités croissantes entre des territoires bien pourvus en eau et ceux où la ressource est plus contrainte.

¹Une étude parue fin janvier 2017 dans la revue Nature annonce des pertes de production aux États-Unis, à l'horizon 2100 de 49% pour le maïs, de 40% pour le soja et de 22% pour le blé, pour raison de stress hydrique. L'irrigation y est mise en avant comme principale

Sécurité alimentaire et changement climatique en Méditerranée et en Afrique de l'Ouest : organisation de la 4^{ème} édition du séminaire international SESAME

SESAME est une plate-forme de réflexion Nord-Sud, initiée en 2013 par les Conseils généraux des ministères de l'agriculture de France et du Maroc. Elle traite des grands enjeux liés de la sécurité alimentaire, du changement climatique, de la gestion des ressources naturelles (eau, sols...), et du développement durable des territoires et porte sur les trois sous régions Méditerranée du Nord/Europe du Sud, Méditerranée du Sud/Afrique du Nord et Afrique de l'Ouest. Elle associe une diversité d'acteurs, « de la science à la politique en passant par le terrain », pour mettre en exergue les défis, des exemples de solutions innovantes, et le comment accélérer les nécessaires transitions.

Le 4^{ème} séminaire, tenu à Meknès (Maroc) le 27 avril 2016, avait pour titre : « De la COP 21 à la COP 22, relever le triple défi sécurité alimentaire, adaptation et atténuation en Méditerranée et en Afrique de l'Ouest ». Une centaine de participants originaires d'une dizaine de pays y ont apporté leurs contributions.

Les interventions et débats ont porté sur la question des sols, de l'agriculture pluviale, de la finance climatique et des conditions de la transition agro-écologique. La question de l'irrigation avait en effet déjà été abordée lors de précédents séminaires.

Le premier panel, présidé par Marion Guillou, présidente d'Agreenium, a présenté des exemples de solutions portant sur la gestion de terroir, l'agriculture de conservation et la restauration à assez grande échelle des prairies par recours aux légumineuses méditerranéennes biodiverses et le renouveau agricole et écologique en Afrique.

Le second panel, présidé par Mohamed Aït Kadi (président du CGDA, Maroc) a porté sur le financement de la question climatique.

Le troisième et dernier panel, présidé par Gérard Viatte (ex directeur de l'OCDE et conseiller spécial à la FAO) portait sur les stratégies. Ont ainsi été présentés : le « Projet agro-écologique » français, le « Plan Maroc Vert », « les six étapes d'une stratégie de reverdissement à grande échelle », « l'option territoriale pour l'éradication de la faim » et l'étude PluriAgri-INRA sur la région Afrique du Nord - Moyen Orient.

Bertrand Hervieu, vice-président du CGAAER, a tiré les conclusions suivantes :

- 1) La question de la sécurité alimentaire, de l'agriculture et des sols a réussi à s'inscrire dans la question climatique et dans l'agenda des solutions ;
- 2) Les transformations que nous devons réussir impliquent des approches véritablement globales : ceci nous amène à complètement renouveler la grande trilogie des politiques agricoles (hommes, produits, territoires) ;
- 3) Nous sommes dans un mouvement qui doit engager ensemble la communauté scientifique, les acteurs du terrain et les politiques publiques ;
- 4) SESAME 4 a montré que des progrès sont engagés à toutes les échelles de territoire : c'est à la fois rassurant et enthousiasmant ;
- 5) Si on voit la pertinence du projet, on mesure aussi la difficulté d'une adhésion large : pour que celle-ci s'opère, il faut que tous les acteurs trouvent leur intérêt à agir. Comment y réussir ? SESAME « témoigne ainsi d'une continuité féconde, avec des résultats intéressants pour nos ministres et pour les agriculteurs de nos différents pays ».

Évaluation



Évaluation des stations de reproducteurs des secteurs bovins et ovins allaitant

Les pouvoirs publics accompagnent la politique de sélection des espèces d'élevage depuis 1966 et soutiennent l'évaluation des reproducteurs mâles bovins et ovins allaitants au travers d'une aide financière versée par FranceAgriMer (FAM).

Le ministre de l'agriculture a confié au CGAAER le soin d'évaluer le dispositif de sélection des reproducteurs mâles bovins et ovins allaitants, et d'examiner les possibilités d'utiliser les outils de génomique déjà à l'œuvre dans le secteur laitier.

Appuyée par un comité de pilotage comportant des spécialistes de la génétique d'origine professionnelle, administrative et de la recherche, la mission a procédé en trois temps : rencontre des responsables professionnels et administratifs, étude de documents et bibliographie, visites de sites de sélection. Ce travail aboutit à neuf recommandations concrètes.

De ces recommandations, on peut retenir les éléments suivants :

- Les mesures envisagées doivent être progressives et veiller à préserver la pérennité des stations de contrôle sur la descendance, qui jouent un rôle important dans le schéma de sélection des races allaitantes bovines et ovines ;
- Les aides financières aux stations procédant à l'évaluation de futurs reproducteurs de monte naturelle mises en œuvre par FAM doivent être maintenues, même si elles sont faibles. L'approche « enveloppes raciales » doit par ailleurs être abandonnée au profit d'une répartition fondée sur le nombre de mâles effectivement vendus comme reproducteurs ;
- Les aides financières pour l'évaluation des futurs reproducteurs bovins sur descendance destinés à l'insémination animale doivent être appréciées au regard des nouvelles priorités en matière de développement de la génomique ;
- La profession devrait s'engager dans deux directions porteuses :
 - la mise en place d'un « NORMABEV » ovin (recueil des données d'abattage à des fins génétiques) ;
 - la généralisation du contrôle de paternité et la détection systématique des gènes majeurs.
- Les organisations raciales doivent s'impliquer dans la génomique. La mission suggère la mise en place rapide d'un appel à programme génomique racial au sein de France Génétique Elevage.
- La mise en place d'un « système qualité de l'évaluation en stations ».

Participation du CGAAER à l'Autorité environnementale

Comme en 2015, un membre du CGAAER participe, sous forme de contributions écrites et d'échanges oraux, aux délibérations de l'Autorité environnementale lors de l'examen bimensuel des dossiers présentés à l'Autorité environnementale.

Ce membre participe également à la préparation des avis produits par l'Autorité environnementale. En 2016, trois avis relatifs à des dossiers intéressant l'activité agricole (Plan d'action Nitrates, Programme national de la forêt et du bois - lequel avait fait l'objet en 2015 d'un avis valant cadrage préalable à son évaluation environnementale, et Aménagement foncier agricole en Charente lié à la réalisation de la LGV sud Atlantique) ont ainsi été rendus.

2016 a par ailleurs été l'année de réformes importantes sur :

- L'exercice de l'activité d'Autorité environnementale en France,
- Le droit de l'environnement.

Ces évolutions, qui deviendront opérationnelles en 2017, nécessitent une appropriation tant au niveau national qu'au niveau régional, en particulier pour les dossiers agricoles soumis à évaluation environnementale en fonction des nouveaux textes.

Société et prospective

Perspectives d'évolution des comportements alimentaires des Français

Céline Laisney, du cabinet AlimAvenir, a présenté au CGAAER son analyse de l'alimentation en France et de ses perspectives d'évolution. On peut en retenir les éléments suivants :

« Végétarisation » des pays développés, baisse de la consommation de viande et des produits laitiers d'origine bovine. Cette première tendance est le fait des « flexitariens », qui réduisent leur consommation de viande pour des raisons de santé, tandis que les végétariens le faisaient en tant que militants. Ces comportements sont davantage le fait des femmes et des classes sociales supérieures, ainsi que des jeunes. Ils s'accompagnent d'une défaveur des produits laitiers d'origine bovine (versus la brebis et la chèvre), ce qui laisse une place importante aux « laits » alternatifs d'origine végétale.

L'essor des labels, notamment le bio, en cours de démocratisation. Cette seconde tendance se caractérise par une évolution d'actes militants en actes d'achats intermittents, accompagnée d'une diffusion en grande distribution à une clientèle à moindres revenus. Les magasins spécialisés se multiplient, même dans les petites localités, ainsi que des rayons en grande distribution.

Produits locaux et circuits courts

Cette tendance peut, dans certains cas, éclipser le bio, car la proximité rassure le consommateur et le conforte du fait qu'il a le sentiment d'agir en faveur de l'économie et de l'emploi local. Par ailleurs il s'agit souvent de produits saisonniers. Les circuits courts représenteraient 7% de la consommation et sont très divers, des AMAP à « La ruche qui dit oui » qui propose des prestations plus souples et fait appel au commerce électronique.

Transmission en agriculture - Quatre scénarios prospectifs pour les 10 ans à venir

La transmission de l'activité agricole conditionne la pérennité de l'agriculture ainsi que la forme des entreprises agricoles, la géographie de nos territoires, la diversité de nos productions, le nombre d'agriculteurs et d'actifs agricoles. Alors que 50 % des agriculteurs français prendront leur retraite dans les dix années à venir, la question de la transmission prend donc une importance stratégique.

Dans ce contexte, le CGAAER a conduit, avec l'appui méthodologique du Centre d'études et de prospective (CEP) et en complément des travaux de FranceAgriMer sur l'avenir des filières, une réflexion sur les futurs possibles du renouvellement des générations d'agriculteurs, d'ici 2025, dans la perspective d'une transition de l'agriculture vers une performance tant économique qu'écologique.

Quatre scénarios ont été construits combinant un certain nombre de constantes (volatilité des prix, etc.) et de discriminants (niveaux de prise en compte de l'environnement ou de libéralisation de l'économie, etc.) :

- le scénario de la continuité, « des agricultures héritées »,
- le scénario de la sécurisation, « des agricultures héritées »,
- le scénario libéral, « des fermes firmes »,
- et le scénario des territoires, « des agricultures territorialisées ».

La finalité de l'exercice était de donner aux pouvoirs publics des outils d'aide à la décision, leur permettant de dessiner des stratégies cohérentes et de faciliter la transmission des exploitations, dans des contextes très contrastés liés au contenu des scénarios.

Outre la publication du rapport, cet exercice prospectif a fait l'objet d'un article d'une vingtaine de pages paru dans Notes et études économiques (CEP) et d'un quatre-pages qui vient d'être mis en ligne.

MISSIONS ET RAPPORTS



LES MISSIONS

Les missions réalisées par le CGAAER, issues de la seule demande du ministre ou de demandes conjointes de plusieurs ministres, peuvent être catégorisées en trois groupes : les missions organiques, dites « cœur de métier », les missions « caractérisées » et les missions ou fonctions spécifiques.

- ▶ Les missions organiques, « cœur de métiers » sont au nombre de quatre : audit, conseil, évaluation et inspection.
- ▶ Les missions caractérisées comprennent la médiation et la gestion de crise, l'expertise nationale ou internationale, les études, la prospective.
- ▶ Les missions ou fonctions spécifiques comprennent la présidence ou la participation à des jurys, la délivrance de formations, la représentation au sein d'organismes publics ou privés et les missions permanentes particulières.

En 2016 le Conseil général a reçu 268 missions nouvelles :

- 76 missions d'audit ou d'inspection ;
- 97 missions de conseil, évaluation, expertise, médiation et gestion de crise, prospective et autres.
- 95 missions de jury, correspondant à 115 participations à des jurys d'examen et concours, comme président ou membre de jury.

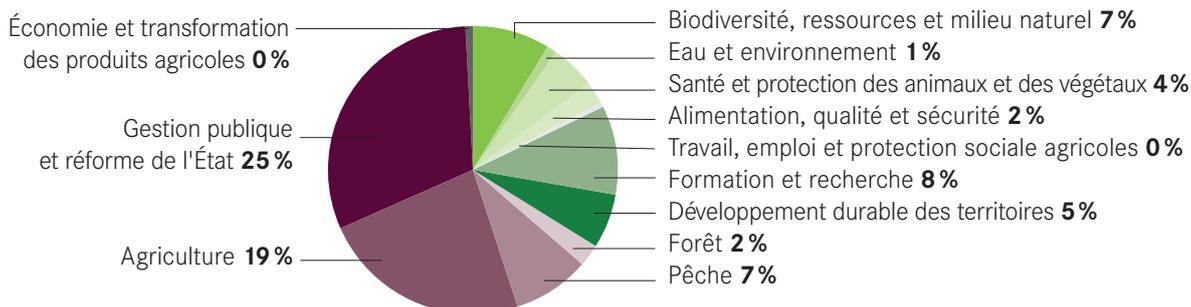
À cela se rajoutent 175 missions en cours au 1^{er} janvier 2016 : 45 missions d'audit ou d'inspection et 130 missions de conseil, d'évaluation, d'expertise, de médiation et de gestion de crise, de prospective.

RÉPARTITION PAR DOMAINE DES MISSIONS NOUVELLES

| Domaines | Audits/ inspections | Jury | Autres | Total |
|---|------------------------|-----------|-----------|------------|
| Économie et transformation des produits agricoles | 0 | 0 | 1 | 1 |
| Biodiversité, ressources et milieu naturel | 14 | 0 | 2 | 16 |
| Eau et environnement | 1 | 0 | 1 | 2 |
| Santé et protection des animaux et des végétaux | 0 | 0 | 10 | 10 |
| Alimentation, qualité et sécurité | 1 | 0 | 3 | 4 |
| Travail, emploi et protection sociale agricoles | 0 | 0 | 1 | 1 |
| Formation et recherche | 1 | 95 | 12 | 108 |
| Développement durable des territoires | 0 | 0 | 1 | 1 |
| Forêt | 0 | 0 | 5 | 5 |
| Pêche | 14 | 0 | 2 | 16 |
| Agriculture | 1 | 0 | 44 | 45 |
| Gestion publique et réforme de l'État | 44 | 0 | 15 | 46 |
| Total | 76 | 95 | 97 | 268 |

RÉPARTITION PAR DOMAINE DES MISSIONS REÇUES EN 2016

(hors jurys)



MISSIONS D'AUDIT OU D'INSPECTION

LES MISSIONS D'AUDIT

L'audit est une activité exercée de manière indépendante et objective, conduite selon un processus systématique et méthodique généralement défini par des normes, permettant à l'auditeur, à l'issue d'une phase contradictoire :

- d'émettre une opinion objective sur l'aptitude des dispositions mises en œuvre par l'entité auditée pour atteindre ses objectifs,
- formuler des recommandations pour améliorer la maîtrise de ses risques.

L'entité faisant l'objet de l'audit peut être: une structure, une organisation, un processus, des comptes, un état financier... En pratique, les audits réalisés par le CGAAER portent sur des structures ou des processus.

Le CGAAER réalise deux catégories d'audits :

- l'audit interne, conduit dans le cadre de la mission ministérielle d'audit interne (MMAI),
- l'audit dit « hors MMAI ».

En 2016, le CGAAER a traité **76 nouvelles missions d'audit**, nécessitant la désignation de 66 auditeurs et 111 participations de ceux-ci.

Au 1^{er} janvier de l'année, **44 missions d'audit étaient par ailleurs en cours**.

LES MISSIONS D'INSPECTION

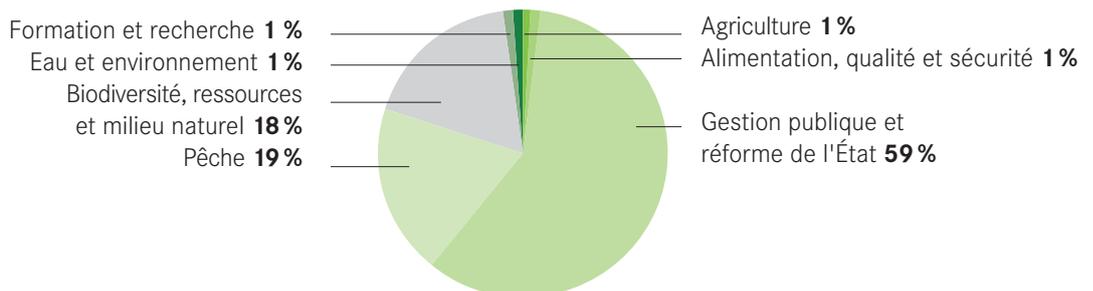
Une mission d'inspection interministérielle a été conduite en 2016.

RÉPARTITION PAR DOMAINES DES MISSIONS D'AUDIT NOUVELLES REÇUES EN 2016

| Domaines de compétence | Nombre |
|--|-----------|
| Agriculture | 1 |
| Alimentation, qualité et sécurité | 1 |
| Biodiversité, ressources et milieu naturel | 14 |
| Eau et environnement | 1 |
| Formation et recherche | 1 |
| Gestion publique et réforme de l'État | 44 |
| Pêche (contrôle de dossiers) | 14 |
| Total | 76 |

RÉPARTITION PAR DOMAINES DES MISSIONS D'AUDIT REÇUES EN 2016

(hors contrôle de dossiers pêche)



MISSIONS D'AUDIT OU D'INSPECTION

RÉPARTITION PAR DOMAINE DES MISSIONS D'AUDITS REÇUES EN 2016

AGRICULTURE

| Numéro | Intitulé des missions |
|--------|--|
| 16036 | Audits MMAI 2016 - Audit sur la mise en œuvre opérationnelle des mesures et des plans d'aides mis en place en cas de crise |

ALIMENTATION, QUALITÉ ET SÉCURITÉ

| Numéro | Intitulé des missions |
|--------|--|
| 16034 | Audits MMAI 2016 - Audit sur les mesures réglementaires et incitatives mises en œuvre par la DGAL dans le cadre Ecoantibio |

BIODIVERSITÉ, RESSOURCES ET MILIEU NATUREL

| Numéro | Intitulé des missions |
|----------|---|
| 16014-01 | Audit 2016 : Audit de la mise en œuvre de la prévention des risques naturels et technologiques en régions Bourgogne et Franche-Comté |
| 16014-99 | Audit 2016 : Audit de la mise en œuvre de la prévention des risques naturels et technologiques - Coordination |
| 16014-02 | Audit 2016 : Audit de la mise en œuvre de la prévention des risques naturels et technologiques en Champagne-Ardenne |
| 16014-03 | Audit 2016 : Audit de la mise en œuvre de la prévention des risques naturels et technologiques en région Corse |
| 16014-04 | Audit 2016 : Audit de la mise en œuvre de la prévention des risques naturels et technologiques en région Limousin |
| 16014-05 | Audit 2016 : Audit de la mise en œuvre de la prévention des risques naturels et technologiques en région Martinique |
| 16014-06 | Audit 2016 : Audit de la mise en œuvre de la prévention des risques naturels et technologiques en région Midi-Pyrénées |
| 16014-07 | Mission de suivi de la mise en œuvre de la prévention des risques naturels et technologiques en région Auvergne (programme 2013) |
| 16014-08 | Mission de suivi de la mise en œuvre de la prévention des risques naturels et technologiques en région Guyane (programme 2013) |
| 16014-09 | Mission de suivi de la mise en œuvre de la prévention des risques naturels et technologiques en région Provence Alpes Côte d'Azur (programme 2013) |
| 16014-10 | Mission de suivi de la mise en œuvre de la prévention des risques naturels et technologiques en région Nord Pas de Calais (programme 2013) |
| 16051-01 | Programme 2016 d'audits des services chargés de mettre en œuvre la politique de l'eau et de la nature dans le département des Alpes-de-Haute-Provence |
| 16051-02 | Programme 2016 d'audits des services chargés de mettre en œuvre la politique de l'eau et de la nature dans le département de l'Allier |
| 16051-03 | Programme 2016 d'audits des services chargés de mettre en œuvre la politique de l'eau et de la nature dans le département de l'Aude |

EAU ET ENVIRONNEMENT

| Numéro | Intitulé des missions |
|--------|---|
| 16049 | Audits Hors MMAI 2016 - Bilan et enseignements des audits "eau et biodiversité" 2010-2015 |

FORMATION ET RECHERCHE

| Numéro | Intitulé des missions |
|--------|---|
| 16037 | Audits MMAI 2016 - Audit sur les procédures mises en place par la DGER et les services déconcentrés pour le suivi des établissements d'enseignement technique agricole sous contrat |

GESTION PUBLIQUE ET RÉFORME DE L'ÉTAT

| Numéro | Intitulé des missions |
|----------|---|
| 16022 | Audit de suivi documentaire de l'audit MMAI n° 11042-02 sur la fiabilité de la comptabilité et du suivi des engagements dont la gestion est confiée à l'ASP de juillet 2012 |
| 16023 | Audit de suivi documentaire de l'audit MMAI n° 12017-01 d'août 2012 relatif aux modalités de paiement sur tiers occasionnels s'agissant des frais de déplacement de jurys et d'examens du MAAF gérés sur l'application INDEXA 2 |
| 16024 | Audit de suivi documentaire de l'audit MMAI n° 12017-02 de septembre 2013 sur les applications LUCIOLE : gestion des bourses |
| 16031 | Audits MMAI 2016 - Audit sur le contrôle interne comptable dans les entités contrôlées du MAAF |
| 16032 | Audits MMAI 2016 - Audit sur la sécurisation de la paie au MAAF |
| 16033 | Audits MMAI 2016 - Audit du système d'audit interne de l'organisme DGAL |
| 16035 | Audits MMAI 2016 - Audit sur le dispositif de contrôle interne lié au déroulement des élections chambres d'agriculture |
| 16039 | Audits MMAI 2016 - Audit sur le dispositif mis en place pour éviter l'intrusion dans les bâtiments de l'administration centrale des sites parisiens du MAAF |
| 16018-10 | Examen de l'organisation et du fonctionnement de la DDT du Rhône |
| 16018-09 | Examen de l'organisation et du fonctionnement de la DDCSPP du Cantal |
| 16018-01 | Examen de l'organisation et du fonctionnement de la DDTM des Bouches du Rhône |
| 16018-02 | Examen de l'organisation et du fonctionnement de la DDT du Val d'Oise |
| 16018-03 | Examen de l'organisation et du fonctionnement de la DDT de Meurthe-et-Moselle |
| 16018-04 | Examen de l'organisation et du fonctionnement de la DDTM de la Manche |
| 16018-05 | Examen de l'organisation et du fonctionnement de la DDCSPP de la Haute-Marne |
| 16018-06 | Examen de l'organisation et du fonctionnement de la DDPP de la Vienne |
| 16018-07 | Examen de l'organisation et du fonctionnement de la DDT de la Côte-d'Or |
| 16018-08 | Examen de l'organisation et du fonctionnement de la DDCSPP du Tarn-et-Garonne |
| 16044-02 | Audits de la mission de service public installation (MSPI) dans le département de la Dordogne |
| 16044-03 | Audits de la mission de service public installation (MSPI) dans le département de l'Isère |
| 15037-05 | Audit du PRDAR 2014 de la Chambre régionale d'agriculture de Languedoc-Roussillon |
| 15037-06 | Audit du PRDAR 2014 de la Chambre régionale d'agriculture de Lorraine |
| 16044-04 | Audit de la mise en oeuvre de la mission de service public liée à la politique d'installation dans le département du Jura |
| 16044-05 | Audits de la mission de service public installation (MSPI) dans le département du Loir-et-Cher |
| 16044-06 | Audits de la mission de service public installation (MSPI) dans le département du Morbihan |
| 16045-01 | Audit de suivi des recommandations émises dans les rapports d'audit de la chambre d'agriculture de l'Aisne |
| 16045-02 | Audit de suivi des recommandations émises dans les rapports d'audit de la chambre d'agriculture de la Drôme |
| 16045-03 | Suivi des recommandations du rapport d'audit de la chambre d'agriculture de la Loire |
| 16046-01 | Audits de suivi de la mission de service public d'installation, confiée à la chambre départementale de l'agriculture de l'Aube |

MISSIONS D'AUDIT OU D'INSPECTION

| Numéro | Intitulé des missions |
|----------|---|
| 16046-02 | Audits de suivi de la mission de service public d'installation, confiée à la chambre départementale de l'agriculture de la Haute-Loire |
| 16046-03 | Audits de suivi de la mission de service public d'installation, confiée à la chambre départementale de l'agriculture du Lot-et-Garonne |
| 16046-04 | Audits de suivi de la mission de service public d'installation, confiée à la chambre départementale de l'agriculture de la Manche |
| 16046-05 | Audits de suivi de la mission de service public d'installation, confiée à la chambre départementale de l'agriculture de la Vendée |
| 16046-06 | Audits de suivi de la mission de service public d'installation, confiée à la chambre départementale de l'agriculture du Nord-Pas-de-Calais |
| 16047-01 | Audit du programme 2015 de l'Institut technique interprofessionnel français des plantes à parfum, médicinales, aromatiques (ITEIPMAI) |
| 16047-05 | Audit du PRDAR 2015 de la Chambre régionale d'agriculture de Guadeloupe |
| 16047-06 | Audit du programme régional de développement agricole et rural (PRDAR) du Limousin |
| 16047-07 | Audit du PRDAR 2015 de la Chambre régionale d'agriculture de Poitou-Charentes |
| 16047-02 | Rapport d'Audit sur la conformité de l'utilisation des crédits du CASDAR. Appel à projet programme 2010. Faciliter et sécuriser les évolutions d'exploitations vers les systèmes herbages économes et favorables à la préservation de l'environnement (RAD) |
| 16047-03 | Audit de l'appel à projet n° 10004 CIRAD Réunion - Gestion Intégrée des Résidus Organiques par la Valorisation Agronomique à la Réunion (GIROVAR) |
| 16047-04 | Audit de l'appel à projet n° C-2011/11 UNIP Paris (Terres Univia) - Comportement variétal du pois vis à vis de l'ascochytose et déploiement des variétés dans des systèmes à bas niveaux d'intrants fongicides. |
| 16018-11 | Examen de l'organisation et du fonctionnement de la DDPP de Paris |
| 16018-12 | Examen de l'organisation et du fonctionnement de la DDT de l'Aveyron |
| 16018-13 | Examen de l'organisation et du fonctionnement de la DDT des Yvelines |
| 16018-14 | Examen de l'organisation et du fonctionnement de la DDTM des Landes |

PÊCHE

| Numéro | Intitulé des missions |
|-------------|---|
| 16013-00-01 | Audit de désignation de l'autorité de gestion et de l'autorité de certification du programme opérationnel FEAMP |
| 16013-01-01 | Contrôle des opérations financées par le FEP- Contrôle des opérations financées par le FEP- N° 904_39819 - Aménagement d'une pisciculture |
| 16013-01-02 | Contrôle des opérations financées par le FEP- N° 904_39511 - Acquisition d'une chariot télescopique, d'une calibreuse ronde et remise en état de 2 bassins. |
| 16013-02-01 | Contrôle des opérations financées par le FEP-N° 904_36442 - Installation de systèmes d'alimentation en eau de mer propre au sens de la réglementation communautaire pour les criées de Concarneau, Le Guilvinec, Saint-Guérolé Penmarc'h, Douarnenez et Loctudy |
| 16013-02-02 | Contrôle des opérations financées par le FEP- N° 904_39107 - Transformation du chalutier Heliotrope (LO 752 559) en palangrier |
| 16013-02-03 | Contrôle des opérations financées par le FEP- N° 904_39388 - Agrandissement de l'atelier de conditionnement, d'expédition et de vente directe |
| 16013-03-01 | Contrôle des opérations financées par le FEP- N° 904_35630 - investissements productifs pour une conchyliculture durable sur la lagune de Thau |
| 16013-03-02 | Contrôle des opérations financées par le FEP- N° 904_38664 - Implantation d'une station de pregressissement d'alevins |

| Numéro | Intitulé des missions |
|-------------|---|
| 16013-03-03 | Contrôle des opérations financées par le FEP- N° 904_39192 - Valorisation du patrimoine maritime vivant |
| 16013-04-01 | Contrôle des opérations financées par le FEP- N° 904_36058 - Modernisation et investissements dans nos ateliers du Guilvinec et de st Guénolé |
| 16013-04-02 | Contrôle des opérations financées par le FEP- N° 904_40406 - Installation des jeunes pêcheurs par l'achat du navire VAGUE A L'AME BL 899849 |
| 16013-05-01 | Contrôle des opérations financées par le FEP- N° 904_33216 - Optipropulseur |
| 16013-05-02 | Contrôle des opérations financées par le FEP- N° 904_37863 - Amélioration et développement des conditions de production |
| 16013-05-03 | Contrôle des opérations financées par le FEP- N° 904_39827 - Création d'une seconde ligne de production |

MISSIONS DE CONSEIL, D'ÉVALUATION, D'EXPERTISE, DE MEDIATION ET DE GESTION DE CRISE, DE PROSPECTIVE

Le conseil est une prestation visant à accompagner les évolutions en facilitant la prise de décision.

Le conseil peut être délivré à chaque phase d'un processus de changement, de la réflexion à la mise en œuvre opérationnelle. Il peut porter sur le pilotage d'un projet, la conception d'une politique publique ou l'amélioration du fonctionnement et de la performance d'une organisation. Le CGAAER distingue trois formes de conseil :

- **le conseil en stratégie** consiste à accompagner le décideur dans la réflexion, la conception et la formalisation des objectifs, ainsi que le cas échéant dans la définition des mesures de mise en œuvre opérationnelle ;
- **le conseil en management** d'organisation et de projet apporte, après analyse d'une situation, un éclairage global facilitant la prise de décision, fournissant aux cadres ou au personnel une assistance dans la gestion de leurs opérations ;
- **la médiation** consiste à intervenir dans une situation bloquée, afin de créer les conditions d'une reprise du dialogue et des négociations ultérieures.

Le processus de conseil résulte d'une pratique et de techniques que le consultant peut adapter à chaque situation, et non de méthodes et procédures déterminées ou normées.

L'évaluation des politiques publiques peut concerner un dispositif, un programme, ou une politique dans son ensemble (juxtaposition ou superposition de dispositifs et de programmes).

Elle apprécie :

- son efficacité en mettant en rapport les résultats obtenus au regard des objectifs,
- son efficience, en mesurant les moyens mobilisés au regard de l'efficacité,
- la cohérence des moyens mis en œuvre au regard des autres politiques publiques,
- sa pertinence, en fonction des besoins qui justifiaient sa mise en place.

L'expertise est une procédure destinée à éclairer une personne chargée de prendre une décision. Il s'agit d'un ensemble d'activités ayant pour objet de fournir à un commanditaire, en réponse à une question posée, une interprétation, un avis ou une recommandation élaborés à partir des connaissances disponibles et de démonstrations accompagnées d'un jugement professionnel.

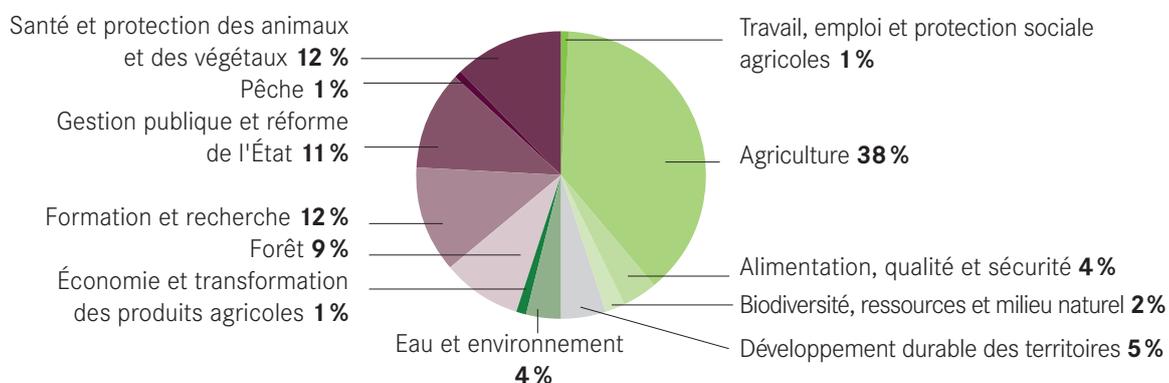
Sur les **97 missions de conseil, d'évaluation, d'expertise, de médiation et gestion de crise, de prospective** pour lesquelles le Conseil général été sollicité en 2016, 4 ont été demandées directement par le Premier ministre, 76 par le ministre en charge de l'agriculture, 5 par les directions générales du ministère, 2 par auto-saisine du CGAAER, 8 par d'autres ministères.

RÉPARTITION DES MISSIONS ACTIVES EN 2016

| | |
|---|-----|
| Nombre de missions en cours au 1 ^{er} janvier 2016 | 130 |
| Nombre de missions nouvelles en 2016 | 97 |
| Nombre total de missions temporaires actives en 2016 | 227 |

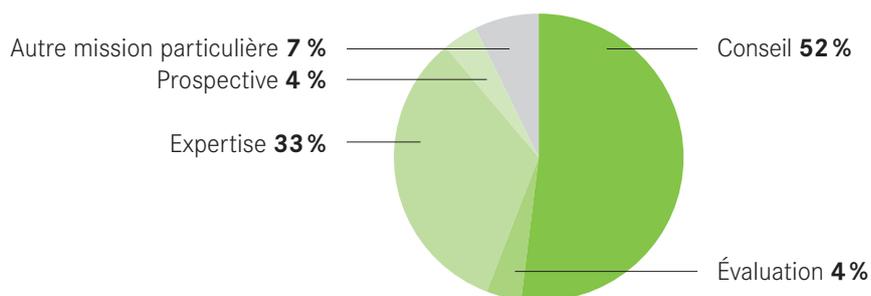
RÉPARTITION PAR DOMAINES DES MISSIONS DE CONSEIL, D'ÉVALUATION, D'EXPERTISE, DE MÉDIATION ET GESTION DE CRISE, DE PROSPECTIVE REÇUES EN 2016

| Domaines | Nombre |
|---|------------|
| Agriculture | 86 |
| Alimentation, qualité et sécurité | 8 |
| Biodiversité, ressources et milieu naturel | 4 |
| Développement durable des territoires | 11 |
| Eau et environnement | 9 |
| Économie et transformation des produits agricoles | 3 |
| Forêt | 20 |
| Formation et recherche | 28 |
| Gestion publique et réforme de l'État | 25 |
| Pêche | 2 |
| Santé et protection des animaux et des végétaux | 28 |
| Travail, emploi et protection sociale agricoles | 3 |
| Total | 227 |



RÉPARTITION PAR MÉTIERS DES MISSIONS DE CONSEIL, D'ÉVALUATION, D'EXPERTISE, DE MÉDIATION ET GESTION DE CRISE, DE PROSPECTIVE REÇUES EN 2016

| Métiers | Nombre |
|----------------------------|-----------|
| Autre mission particulière | 7 |
| Conseil | 50 |
| Évaluation | 4 |
| Expertise | 32 |
| Prospective | 4 |
| Total | 97 |



RÉPARTITION PAR DOMAINE DES MISSIONS DE CONSEIL, D'ÉVALUATION, D'EXPERTISE, DE MÉDIATION ET GESTION DE CRISE, DE PROSPECTIVE
AGRICULTURE

| Numéro | Intitulé des missions |
|--------|--|
| 16015 | Groupements d'Intérêt Économique et Environnemental (GIEE) |
| 16016 | Optimisation du fonctionnement et de la gouvernance du réseau des stations régionales d'expérimentation fruits et légumes |
| 16052 | Mission d'appui auprès du Préfet Bisch, président du comité de simplification de la réglementation en agriculture (CORENA). |
| 16054 | Organisation et stratégie des interprofessions par filière |
| 16058 | Révision du système de paiement de la canne à sucre en Guadeloupe |
| 16059 | Projet d'Assistance Technique d'Appui d'actions pilote pour le développement rural et l'agriculture – ENPARD Algérie (ATA) : pool d'experts. |
| 16064 | Étude relative à des scénarios possibles du COV en lien avec le développement de nouvelles techniques d'obtention variétale et le cas échéant d'évolutions du droit des brevets |
| 16067 | Réaliser une évaluation de la mise en oeuvre des aides directes du premier pilier de la PAC 2014-2020 en France |
| 16068 | Mise en place et suivi des partenariats avec le ministère de l'agriculture saoudien |
| 16070 | Achats de terres et SAFER |
| 15066 | Médiateur export filières élevage (domaines économique et sanitaire) |
| 15068 | Mission d'expertise du CGAAER dans le cadre de l'instruction des dossiers de demande d'agrément des Organismes de Contrôle des signes de qualité dans l'agriculture calédonienne |
| 15071 | Jumelage avec la Turquie sur la conditionnalité des aides |
| 16075 | Analyse des facteurs structurels de compétitivité des entreprises agricoles françaises en s'appuyant sur les données du RICA |
| 16077 | Médiation concernant la collecte de lait des producteurs de la coopérative « Bresse Val de Saône » |
| 16079 | Mise en œuvre de la certification environnementale des exploitations agricoles |
| 16088 | Groupe de travail Bioéconomie |
| 16089 | Enjeux de la culture et certification de l'huile de palme |
| 16091 | Mission sur le traitement et l'analyse des données relatives à la mesure de la compétitivité des filières agricoles et agroalimentaires |
| 16092 | Appui à la mission de simplification des normes existantes en agriculture confiée à Madame Odette Herviaux, Sénatrice du Morbihan |
| 16099 | Appui à l'élaboration d'une stratégie nationale bioéconomie |
| 16101 | Accompagnement du Sénégal dans la mise en place de chambres d'agriculture et dans la structuration des filières agricoles |
| 16104 | Renforcer la gestion des risques en Agriculture |
| 16109 | Médiation Inaporc-FICT |
| 16112 | Présidence du groupe de référence de l'évaluation du partenariat de la France avec le Fonds international de développement agricole (FIDA) |
| 16113 | Mission en Estonie sur la filière laitière |
| 16117 | Vérification du ratio prairies permanentes/SAU dans la région des Hauts de France |
| 16118 | Premier bilan intermédiaire du Programme Ambition Bio 2017 |

ALIMENTATION, QUALITÉ ET SÉCURITÉ

| Numéro | Intitulé des missions |
|--------|---|
| 16060 | Sociétés de restauration collective en gestion concédée, en restauration commerciale et approvisionnements de proximité |
| 16110 | Appel à projets 2016-2017 du Programme National pour l'Alimentation (PNA). |
| 16120 | Assistance technique en Jordanie sur l'indication géographique de l'huile d'olive. |

BIODIVERSITÉ, RESSOURCES ET MILIEU NATUREL

| Numéro | Intitulé des missions |
|--------|---|
| 16065 | Projet d'extension de la carrière de quartz sur la commune de Thédillac (Lot) |
| 16100 | Préservation des territoires d'élevage en milieu humide |

DÉVELOPPEMENT DURABLE DES TERRITOIRES

| Numéro | Intitulé de la mission |
|--------|---|
| 16027 | Lancement du dispositif AIDER dans la station touristique en zone de massif du Massif Central « Vassivière/Creuse et Haute-Vienne » |

EAU ET ENVIRONNEMENT

| Numéro | Intitulé de la mission |
|--------|--|
| 16072 | Élaboration, par le MAAF, d'une vision stratégique eau/agriculture/changement climatique |

ÉCONOMIE ET TRANSFORMATION DES PRODUITS AGRICOLES

| Numéro | Intitulé de la mission |
|--------|--|
| 16053 | Évaluation et analyse du dispositif du Régime Spécifique d'Approvisionnement (RSA) |

FORÊT

| Numéro | Intitulé de la mission |
|--------|---|
| 16017 | Mission de conseil auprès d'Adivbois |
| 16056 | Bilan des Plans Pluriannuels Régionaux de Développement Forestier (PPRDF) |
| 16087 | Positionnement et perspectives d'évolutions du Comité national pour le développement du bois (CNDB) |
| 16103 | Mission d'appui au comité stratégique de filière bois - accès des secteurs de la filière bois aux programmes des investissements d'avenir |
| 16108 | Parangonnage sur les Documents de Gestion Durable (DGD) en forêt publique et privée. |

FORMATION ET RECHERCHE

| Numéro | Intitulé de la mission |
|--------|--|
| 16019 | Le patrimoine scientifique et technique ancien des établissements d'enseignement supérieur agronomique, vétérinaire et de paysage |
| 16043 | Mission en Chine sur la recherche sur le développement durable et la formation des jeunes agriculteurs familiaux. Contrat Chine PDSF II Adecea |
| 16048 | Participation au groupe de travail chargé d'une réflexion prospective à 10 ans dans le cadre de l'étude OMM sur la gestion des compétences dans la filière technique au regard du renouvellement des générations |
| 16050 | Dispositif permettant l'accès à une école d'ingénieur pour les bacs pro agricoles |
| 16061 | Développement du travail en réseau et des groupements d'établissements pour les EPLEFPA |
| 16063 | Mission de conseil auprès du HFDS pour l'accompagnement des établissements d'enseignement supérieur pour l'amélioration du processus d'audit existant sur les questions de sécurité informatique |
| 16071 | Appui à la mission de M. Michel Desvignes sur la participation de l'ENSPV à l'Institut Méditerranéen de la Ville et des territoires (IMVT). |
| 16074 | Mission sur les événements festifs étudiants dans les établissements d'enseignement supérieur agricole |
| 16093 | Accueil des étudiants du Sud dans les écoles et les centres de recherche - appui à la mission de la présidente de l'IAVFF-Agreenum |
| 16098 | Application dans les Écoles Nationales Vétérinaires (ENV) des méthodes pédagogiques basées sur l'utilisation de simulations et de situations virtuelles |
| 16107 | La formation continue des enseignants en lycées d'enseignement général, technologique ou professionnel de l'enseignement public agricole, de leurs personnels de Direction et des Conseillers Principaux d'Education |
| 16115 | Adaptation du Centre National de Promotion Rurale (CNPR) aux mutations du marché de la formation à distance |

GESTION PUBLIQUE ET RÉFORME DE L'ÉTAT

| Numéro | Intitulé des missions |
|--------|---|
| 16021 | Évaluation du dialogue social et de la prise en compte des risques psycho-sociaux dans les DDI |
| 16030 | Présidence de l'étude de l'OMM sur les métiers de l'inspection sanitaire en abattoir |
| 16057 | Audit de l'établissement public d'aménagement en Guyane |
| 16062 | Prise en compte de la politique ministérielle de sécurité des systèmes d'information par la messagerie MELAGRI |
| 16076 | Evolution de l'IFCE |
| 16078 | Exercice de la tutelle des Opérateurs par le Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt (MAAF) concernant le pilotage et l'évolution de la masse salariale |
| 16080 | Évaluation du Groupement d'Intérêt Scientifique-GIS Sol |
| 16081 | Réalisation de la revue de l'Agence BIO |
| 16082 | Réalisation de la revue de l'ANSES |
| 16084 | Réalisation de la revue de France AgriMer |
| 16085 | Réalisation de la revue de INAO |
| 16086 | Réalisation de la revue de l'ODEADOM |
| 16105 | Parangonnage sur l'organisation des élections dans les autres réseaux consulaires (autres que les Chambres d'Agriculture) |
| 16106 | Revue des dépenses - La gestion des aides agricoles de la politique agricole commune par l'Agence de service et de paiement (ASP) |
| 16114 | Mission conjointe sur le domaine national de Rambouillet et le domaine national de Chambord. |

PÊCHE

| Numéro | Intitulé des missions |
|--------|--|
| 16095 | Mission sur la diversification des activités des pêcheurs et des aquaculteurs vers le tourisme et la commercialisation directe en vue de la préparation du rapport du Gouvernement au Parlement prévu à l'article 79 de la Loi pour l'économie bleue du 20 juin 2016 |
| 16111 | La gestion des risques dans le secteur des pêches maritimes |

SANTÉ ET PROTECTION DES ANIMAUX ET DES VÉGÉTAUX

| Numéro | Intitulé de la mission |
|--------|---|
| 16025 | Mission d'expertise et d'appui du Service d'Inspection Vétérinaire, Alimentaire et Phytosanitaire de Nouvelle-Calédonie |
| 16041 | Évaluation du plan Ecoantibio et recommandations pour le Plan suivant |
| 16042 | Mission de conseil auprès de la DGAL dans le cadre de la crise de grippe aviaire à virus influenza hautement pathogène |
| 16055 | Le bio contrôle pour la protection des cultures |
| 16066 | Coordinateur national de la stratégie sanitaire et zoosanitaire en conchyliculture et pêche de coquillages |
| 16073 | Accompagnement du Groupement National Interprofessionnel des Semences et plants (GNIS) |
| 16097 | Évolution du système de contrôle des pulvérisateurs en France |
| 16116 | L'organisation sanitaire en santé animale et végétale |
| 16119 | Note de synthèse : maillage vétérinaire et santé animale |

TRAVAIL, EMPLOI ET PROTECTION SOCIALE AGRICOLES

| Numéro | Intitulé de la mission |
|--------|---|
| 16069 | Expert auprès du Groupe d'appui aux branches professionnelles pour la mise en oeuvre du compte personnel de prévention de la pénibilité |

MISSIONS DE JURYS

À l'instar de l'Inspection générale de l'éducation nationale (IGEN) et de l'Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale (IGAENR), des membres du CGAAER assurent la présidence de divers jurys d'examen et concours pour asseoir l'autorité académique du ministère, notamment pour les diplômés de l'enseignement supérieur privé et pour les jurys nationaux du BTS.

En 2016 le Conseil général a assuré :

- 16 présidences d'entrée ou de sortie d'écoles d'ingénieurs et d'inspecteurs de la santé publique vétérinaire,
- 16 présidences de jury BTS,
- 63 présidences de jury de recrutement pour l'encadrement et les corps d'enseignants de l'enseignement technique, et présidences ou participations à des jurys d'autres recrutements dans la fonction publique d'État.

Soit un total de **95 présidences de jurys** ayant mobilisé la participation de 45 membres pour un total de 115 participations comme président ou membre des jurys listés dans le tableau ci-dessous.

LISTE DES JURYS

| N° Mission | Libellé mission/Intervention |
|--|--|
| 15011 | Jurys des écoles supérieures d'agriculture privées |
| | Jurys de l'ESA Angers |
| | Jurys de La Salle Beauvais |
| | Jurys de l'ISA Lille |
| | Jurys de l'ESA Purpan |
| | Jurys de l'ISARA Lyon |
| | Jurys de l'ESITPA Mont St Aignan |
| | Jurys de l'ESB Nantes (suppléant) |
| 16001 | Jurys BTS 2016 |
| | Présidence du jury BTS ACSE (Analyse et conduite des systèmes d'exploitation) |
| | Présidence du jury BTS Agronomie - Productions végétales |
| | Brevet de technicien supérieur agricole (BTS) Aménagements paysagers - Session 2016 |
| | Présidence du jury BTS ANABIOTEC (Analyse agricoles, biologiques et biotechnologiques) |
| | Présidence du jury BTS Aquaculture (Productions aquacoles) |
| | Présidence du jury BTS DARC (Développement des agricultures des régions chaudes) |
| | Présidence du jury BTS Gestion forestière |
| | Présidence du jury BTS GDEA (Génie des équipements agricoles) |
| | Présidence du jury BTS Viticulture - oenologie |
| | Présidence du jury BTS Gestion et protection de la nature |
| | Présidence du jury BTS Gestion et maîtrise de l'eau |
| | Présidence du jury BTS PA (Productions animales) |
| | Présidence du jury BTS PH (Production horticole) |
| Présidence du jury BTS Sciences et technologies des aliments | |
| Présidence du concours réservé allemand | |

| N° Mission | Libellé mission/Intervention |
|------------|---|
| | Présidence du jury BTSA Développement, animation des territoires ruraux |
| | Présidence du jury BTSA Technico-commercial |
| | Coordination des présidences de jury BTSA pour la session 2016 |
| 16002 | Présidences de jury 2016 publics PCEA (CAPESA, CAPETA) et privé (2ème catégorie) |
| | Présidence du jury Biologie-écologie (PCEA) (interne/externe) |
| | Présidence du jury Sciences économiques et gestion : gestion de l'entreprise (PCEA) (interne/externe/privé) |
| | Présidence du jury Sciences et techniques agronomiques : productions végétales (PCEA) (interne) |
| | Présidence du jury Sciences et techniques agronomiques : productions animales (PCEA) (interne/externe) |
| | Présidence du jury Lettres modernes (PCEA) (privé) |
| | Présidence du jury Anglais (PCEA) (interne) |
| | Présidence du jury Education socio-culturelle (PCEA) (interne) |
| | Présidence du jury du concours externe CAPESA éducation socio-culturelle (externe) |
| | Présidence du jury Sciences et techniques agronomiques : productions végétales (PCEA) (externe) |
| | Présidence du jury du concours sciences et techniques agronomiques option A productions animales (externe) |
| 16003 | Présidences de jury 2016 PLPA et privé (4ème catégorie) |
| | Présidence du jury Présidence du jury Technologies informatiques et multimédia (PLPA) (interne) |
| | Présidence du jury Technologies informatiques et multimédia (PLPA) (externe) |
| | Présidence du jury Mathématiques, physiques et chimie PLPA (interne) |
| | Présidences de jury concours interne et externe PLPA et 4ème catégorie_section sciences économiques sociales et de gestion, option Economie sociale et familiale - Session 2016 |
| | Présidence du jury Sciences et techniques agronomiques : productions horticoles (PLPA) (interne/externe) |
| | Présidence du jury Sciences et techniques agronomiques : productions horticoles (PLPA) (interne/externe) |
| | Présidence du jury Sciences et techniques de l'aménagement : aménagements des espaces naturels (PLPA) (interne/externe) |
| | Présidence du jury Sciences et technologies des agroéquipements (PLPA) (interne/externe) |
| | Présidence du jury Lettres anglais (PLPA) (interne) |
| 16004 | Jurys PLPA et 4ème catégorie du privé 2016 |
| | Présidence du jury PLPA interne mathématiques et sciences-physiques |
| | Présidence du jury du Concours interne pour l'accès à la 4ème catégorie des établissements privés d'enseignement agricole mention mathématiques-physique-chimie |
| | Présidence du jury PLPA Sciences et techniques agronomiques : option A productions animales |
| 16006 | Présidences de jury 2016 conseillers principaux d'éducation (CPE) |
| | Présidence du jury Conseillers principaux d'éducation (interne) |
| | Présidence du jury Conseillers principaux d'éducation (externe) |

MISSIONS DE JURYS

| N° Mission | Libellé mission/Intervention |
|------------|---|
| 16007 | Autres examens professionnels en 2016 |
| | Présidence du jury de l'examen professionnel Chef du centre équine et asine |
| | Présidence des jurys des examens de qualification professionnelle des professeurs de l'enseignement agricole (PCEA, PLPA, 4ème et 2ème catégorie de l'enseignement privé) |
| 16009 | Commission de recrutement des personnels de direction EPLEFPA en 2016 |
| | Jurys Directeurs d'EPLFPA : commission plénière de sélection des dossiers - membres |
| | Jurys Directeurs d'EPLFPA : corrections des épreuves écrites et épreuves orales - examinateurs |
| | Commissions Directeurs de CFA et CFPPA : Entretiens |
| | Présidence de la commission de sélection des directeurs d'exploitation agricole (DEA) ou d'atelier technologique agricole (DAT) |
| 16010 | Présidences de jury 2016 de recrutement d'inspecteurs de l'enseignement agricole |
| | Présidence du jury de recrutement IEA à compétence administrative, juridique et financière |
| 16012 | Concours hors DGER 2016 |
| | Président(e) et président(e) suppléant(e) pour le recrutement par concours interne, concours externe et examen professionnel dans le grade de technicien (1er grade) dans les trois spécialités |
| | Concours pour le recrutement de techniciens supérieurs du ministère chargé de l'agriculture - Grade de technicien principal |
| | Participation aux jurys des concours IPEF : concours ENS |
| | Participation aux jurys des concours IPEF : concours ISIVE-AgroParisTech-autres écoles |
| | Participation aux jurys des concours IPEF : concours interne |
| | Participation aux jurys des concours IPEF : comité de sélection sur liste d'aptitude |
| | Présidence du jury de l'examen professionnel d'ingénieur de recherche hors classe (IR-HC) |
| | Concours de recrutement des inspecteurs de santé publique vétérinaire |
| | Examen professionnel pour l'avancement au grade de technicien de formation et de recherche classe exceptionnelle |
| | Concours interne d'élèves ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement ouvert en 2016 |
| | Présidence et vices-présidences (2) pour le jury d'examen professionnel pour le corps des IAE (ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement) |
| | Président(e) et président(e) suppléant(e) de jurys pour les avancements aux grades de technicien principal et de technicien chef dans le corps des techniciens supérieurs. |
| | Présidence et vices-présidences (2) pour le jury de déprécarisation pour le corps des IAE (ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement) |
| | Concours réservés 2016 pour la déprécarisation dans les corps des techniciens formation recherche (TFR) |
| | Concours réservés 2016 pour la déprécarisation dans les corps des adjoints technique formation recherche (ATFR) |
| | Jury de contrôle des connaissances en vue d'exercer la médecine et la chirurgie pour les titulaires d'un diplôme en provenance d'un pays tiers |
| | Commission de sélection des candidats à la classe préparatoire aux concours externes des Techniciens du MAAF |
| | Présidence de l'examen professionnalisé pour la déprécarisation dans le corps des secrétaires administratifs |
| | Concours de la banque d'épreuves G2E / Épreuve TIPE (travaux d'initiative personnelle encadrés) |

MISSIONS DE REPRÉSENTATION

Dans un autre registre, les membres du Conseil général assurent également des missions de représentation extérieure à titre de représentants de l'État, du Ministre ou intuitu personæ, dans diverses structures : comités, observatoires et commissions de ministères, établissements publics (enseignement supérieur et recherche, notamment), instituts techniques, pôles de compétitivité, interprofessions et collectivités locales... Ils y exercent des fonctions d'administrateur, d'observateur, d'expert...

La représentation est une posture particulière des membres du CGAAER résultant en général d'un dialogue avec le Cabinet ou les directions d'administration centrale. Dans ce cas particulier, la notion d'indépendance s'équilibre avec les exigences découlant de la posture de porte-parole officiel du commanditaire.

LISTE DES REPRÉSENTATIONS CLASSÉES PAR ORGANISMES

| |
|---|
| Académie d'agriculture de France - Section "ressources naturelles, aménagement de l'espace et environnement" |
| Présidente de l'ADECIA - Conseil d'administration |
| Représentant du Vice-Président de l'ADECIA - Conseil d'administration |
| Membre expert de l'AEU - Association européenne des universités - EUA'S Institutional Evaluation Programme |
| Personnalité qualifiée de l'Agence de Services et de Paiement - Comité d'audit interne |
| Membre de l'Agence française d'expertise technique internationale (Expertise France) - Comité d'orientation relatif au développement technique publique et privée |
| Vice-président d'AgroParisTech - Conseil d'administration |
| Représentant d'Agropolis Fondation - Comité scientifique |
| Président du Conseil d'administration d'AgroSup - Dijon - Conseil d'administration |
| Représentant du CGAAER - Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture - Conseil scientifique |
| Membre de l'Association 2BS - Comité d'éthique |
| Membre du Comité des partenaires de l'Association de Coordination Technique Agricole - Comité des partenaires ACTA |
| Responsable ministériel aux normes - Association française de Normalisation - Comité d'orientation stratégique 'Grand cycle de l'Eau' |
| Responsable ministériel aux normes - Association française de Normalisation - Comité d'orientation stratégique 'Agroalimentaire' |
| Responsable ministériel aux normes - Association française de Normalisation - Comité d'orientation stratégique 'Environnement et Responsabilité sociétale' |
| Responsable ministériel aux normes - Association française de Normalisation - Comité de Coordination et de Pilotage de la Normalisation |
| Responsable ministériel aux normes - Association française de Normalisation - Comité Stratégique 'Santé et sécurité au travail' |
| Présidente de la Commission de l'Association française de Normalisation - Commission de normalisation AFNOR U47A - Méthodes d'analyse en santé animale |
| Responsable ministériel aux normes - Association française de Normalisation - Commission de normalisation AFNOR/DDRS Développement durable et responsabilité sociétale |
| Responsable ministériel aux normes - Association française de Normalisation - Commission de normalisation AFNOR/U43 - Produits phytopharmaceutiques |
| Présidence de la commission de l'Association française de Normalisation - Commission de normalisation AFNOR/U47D - Décontamination des élevages après un épisode infectieux |

MISSIONS DE REPRÉSENTATION

| |
|--|
| Responsable ministériel aux normes - Association française de Normalisation - Commission de normalisation AFNOR/V01C - Traçabilité et sécurité des aliments - management et hygiène |
| Responsable ministériel aux normes - Association française de Normalisation - Commission de normalisation BNFERTI/DSM - Dénominations, spécifications, marquage |
| Responsable ministériel aux normes - Association française de Normalisation - Groupe de coordination AFNOR/Fertilisation |
| Responsable ministériel aux normes - Association française de Normalisation - Groupe de coordination AFNOR/U99A - Machinisme agricole et génie rural |
| Membre de l'Autorité de régulation des jeux en ligne - Collège |
| Président de la section "Arbres forestiers" - Comité technique permanent de la sélection des plantes cultivées - Section 'Arbres forestiers' |
| Président du Comité technique permanent de la sélection des plantes cultivées - Section 'Arbres fruitiers' |
| Président de l'instance CTPS et de la section "Betteraves et chicorée industrielle" - Comité technique permanent de la sélection des plantes cultivées - Section 'Betteraves et chicorée industrielle' |
| Président de la section "Céréales à paille" - Comité technique permanent de la sélection des plantes cultivées - Section 'Céréales à paille' |
| Présidente de la section "Lin et chanvre" - Comité technique permanent de la sélection des plantes cultivées - Section 'Lin et chanvre' |
| Présidente de la section "Pomme de terre" - Comité technique permanent de la sélection des plantes cultivées - Section 'Pomme de terre' |
| Président de la section "Tournesol, soja, ricin" - Comité technique permanent de la sélection des plantes cultivées - Section 'Tournesol, soja, ricin' |
| Président du Comité technique permanent de la sélection des plantes cultivées - Section "ressources phytogénétiques" |
| Membre de la Commission nationale du débat public |
| Membre titulaire du Conseil Général de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Espaces Ruraux - Comité technique spécial du CGAAER |
| Chef du corps des inspecteurs de la santé publique vétérinaire - Conseil Général de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Espaces Ruraux - Institution |
| Personne associée du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable - Autorité environnementale du Conseil général de l'Environnement et du Développement durable |
| Membre du Conseil stratégique de la Mission des agrobiosciences de l'INRA |
| Président du Comité scientifique d'Évaluation - Coop de France - Comité Scientifique d'Évaluation |
| Membre de la Direction Générale de l'Alimentation - Conseil National de l'Alimentation |
| Représentante du CGAAER - Direction Générale de l'Alimentation - Conseil National de l'Alimentation |
| représentant du CGAAER - Direction Générale de l'Alimentation - Conseil National de l'Alimentation |
| Membre de la Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche - Comité de pilotage des formations d'adaptation à l'emploi des cadres de l'enseignement agricole |
| Membre de la Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche - Comité de pilotage des formations d'adaptation à l'emploi des cadres de l'enseignement agricole |
| Présidente de la Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche - Commission nationale de recrutement pour l'admission dans les classes préparatoires "ATS Bio" et "ATS Paysage" |
| Membre de la Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises - comité de pilotage étude "outils d'aide à la décision" |
| Président de la Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises - Comité de validation des indices |
| Membre de la Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises - Commission permanente de l'opération 'À l'école de la Forêt' |
| Membre de l'École Nationale des Services Vétérinaires - Conseil d'administration |

| |
|---|
| Membre de l'École Nationale Vétérinaire d'Alfort - Conseil d'administration |
| Membre de l'École Nationale Vétérinaire de Toulouse - Conseil d'administration |
| Représentant titulaire du ministre chargé de l'agriculture - École supérieure du bois - Conseil d'administration |
| Représentant suppléant du ministre chargé de l'agriculture - École supérieure du bois - Conseil d'administration |
| Directeur de l'ENITIA - Institution |
| Membre de France vétérinaire international - Conseil d'administration |
| Membre de FranceAgriMer - Comité 'Biocarburants et biomasse' |
| Président de l'Institut français de recherche pour l'Ingénierie de l'agriculture et de l'environnement - Commission 'Appui à la recherche' |
| Membre de l'Institut national de formation des personnels du Ministère de l'agriculture et de la pêche - Conseil d'administration |
| Membre du Comité stratégique de l'Institut National de la Recherche Agronomique - Mission Agrobiosciences-Inra |
| Président de l'Institut national polytechnique - École nationale supérieure agronomique de Toulouse - Conseil |
| Membre de l'Institut Technique du Lait et des Produits Laitiers - Conseil scientifique |
| Membre du conseil d'administration et Président du comité scientifique - Institut Technologique FCBA - Forêt Cellulose Bois-construction Ameublement - Conseil d'administration |
| Membre du Laboratoire de contrôle des reproducteurs - Conseil d'administration |
| Membre de l'instance scientifique Ascediate/LNCR - Laboratoire de contrôle des reproducteurs - Conseil d'orientation scientifique et technique |
| Membre de l'instance scientifique Ascediate/LNCR |
| Membre de l'instance scientifique Ascediate/LNCR - Laboratoire de contrôle des reproducteurs - Conseil d'orientation scientifique et technique |
| Membre de la Maison des industries agricoles et alimentaires - Conseil d'administration |
| Membre titulaire du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt - Comité national de gestion des risques en agriculture |
| Membre suppléant du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt - Comité national de gestion des risques en agriculture |
| Présidente du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt - Comité national sur l'Hygiène et la Sécurité des Conditions de Travail |
| Président du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt - Commission Formation doctorale des IPEF |
| Représentant du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt - Commission nationale d'amélioration génétique |
| Membre du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt - Commission nationale de la certification environnementale |
| Membre du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt - Commission spécialisée 'Terminologie et néologie' |
| Membre du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt - Stéphane LE FOLL - Conseil supérieur d'orientation et de coordination de l'économie agricole et alimentaire (CSO) |
| Membre du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt - Conseil supérieur d'orientation et de coordination de l'économie agricole et alimentaire (CSO) |
| HFDD - Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt - Haut fonctionnaire au développement durable |
| Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt - Haut Fonctionnaire en charge de l'égalité des droits |
| Médiateur délégué - Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt - Médiateur des relations commerciales agricoles |

MISSIONS DE REPRÉSENTATION

| |
|---|
| Personnalité qualifiée au comité de pilotage - Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt - Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires |
| Expert - Ministère de l'économie et des finances - Commission centrale des impôts directs |
| Membre et Vice-Présidente du Ministère de l'économie et des finances - Commission de certification des comptes des organismes payeurs |
| Membre du Ministère de l'économie et des finances - Commission de certification des comptes des organismes payeurs |
| Responsable suppléant du Ministère de l'économie et des finances - Groupe interministériel des normes |
| Responsable ministériel aux normes - Ministère de l'économie et des finances - Groupe interministériel des normes |
| Représentant du MAAF au Conseil scientifique OEAP - Ministère de l'économie et des finances - Observatoire économique de l'achat public |
| Membre du Ministère de l'économie et des finances - SG - Service de coordination à l'intelligence économique |
| Représentant du ministère sur les questions de relation entre la profession agricole et les transports - Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat - Commission nationale paritaire RTE - APCA - FNSEA |
| Expert membre du Groupe santé environnement (GSE) - Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat - GSE - Groupe santé environnement |
| Correspondant du Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat - Instance de conseil et d'appui technique pour la prévention des risques naturels |
| Référent ministériel - Ministère de la décentralisation, de la réforme de l'État et de la fonction publique - Gouvernance dédiée de la fonction d'évaluation des politiques publiques |
| Membre du Comité d'orientation - Ministère des affaires sociales et de la santé - Observatoire national de la démographie des vétérinaires |
| Membre du Ministère des affaires sociales et de la santé - Observatoire national de la démographie des vétérinaires |
| Membre du Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social - Conseil d'orientation sur les conditions de travail |
| Membre du comité de direction de la chaire UNESCO "alimentation du Monde" - Montpellier SupAgro - Comité de direction de la chaire UNESCO "Alimentation du Monde" |
| Membre du Mouvement rural de la jeunesse chrétienne - Conseil d'administration |
| Président de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO-OAA) - Commission européenne de lutte contre la Fièvre aphteuse |
| Vice-Président de l'Organisation internationale de la vigne et du vin - Groupe d'expert 'Droit et information du consommateur' |
| Président du Partenariat Français pour l'Eau - groupe "eau et sécurité alimentaire" |
| Président du Comité de coordination (COR) - PIREN Seine - Comité de coordination (COR) |
| Correspondant national - Pôle de compétitivité Q@LI-MEDiterranée - Institution |
| Correspondant national - Pôle de compétitivité Qualitropic - Institution |
| Correspondant national - Pôle de compétitivité Terralia - Institution |
| Correspondant national - Pôle de compétitivité VALORIAL - Institution |
| Correspondant national - Pôle de compétitivité Vitagora - Institution |
| Membre titulaire - Premier ministre - Commission interministérielle de coordination des contrôles |
| Membre - Premier ministre - Commission interministérielle de coordination des contrôles |

Membre suppléant - Premier ministre - Commission interministérielle de coordination des contrôles

Membre et Vice-Président - Premier ministre - Commission interministérielle de coordination des contrôles

Président - PULVES GIP - Conseil d'administration

Président - Réseau des Écoles nationales d'industries laitières ENIL - Conseil d'administration

Représentante du Vice-Président - Secrétariat Général du MAAF - Commission d'Orientation et de Suivi de l'Expertise

Suppléant de Sophie Villers, représentante du Vice-Président - Secrétariat Général du MAAF - Commission d'Orientation et de Suivi de l'Expertise

Représentant du Vice-Président au CSI - Secrétariat Général du MAAF - Conseil des systèmes d'information

Chef de corps - Secrétariat Général du MAAF - Corps des ISPV

Membre - Secrétariat Général du MAAF - Mission 'Simplifions'

Président - Secrétariat Général du MAAF - Observatoire des missions et des métiers

Représentante du CGAAER - Secrétariat Général du MAAF - Observatoire des missions et des métiers

Représentant du CGAAER - Secrétariat Général du MAAF - Observatoire des missions et des métiers

LES RAPPORTS

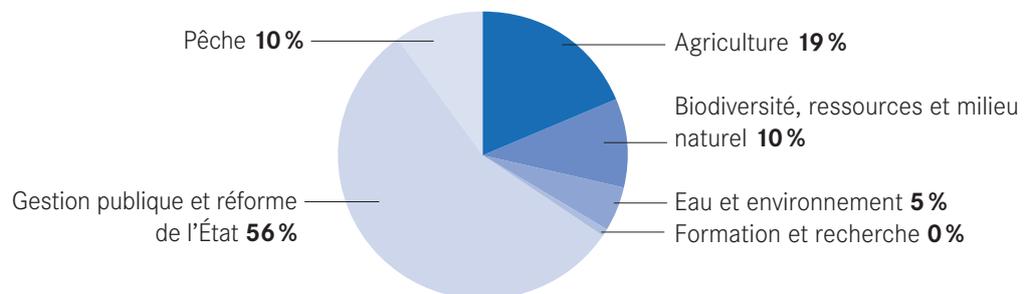
En 2016, 157 rapports ont été remis par les membres du CGAAER. Il s'agit principalement de rapports d'audit, d'inspection, de conseil, d'évaluation ou de présidences de jurys.

Ces rapports peuvent correspondre à des missions commencées avant 2016 et les rapports de certaines missions entamées en 2015 ne seront rendus qu'en 2017.

RAPPORTS DES MISSIONS D'AUDIT ET D'INSPECTION

En 2016, **42 rapports d'audit** ont été rendus (dont 4 au titre du contrôle de la pêche).

RÉPARTITION DES RAPPORTS D'AUDIT ET D'INSPECTION PAR DOMAINES DE COMPÉTENCES



NOMBRE DE RAPPORTS D'AUDIT CLASSÉS SELON LES DOMAINES DE COMPÉTENCES

AGRICULTURE

| Thèmes d'audit | Nombre |
|--|--------|
| Audits MMAI 2014 - Audit sur la conformité de la mise en œuvre de la conditionnalité (aides PAC et 2 ^{ème} pilier). | 6 |
| Audits MMAI 2015 - Audit sur le projet agroécologique | 1 |
| SAFER de Guadeloupe | 1 |

BIODIVERSITÉ, RESSOURCES ET MILIEU NATUREL

| | |
|--|----------|
| Audit 2016 : Audit de la mise en oeuvre de la prévention des risques naturels et technologiques | 1 |
| Audits 2015 : Audit de la mise en oeuvre de la prévention des risques naturels et technologiques | 3 |

EAU ET ENVIRONNEMENT

| | |
|---|----------|
| Audits Hors MMAI 2015 - Audits eau et biodiversité | 1 |
| Audits Hors MMAI 2016 - Bilan et enseignements des audits "eau et biodiversité" 2010-2015 | 1 |

GESTION PUBLIQUE ET RÉFORME DE L'ÉTAT

| | |
|--|----------|
| Audit de l'organisation et du fonctionnement des directions départementales interministérielles (DDI) 2014 | 3 |
| Audits HORS MMAI 2015 - audits CASDAR 2015 financements 2013 | 1 |
| Audits HORS MMAI 2016 - Audits de suivi de la mission de service public d'installation (MSPI), confiée aux chambres départementales de l'agriculture en 2013 et 2014 (13123-01 à 13123-06) | 6 |
| Audits HORS MMAI 2016 - Audits de suivi des recommandations émises dans les rapports d'audit de chambres d'agriculture de la période 2011-2012 (12033-1A, 12033-03 et 12033-05) | 4 |
| Audits MMAI 2013 - Audit d'agrément de l'ODEADOM et de l'ASP en tant qu'OP pour le versement des aides POSEI à Mayotte | 1 |
| Audits MMAI 2015 - Audits comptables et financiers | 3 |
| Examen de l'organisation et du fonctionnement des directions départementales interministérielles (DDI) 2015 | 1 |
| Examen de l'organisation et du fonctionnement des directions départementales interministérielles (DDI) 2016 | 4 |
| Mission d'inspection concernant une unité d'expérimentation de l'INRA | 1 |

PÊCHE

| | |
|---|----------|
| Audits 2016 - Contrôle des opérations co-financées par le Fonds européen de la pêche (FEP) et audit de désignation de l'autorité de certification du programme opérationnel FEAM dans le cadre de la CICC | 4 |
|---|----------|

LISTE DES RAPPORTS D'AUDIT RENDUS EN 2015 RÉPARTIS PAR DOMAINES

AGRICULTURE

| Numéro | Titre du rapport | Remis le | Publié le |
|----------|---|------------|------------|
| 14021 | Audit sur la conformité de la mise en œuvre de la conditionnalité des aides PAC des 1 ^{er} & 2 nd piliers | 24/03/2015 | |
| 15034-01 | Mobilisation des partenaires du projet agro-écologique - Rapport d'audit | 12/10/2016 | 29/11/2016 |
| 15070 | Rapport d'examen de la situation de la SAFER de Guadeloupe | 09/02/2016 | |

BIODIVERSITÉ, RESSOURCES ET MILIEU NATUREL

| Numéro | Titre du rapport | Remis le | Publié le |
|----------|--|------------|-----------|
| 15014-01 | Audit de la mise en oeuvre de la prévention des risques naturels et technologiques en région Aquitaine | 08/08/2016 | |
| 15014-02 | Audit de la mise en oeuvre de la politique de prévention des risques naturels et technologiques (RNT) dans la région Île-de-France | 05/08/2016 | |
| 15014-03 | Audit de la mise en oeuvre de la prévention des risques naturels et technologiques en région Lorraine | 18/10/2016 | |
| 16014-03 | Rapport d'Audit de la mise en oeuvre de la prévention des risques naturels et technologiques en région Corse | 23/12/2016 | |
| 16014-05 | Audit de la mise en oeuvre de la politique de prévention des risques naturels et technologiques en Martinique | 29/07/2016 | |
| 16014-07 | Rapport de suivi d'audit - Mise en oeuvre de la prévention des risques naturels et technologiques en région Auvergne | 26/01/2016 | |

EAU ET ENVIRONNEMENT

| Numéro | Titre du rapport | Remis le | Publié le |
|----------|--|------------|------------|
| 15022-01 | Audit de la mise en œuvre des politiques de l'eau et de la biodiversité dans le département de Lot-et-Garonne | 03/05/2016 | |
| 15022-02 | Audit de la mise en œuvre des politiques de l'eau et de la biodiversité dans le département du Haut-Rhin | 25/04/2016 | |
| 15022-03 | Audit de la mise en œuvre des politiques de l'eau et de la biodiversité dans le département de La Haute-Savoie | 01/03/2016 | |
| 15022-05 | Audit de la mise en œuvre des politiques de l'eau et de la biodiversité en Guadeloupe | 29/04/2016 | |
| 16049 | Bilan des audits territoriaux de la mise en œuvre des politiques de l'eau et de la biodiversité | 26/07/2016 | 30/08/2016 |

GESTION PUBLIQUE ET RÉFORME DE L'ÉTAT

| Numéro | Titre du rapport | Remis le | Publié le |
|----------|---|------------|------------|
| 13113-04 | Rapport conclusif Audit d'agrément de l'ASP en tant qu'organisme payeur pour le versement des aides directes POSEI à Mayotte | 08/03/2016 | |
| 14033-11 | Examen de l'organisation et du fonctionnement de la direction départementale des territoires du Vaucluse | 09/02/2016 | |
| 15020-04 | Rapport d'examen de l'organisation et du fonctionnement de la Direction départementale de la protection des populations (DDPP) de la Somme | 28/01/2016 | |
| 15020-06 | Examen de l'organisation et du fonctionnement de la direction départementale des territoires (DDT) des Ardennes | 28/01/2016 | |
| 15020-07 | Examen de l'organisation et du fonctionnement de la direction départementale des territoires et de la mer de la Charente-Maritime | 20/06/2016 | |
| 15020-08 | Audit de l'organisation et du fonctionnement de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de la Lozère | 03/05/2016 | |
| 15020-09 | Rapport d'examen de l'organisation et du fonctionnement de la Direction départementale des territoires de la Seine-et-Marne | 16/05/2016 | |
| 15020-11 | Examen de l'organisation et du fonctionnement de la direction départementale de la protection des populations de l'Hérault | 07/04/2016 | |
| 15033-01 | Audit comptable et financier de l'École nationale supérieure de Paysage de Versailles | 20/07/2016 | 03/11/2016 |
| 15037-03 | Conformité de l'utilisation des crédits CASDAR par le GEVES AAP "évaluation du risque caractérisation des pathotypes de Plasmodiophora brassicae présents sur les zones de production de Colza, pour la mise au point de tests d'inscription des variétés." | 22/03/2016 | |
| 15037-04 | Audit de conformité de l'utilisation des crédits CASDAR 2014 par l'Institut français des productions cidricoles | 29/06/2016 | |
| 15037-05 | Audit du programme régional de développement agricole et rural de Languedoc-Roussillon - Conformité de l'emploi des fonds CASDAR sur le programme 2014 | 26/09/2016 | |
| 15037-06 | Audit de conformité de l'emploi des fonds du CASDAR pour le programme annuel 2014 mis en oeuvre par la chambre régionale de l'agriculture | 09/12/2016 | |
| 15097 | Mission conjointe d'inspection à l'Institut national de la recherche agronomique, concernant le dysfonctionnement d'une unité d'expérimentation animale | 04/03/2016 | |
| 16018-01 | Rapport d'examen de l'organisation et du fonctionnement de la DDTM des Bouches du Rhône (13) | 19/10/2016 | |
| 16018-02 | Examen de l'organisation et du fonctionnement de la direction départementale des territoires du Val d'Oise | 14/09/2016 | |
| 16018-03 | Rapport d'examen de l'organisation et du fonctionnement de la Direction départementale des territoires de Meurthe-et-Moselle | 21/12/2016 | |

RAPPORTS DES MISSIONS D'AUDIT ET D'INSPECTION

| Numéro | Titre du rapport | Remis le | Publié le |
|----------|---|------------|-----------|
| 16018-04 | Examen de l'organisation et du fonctionnement de la DDTM de la Manche | 14/12/2016 | |
| 16018-05 | Examen de l'organisation et du fonctionnement de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de la Haute-Marne | 02/12/2016 | |
| 16018-06 | Examen de l'organisation et du fonctionnement de la Direction départementale de la protection des populations de la Vienne | 01/09/2016 | |
| 16045-02 | Suivi des recommandations du rapport d'audit de la chambre d'agriculture de la Drôme | 28/11/2016 | |
| 16046-01 | Suivi des recommandations du rapport d'audit de la mission de service public de l'installation du département de l'aube | 14/12/2016 | |
| 16046-04 | Suivi des recommandations du rapport d'audit de la mission de service public de l'installation du département de la Manche | 28/11/2016 | |
| 16046-05 | Suivi des recommandations du rapport d'audit de la mission de service public de l'installation du département de Vendée (rapport n°13 123-5) | 26/07/2016 | |
| 16046-06 | Suivi des recommandations du rapport d'audit de la mission de service public de l'installation du département du Nord et du département du Pas de Calais | 26/10/2016 | |

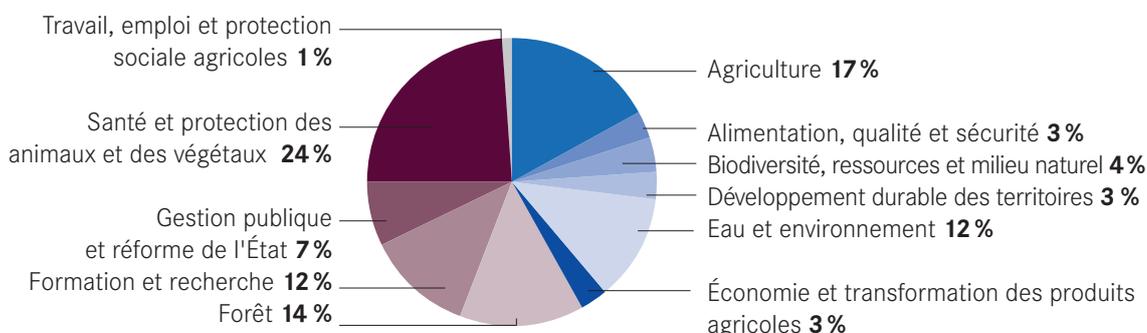
PÊCHE

| Numéro | Titre du rapport | Remis le | Publié le |
|-------------|---|------------|-----------|
| 16013-02-01 | Opération n° 36442 - Installation d'alimentation en eau de mer propre des ports Bigoudens | 15/06/2016 | |
| 16013-02-02 | Opération n° 39107 - Transformation du chalutier Heliotrope (LO 752 559) en palangrier | 15/06/2016 | |
| 16013-02-03 | Opération n° 39388 - Agrandissement d'un atelier conchylicole à Erquy | 15/06/2016 | |

RAPPORTS DES MISSIONS DE CONSEIL, D'ÉVALUATION, D'EXPERTISE, DE MEDIATION ET DE GESTION DE CRISE, DE PROSPECTIVE

En 2016, **69 rapports de conseil, d'évaluation, d'expertise, de médiation et de gestion de crise, de prospective** ont été rendus.

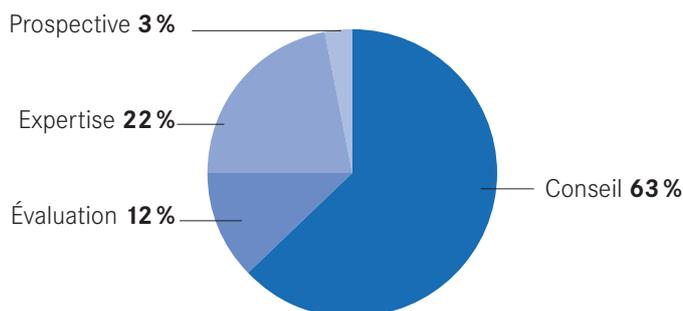
RÉPARTITION PAR DOMAINES DES RAPPORTS DES MISSIONS



RÉPARTITION DU NOMBRE DE RAPPORTS PAR DOMAINES DE COMPÉTENCE

| Domaine de compétence | National | Outre mer | International | Total |
|---|-----------|-----------|---------------|-----------|
| Agriculture | 10 | 2 | 0 | 12 |
| Alimentation, qualité et sécurité | 1 | 0 | 1 | 2 |
| Biodiversité, ressources et milieu naturel | 2 | 1 | 0 | 3 |
| Développement durable des territoires | 2 | 0 | 0 | 2 |
| Eau et environnement | 6 | 2 | 0 | 8 |
| Économie et transformation des produits agricoles | 2 | 0 | 0 | 2 |
| Forêt | 10 | 0 | 0 | 10 |
| Formation et recherche | 8 | 0 | 0 | 8 |
| Gestion publique et réforme de l'État | 5 | 0 | 0 | 5 |
| Santé et protection des animaux et des végétaux | 15 | 1 | 0 | 16 |
| Travail, emploi et protection sociale agricoles | 1 | 0 | 0 | 1 |
| Total | 62 | 6 | 1 | 69 |

RÉPARTITION PAR MÉTIERS DES RAPPORTS DES MISSIONS



| Métier | Nombre |
|--------------|-----------|
| Conseil | 44 |
| Évaluation | 8 |
| Expertise | 15 |
| Prospective | 2 |
| Total | 69 |

Liste des rapports publiés classés par domaine

ÉCONOMIE ET TRANSFORMATION DES PRODUITS AGRICOLES

| Numéro | Titre du rapport | Remis le | Métier | Publié le |
|--------|--|------------|---------|------------|
| 15056 | Dynamiques de l'emploi dans les filières bioéconomiques | 11/04/2016 | Conseil | 14/06/2016 |
| 15058 | Le vignoble du beaujolais, ses organisations de producteurs et son organisation interprofessionnelle | 14/01/2016 | Conseil | 17/02/2016 |

EAU ET ENVIRONNEMENT

| | | | | |
|--------------------|---|------------|-----------|-----------------------|
| 14061 Tome 2 | Synthèse eau et agriculture - Tome 2 : aspects qualitatifs | 11/04/2016 | | 17/05/2016 17/05/2016 |
| 14109 | Rapport de mission sur les Associations Syndicales Autorisées (ASA) en hydraulique agricole | 26/01/2016 | Expertise | 17/03/2016 |
| 15047 | Comités en charge des pêches, de la conchyliculture et de la pisciculture - bilan et perspectives | 12/01/2016 | Expertise | 29/01/2016 |
| 15061 | La restauration des terrains en montagne - Mise en œuvre de la politique de prévention des risques par les services RTM | 09/02/2016 | Expertise | 30/03/2016 |
| 15132- 15092-02 | Le phénomène d'échouage des sargasses dans les Antilles et en Guyane | 24/08/2016 | Conseil | 28/09/2016 |

SANTÉ ET PROTECTION DES ANIMAUX ET DES VÉGÉTAUX

| | | | | |
|----------|---|------------|-----------|------------|
| 15039 | Anticiper et prévenir la perte de patrimoine génétique en cas de crises sanitaires (application aux races ovines) | 05/10/2016 | Expertise | 14/12/2016 |
| 15040 | La prescription vétérinaire hors examen clinique - État des lieux et propositions d'évolution | 19/02/2016 | Conseil | 31/05/2016 |
| 15055 | Comités en charge des pêches, de la conchyliculture et de la pisciculture - bilan et perspectives | 12/01/2016 | Expertise | 29/01/2016 |
| 15061 | Les visites sanitaires en élevage | 19/07/2016 | Conseil | 12/09/2016 |
| 15136-01 | Maladies du bois de la vigne | 17/05/2016 | Conseil | 27/05/2016 |

ALIMENTATION, QUALITÉ ET SÉCURITÉ

| Numéro | Titre du rapport | Remis le | Métier | Publié le |
|----------|---|------------|---------|------------|
| 14072 | Parangonnage sur les moyens affectés par différents pays aux missions du domaine de compétence de la Direction Générale de l'Alimentation (Programme 206) | 30/05/2016 | Conseil | 26/07/2016 |
| 16060-01 | Sociétés de restauration collective en gestion concédée, de restauration commerciale et approvisionnements de proximité (rapport d'étape) | 04/08/2016 | Conseil | 20/02/2017 |

FORMATION ET RECHERCHE

| | | | | |
|-------|--|------------|------------|------------|
| 15049 | Audit stratégique de l'institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture (IRSTEA) | 05/02/2016 | Évaluation | 13/07/2016 |
| 15065 | Évaluation de la convention d'objectifs et de gestion 2011-2015 de la MSA dans la perspective de son renouvellement | 10/06/2016 | Évaluation | 12/09/2016 |
| 15075 | Rapport de mission Recrutement, formation et déroulement de carrière des enseignants-chercheurs de l'enseignement agricole | 21/09/2016 | Conseil | 14/11/2016 |
| 15104 | Plateaux techniques pour agroéquipements - Etat des lieux et voies d'organisation en réseau | 29/09/2016 | Conseil | 30/11/2016 |
| 15112 | Adaptation de l'appareil public d'édition dans l'enseignement et la recherche agricoles | 02/12/2016 | Conseil | En cours |
| 15117 | Évaluation de la rénovation de la voie professionnelle dans l'enseignement agricole | 20/06/2016 | Évaluation | 13/07/2016 |

DÉVELOPPEMENT DURABLE DES TERRITOIRES

| | | | | |
|-------|--|------------|---------|------------|
| 15103 | Pérennisation des pratiques agropastorales extensives sur le territoire UNESCO des Causses et des Cévennes | 25/05/2016 | Conseil | 28/06/2016 |
|-------|--|------------|---------|------------|

FORÊT

| | | | | |
|----------|--|------------|---------|------------|
| 14064 | Valorisation agricole et forestière de l'espace rural | 08/01/2016 | Conseil | 24/02/2016 |
| 14122 | Les 50 pas géométriques naturels des Outre-Mer - Préservation de la biodiversité et maîtrise foncière | 04/03/2016 | Conseil | 12/04/2016 |
| 10292-01 | Cohérence de la mise en œuvre des réglementations applicables à l'espace forestier | 21/03/2016 | Conseil | 13/04/2016 |
| 15100 | La filière forêt bois en Aquitaine six ans après la tempête KLAUS : Situation et perspectives | 07/04/2016 | Conseil | 13/07/2016 |
| 15102 | Mission d'évaluation relative à la défense de la forêt contre l'incendie | 04/05/2016 | Conseil | 29/06/2016 |
| 15146 | La taxe additionnelle à la taxe sur le foncier non bâti (TATFNB) : l'outil de financement du développement forestier | 20/09/2016 | Conseil | 28/09/2016 |

RAPPORTS DES MISSIONS DE CONSEIL, D'ÉVALUATION, D'EXPERTISE, DE MEDIATION ET DE GESTION DE CRISE, DE PROSPECTIVE

| Numéro | Titre du rapport | Remis le | Métier | Publié le |
|--------|---|------------|------------|------------|
| 15148 | Contrat d'Objectifs et de Performance (COP) 2012-2016 du Centre National de la Propriété Forestière et élaboration du COP 2017-2021 | 11/05/2016 | Évaluation | 21/06/2016 |
| 16056 | Bilan des Plans Pluriannuels Régionaux et Développement Forestier (PPRDF) | 14/10/2016 | Évaluation | 14/11/2016 |
| 16087 | Positionnement et perspectives d'évolutions du Comité national pour le développement du bois (NDB) | 02/12/2016 | Conseil | 21/02/2017 |

AGRICULTURE

| | | | | |
|-------|---|------------|-------------|------------|
| 14035 | Transmission en agriculture - 4 scénarios prospectifs à 2025 | 03/02/2016 | Prospective | 04/03/2016 |
| 15077 | Évaluation des stations de reproducteurs des secteurs bovins et ovins allaitants | 28/06/2016 | Évaluation | 29/11/2016 |
| 15089 | Projet d'un plan pour les vins du sauternes | 18/10/2016 | Expertise | 10/11/2016 |
| 15143 | Avenir des systèmes de polyculture-élevage en Lorraine | 25/10/2016 | Conseil | 13/12/2016 |
| 14098 | Cartographie des initiatives d'influence en matière d'élevage au niveau international | 08/12/2016 | Expertise | 08/12/2016 |

GESTION PUBLIQUE ET RÉFORME DE L'ÉTAT

| | | | | |
|-------|--|------------|------------|------------|
| 15067 | Comment assurer la pérennité du financement du CTIFL ? mission de « facilitation » auprès de l'interprofession des fruits et légumes frais : rapport final | 14/01/2016 | Conseil | 17/02/2016 |
| 15069 | Évaluation des expérimentations de simplification en faveur des entreprises dans le domaine environnemental | 13/01/2016 | Évaluation | 26/01/2016 |
| 15081 | Fonctionnement des CHSCT régionaux de l'enseignement agricole et articulation avec les Commissions d'Hygiène et de sécurité (CoHS) des EPLEFPA | 17/05/2016 | Conseil | 29/06/2016 |

RAPPORTS DES PRESIDENTS DE JURYS

En 2016, 30 rapports des présidents de jurys des concours de recrutement et examens professionnels et 16 rapports de présidents de jurys d'enseignement ont été rendus, soit au total **46 rapports**. Un rapport peut correspondre à plusieurs jurys.

CONCOURS DE RECRUTEMENT ET EXAMENS PROFESSIONNELS

| Numéro | Titre du rapport | Remis le |
|-------------|--|------------|
| 15012-19 | Examens professionnels des techniciens supérieurs du Ministère chargé de l'agriculture : technicien principal - chef technicien | 04/04/2016 |
| 16002-08 | Présidence du jury du concours externe CAPESA Éducation socioculturelle - Session 2016 | 08/07/2016 |
| 15012-10 | Rapport du président du jury du concours réservé pour l'accès au corps des ingénieurs d'études du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt - Session 2015 | 07/01/2016 |
| 15012-11 | Rapport du président du jury de l'examen professionnalisé pour l'accès au 1er grade du corps des techniciens de formation et de recherche du ministère chargé de l'agriculture pour affectation dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche | 07/01/2016 |
| 16012-01 | Rapport du président du jury des concours et examens professionnels pour le recrutement de techniciens supérieurs du ministère chargé de l'agriculture session 2016 | 07/11/2016 |
| 16012-02 | Concours pour le recrutement de techniciens supérieurs du ministère chargé de l'agriculture Grade de technicien principal | 02/12/2016 |
| 16002-01-01 | Concours externe CAPESA Option Biologie-écologie | 06/12/2016 |
| 16002-02-01 | CONCOURS INTERNE Corps PCEA Section Sciences Économiques et Sociales et Gestion - Option A : Gestion de l'entreprise - Session 2016 | 28/06/2016 |
| 16002-03 | Présidence du jury du concours interne CAPETA Sciences et techniques Agronomiques Option B Productions Végétales - Session 2016 | 06/07/2016 |
| 16002-04 | Présidence du jury du concours externe CAPETA section Sciences et techniques agronomiques Option A - Productions animales | 08/07/2016 |
| 16002-05 | PCEA Lettres modernes : Concours 2 ^o catégorie | 23/08/2016 |
| 16002-06 | Rapport de la présidente du jury Concours interne CAPESA Section langues vivantes Anglais - Session 2016 | 06/07/2016 |
| 16003-01-01 | Rapport du Président du jury du concours interne de recrutement de Professeur de Lycée professionnel Agricole – Section Technologie de l'information et du Multimédia | 10/09/2016 |
| 16003-07 | Bilan du concours interne d'accès au corps de PLPA anglais - lettres En 2016 | 05/09/2016 |
| 16006-01 | Rapport du jury du concours interne de recrutement dans le corps des Conseillers principaux d'éducation | 18/10/2016 |
| 16002-07 | Présidence du jury du concours interne CAPESA Éducation Socio-Culturelle - Session 2016 | 29/06/2016 |
| 16007-01 | Présidence du jury du certificat d'aptitude aux fonctions de chef de centre d'insémination artificielle dans les espèces chevaline et asine en 2016 | 26/04/2016 |

RAPPORTS DES PRESIDENTS DE JURYS

| Numéro | Titre du rapport | Remis le |
|-----------------------------|---|------------|
| 15012-23 | Rapport du président du jury du concours interne pour l'accès au corps des Ingénieurs d'études du ministère en charge de l'agriculture - Session 2015 | 28/01/2016 |
| 15012-24 | Rapport du président du jury du concours externe pour l'accès au corps des ingénieurs d'études du ministère en charge de l'agriculture - Session 2015 | 28/01/2016 |
| 16012-11 | Concours interne d'élèves ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement ouvert en 2016 | 02/12/2016 |
| 16004-01 | Rapport du président du jury du concours interne pour l'accès au corps des professeurs de lycée professionnel agricole, dans la section « Mathématiques, Physique-Chimie » - Session 2016 | 20/06/2016 |
| 16004-02 | Rapport du président du jury du concours interne pour l'accès à la 4 ^{ème} catégorie des emplois de professeur des établissements d'enseignement agricoles privés mentionnés à l'art. L.813-8 du code rural et de la pêche maritime, dans la section « Math, physique-chimie » | 20/06/2016 |
| 16004-03 | Présidence des jurys des concours PLPA - section Sciences et techniques agronomiques - Option A - Productions animales - Concours interne, interne 4 ^e catégorie et réservé | 20/05/2016 |
| 16002-02-02 | Concours externe pour le recrutement de professeurs certifiés pour l'enseignement agricole public et de deuxième catégorie pour l'enseignement agricole privé-Section Sciences Économiques et Sociales et Gestion-Option A : Gestion de l'entreprise-Session 2016 | 06/07/2016 |
| 16012-19 | Bilan de l'examen professionnalisé pour l'accès au corps des secrétaires administratifs en 2016 | 30/08/2016 |
| 16002-09 | Présidence du jury du concours externe CAPETA Sciences et techniques Agronomiques - Option B - Productions Végétales - Session 2016 | 12/09/2016 |
| 16003-01-02 | Rapport du Président du jury du concours externe de recrutement de Professeur de Lycée professionnel Agricole _ Section Technologie de l'information et du Multimédia | 10/09/2016 |
| 16006-02 | Rapport du jury Concours externe d'accès au corps des Conseillers principaux d'éducation | 14/10/2016 |
| 16007-02 | Jurys de titularisation des professeurs (PCEA et PLPA) et conseillers principaux d'éducation de l'Enseignement Agricole Jury d'admission au certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement agricole privé | 30/09/2016 |
| 16002-01-02 | Concours interne CAPESA Option Biologie-écologie | 06/12/2016 |
| JURYS D'ENSEIGNEMENT | | |
| 15001-01 | Brevet de technicien supérieur agricole Option ACSE 'Analyse et conduite des systèmes d'exploitation' - sessions de juin et de septembre 2015 | 08/01/2016 |
| 15001-06 | Brevet de technicien supérieur agricole - Option 'DARC - Développement de l'Agriculture des Régions Chaudes' - sessions de juin et de septembre 2015 | 07/01/2016 |
| 15001-08 | BTSA 'Génie des Equipements Agricoles (GDEA)' - session 2015 | 04/01/2016 |
| 15001-13 | Brevet de technicien supérieur agricole 'Production horticole' - Session 2015 | 24/03/2016 |
| 15001-09 | Brevet de technicien supérieur agricole 'Viticulture - oenologie' - Session 2015 | 24/03/2016 |
| 15001-03 | Brevet de technicien supérieur agricole 'Aménagements paysagers' - Session 2015 | 03/02/2016 |
| 15001-11 | Brevet de Technicien Supérieur Agricole Option "Gestion et maîtrise de l'eau" - Session 2015 | 28/01/2016 |
| 15001-10 | Brevet de technicien supérieur agricole option 'Gestion et protection de la nature' - Session 2015 | 10/02/2016 |
| 15001-99 | Brevet de technicien supérieur agricole Toutes options - SESSION 2015 | 07/01/2016 |
| 16001-04 | Rapport du président de jury du Brevet de Technicien Supérieur Analyses agricoles, biologiques et biotechnologiques ANABIOTEC | 03/11/2016 |

| Numéro | Titre du rapport | Remis le |
|----------|--|------------|
| 16001-05 | Brevet de technicien supérieur agricole option aquaculture session 2016 | 05/12/2016 |
| 16001-10 | Brevet de technicien supérieur agricole option «gestion et protection de la nature» session 2016 | 06/12/2016 |
| 16001-11 | Brevet de technicien supérieur agricole option « gestion et maîtrise de l'eau » session 2016 | 05/12/2016 |
| 16001-12 | Brevet de technicien supérieur agricole option Productions animales session 2016 | 14/10/2016 |
| 16001-14 | Rapport du président du jury du brevet de technicien supérieur agricole, option "Sciences et technologies des aliments" pour la session 2016 | 03/11/2016 |
| 16001-99 | Brevet de technicien supérieur agricole - Option "Technico-Commercial" - Session 2016 | 21/12/2016 |

GLOSSAIRE DES SIGLES

AAFAR

Audit du dispositif de contrôle interne comptable sécurisant la chaîne de paiement des subventions pour charges de service public aux opérateurs de la mission

ADECIA

Agence pour le développement de la coopération internationale

ADEPTA

Association pour le développement des échanges internationaux de produits et techniques agro-alimentaires

AFD

Agence française de développement

AIDER

Dispositif d'appui interministériel au développement et à l'expertise en espace rural, intitulé AIDER

AMAP

Association pour le maintien de l'agriculture paysanne

AMM

Autorisation de mise sur le marché

ANSES

Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail

ASP

Agence de services et de paiement

AVSF

Agronomes et vétérinaires sans frontières

BEP

Brevet d'études professionnelles

BSST

Bureau de la santé et de la sécurité au travail

BTSA

Brevet de technicien supérieur agricole

CAHT

Chiffre d'affaires

CDC

Caisse des dépôts

CFA

Centre de formation d'apprentis

CFPPA

Centre de formation pour la promotion agricole

CGDA

Conseil général du développement agricole du Maroc

CGE

Conseil général de l'économie

CGEDD

Conseil général de l'environnement et du développement durable

CGEFI

Contrôle général économique et financier

CGEJET

Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies

CHSCT

Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail

CIRAD

Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement

CNAM

Conservatoire national des arts et métiers

CNC

Comité national de la conchyliculture

CNEPL

Centre

CNPF

Centre national de la propriété forestière

CSU

C

CTIFL

Centre technique interprofessionnel des fruits et légumes

DCPE

Direction de la coordination des politiques de l'État

DD(CS)PP

Direction départementale (de la cohésion sociale et) de la protection des populations

DDT(M)

Direction départementale des territoires (et de la mer)

DGAFP

Direction générale de l'administration et de la fonction publique

DGAL

Direction générale de l'alimentation

DGER

Direction générale de l'enseignement et de la recherche

DGPE

Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises

DGPR

Direction générale de la prévention des risques

DPMA

Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture

DRAAF

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

EFSA

Autorité européenne de sécurité des aliments ou European Food Safety Authority

EPLFPA

Établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricoles

ESB

Encéphalopathie spongiforme bovine

ETF

Entrepreneur de travaux forestiers

FAM

FranceAgriMer

FCBA

Forêt cellulose bois-construction ameublement

FEADER

Fonds européen agricole pour le développement rural

FEAMP

Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche

FVI

France vétérinaire international

| | | |
|--|---|--|
| GIE Groupement d'intérêt économique | INTERFEL Interprofession des fruits et légumes frais | ONF Office national des forêts |
| GIEC Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat | IPEF Ingénieur des ponts, des eaux et des forêts | OP Organisation de producteurs |
| IAE Ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement | IRSTEA Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture | POSEI Programme d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insularité |
| ICPE Installation classée pour la protection de l'environnement | ISPV Inspecteur de la santé publique vétérinaire | RDR Règlement de développement rural |
| IFCE Institut français du cheval et de l'équitation | LDM License master doctorat | SAFER Société d'aménagement foncier et d'établissement rural |
| IFREMER Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer | LOI GEMAPI GEstion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations | SAFSL Service des affaires financières, sociales et logistiques |
| IGAENR Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche | LOI MAPTAM Loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, du 27 janvier 2014 | SCEI Service de la certification européenne et des actions internationales |
| IGAM Inspection générale des affaires maritimes | MAAF Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt | SDTPS Sous direction du travail et de la protection sociale |
| IGAS Inspection générale des affaires sociales | MEEM Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer | SG Secrétaire général pour les affaires régionales |
| IGCS Inventaire, gestion et conservation des sols | OCDE Organisation de coopération et de développement économiques | SGAR Secrétaire général pour les affaires régionales |
| IGN Institut national de l'information géographique et forestière | ODEADOM Office de développement de l'économie agricole des DOM | SI Système d'information |
| INAO Institut national de l'origine et de la qualité | OMM Observatoire des missions et des métiers | TATFNB Taxe additionnelle à la taxe sur le foncier non bâti |
| BTSA Institut national de la recherche agronomique | | WUR Wageningen University & Research |



Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture
et des espaces ruraux (CGAAER)
251 rue de Vaugirard FR-75732 Paris cedex 15
Tél. + 33 (0)1 49 55 56 68
Fax + 33 (0)1 49 55 80 70
cgaer.diffusion@agriculture.gouv.fr
www.agriculture.gouv.fr